

UNIVERSITE TOULOUSE II - JEAN JAURES

MASTER 2 « ACTION LOCALE ET PROJET DE TERRITOIRE »
APTER



AMÉLIORER
LA MIXITÉ SOCIALE
DANS LES COLLÈGES
HAUT-GARONNAIS

SARAH CONQUET

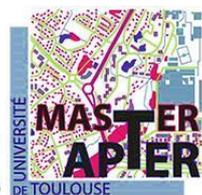
PROMOTION 2016-2017

MAITRE DE STAGE :

MARIE-HENRIETTE DE MALVINSKY

SOUS LA DIRECTION DE

MARIETTE SIBERTIN-BLANC



REMERCIEMENTS

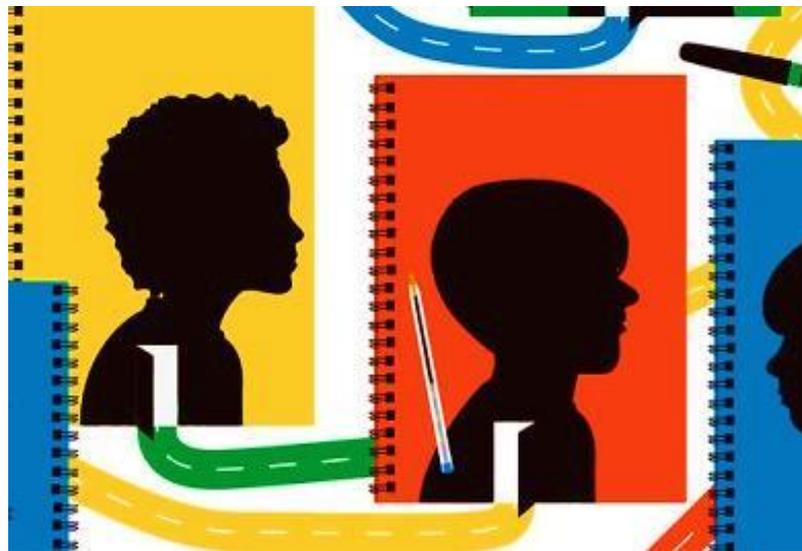
Je remercie vivement Madame Sibertin-Blanc pour son accompagnement éclairé et son soutien.

Je remercie également Madame Marie-Henriette de Malvinsky, ma Maître de stage. Elle a su m'accueillir à la Direction de l'éducation du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Elle m'a apporté les billes pour comprendre le monde de l'éducation.

Je remercie tous les membres de la Direction de l'éducation pour ces quatre mois de stage.

J'associe tous les agents que j'ai pu rencontrer, qui m'ont épaulé et qui ont contribué à me faire découvrir cette institution.

Je remercie Quentin et ma maman pour le soutien et les moments de rigolade que vous m'avez accordés.



Le Monde, février 2015

Lui a droit à des études poussées
Pourquoi j'ai pas assez d'argent pour acheter leurs livres et leurs cahiers ?

Pourquoi j'ai dû stopper les cours ?
Pourquoi lui n'avait de frère à nourrir ? Pourquoi j'ai dealé chaque jour ?

Pourquoi quand moi je plonge, lui passe sa thèse ?
Pourquoi les cages d'acier, les cages dorées agissent à leur aise ?

Son astre brillait plus que le mien sous la grande toile
Pourquoi ne suis-je pas né sous la même étoile ?

IAM, Nés sous la même étoile, 1997

Quand deux fleuves se rencontrent, ils n'en forment plus qu'un
et par fusion nos cultures deviennent indistinctes

Elles s'imbriquent et s'encastrent pour ne former qu'un bloc
d'humanité debout sur un socle

Gaël Faye, Métis, 2017

INTRODUCTION	5
I) LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE FACE AU CONSTAT DE SÉGRÉGATION SOCIALE DANS LES COLLÈGES	7
1) La sectorisation scolaire : un levier d'amélioration de la mixité sociale, pas toujours respecté.....	7
a) <i>Les collèves : une compétence sectorielle partagée</i>	<i>7</i>
b) <i>La sectorisation : un outil ségrégatif</i>	<i>10</i>
2) Les tendances lourdes qui creusent les inégalités sociales à l'école	12
a) <i>La ségrégation sociospatiale : un fléau qui affecte l'Ecole</i>	<i>13</i>
b) <i>Les stratégies familiales, face à la sectorisation scolaire, creusent les inégalités ...</i>	<i>15</i>
c) <i>Le relatif échec de l'éducation prioritaire</i>	<i>20</i>
3) L'état des lieux de la ségrégation sociale à l'Ecole de la République française	22
a) <i>Mesurer les inégalités sociales devant l'Ecole</i>	<i>23</i>
b) <i>Des résultats alarmants à l'échelle nationale</i>	<i>25</i>
c) <i>Un portrait dégradé de la mixité sociale toulousaine</i>	<i>29</i>
II) DE LA DDXA ÉTATIQUE AUX SOLUTIONS LOCALES	46
1) En quête de "mixité sociale" à l'école : pour quels enjeux ?	46
a) <i>Des ambiguïtés d'un paradigme à une nécessité</i>	<i>46</i>
b) <i>La mixité sociale, un levier pour "renverser" le déterminisme social</i>	<i>51</i>
2) Des solutions concrètes pour améliorer la mixité sociale à l'Ecole et garantir la réussite de tous	55
a) <i>La mixité sociale dans les collèves, un projet expérimental impulsé par le Ministère de l'Education</i>	<i>55</i>
b) <i>Le projet très ambitieux d'amélioration de la mixité sociale en Haute-Garonne</i>	<i>58</i>
III) LA PARTICIPATION CITOYENNE : DE LA VOLONTÉ POLITIQUE À LA RÉALITÉ DE TERRAIN ..	72
1) Infuser la participation citoyenne en Haute-Garonne : une volonté politique	72
a) <i>Le dialogue citoyen : le fer de lance du Conseil départemental de la Haute-Garonne</i>	<i>72</i>
b) <i>L'amélioration de la mixité sociale dans les collèves : un projet sensible qui ne peut pas se faire sans les citoyens</i>	<i>74</i>
c) <i>Une équipe projet, novice en matière de participation, qui a excellé dans cet exercice.....</i>	<i>77</i>
2) « Quatre mois de dialogue citoyen » et un accompagnement au plus près des familles : un inédit et une garantie pour la réussite du projet mixité.....	80
a) <i>La méthodologie du dispositif participatif</i>	<i>81</i>
b) <i>L'application du dispositif participatif.....</i>	<i>88</i>
c) <i>Les impacts du dispositif participatif sur le projet</i>	<i>92</i>

3) Un projet sensible aux oppositions frontales : un dispositif qui fait parler de lui.....	98
a) <i>Un projet qui fait dissensus</i>	<i>99</i>
b) <i>Un projet qui fait polémique</i>	<i>106</i>
c) <i>Les manqués du dialogue citoyen</i>	<i>108</i>
CØNCLUSION	111
TABLE DES FIGURES	112
BIBLIOGRAPHIE	113
ANNEXES	118

INTRODUCTION

« On ne peut pas rétablir des conditions de vie républicaines si l'on ne corrige pas ces grosses imperfections de sectorisation »¹. Cette réflexion d'un agent du Conseil départemental de la Haute-Garonne établit un constat clairvoyant, la justice sociale ne peut s'appliquer que si les inégalités sont gommées.

Depuis 2016, un dialogue citoyen a été instauré par le Conseil départemental de la Haute-Garonne afin de faire émerger une prise de conscience de la ségrégation sociale dans les collèges haut-garonnais et plus spécifiquement de l'agglomération toulousaine. Au-delà de l'information diffusée auprès des habitants, l'institution s'est nourrie de témoignages et de la connaissance de la réalité des établissements scolaires.

La notion de mixité sociale relève depuis longtemps d'une « *doxa étatique et urbanistique, empreinte d'impensés* »². Ce terme flou prend ici tout son sens. Du rêve à la réalité, le Conseil départemental a fait germer une nouvelle façon d'appréhender ce concept. Très concrètement, il a su s'afficher comme acteur moteur d'un projet innovant à plusieurs titres : la force de persuasion et de négociation des élus et de l'équipe-projet capables de faire coopérer des acteurs publics et privés qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, la capacité d'entraîner dans son sillage les forces d'inertie des institutions au point d'inventer en quelque sorte un nouvel ordre scolaire local et enfin, la dynamique de la participation citoyenne au sein d'une collectivité au passé traditionnellement descendant.

Dans le cadre du Master 2 « Action locale et projet de territoire », j'ai effectué un stage de fin d'études à la Direction de l'Éducation du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Pendant quatre mois, j'ai été actrice de ce projet inédit. J'ai dû me familiariser avec le monde de l'éducation et des institutions scolaires. J'ai également assisté à de nombreuses réunions de terrain au cours desquelles j'ai apprécié la diversité des parcours de vie à travers les réactions spontanées et passionnées.

Face à un constat alarmant de ségrégation sociale à l'échelle des collèges, le Conseil départemental a pris la décision de fermer deux collèges du quartier du Grand Mirail, le collège Raymond Badiou à la Reynerie et le collège Bellefontaine, pour les reconstruire sur la bordure entre territoires différents. Les élèves du quartier sont désormais affectés aux collèges favorisés de la métropole toulousaine selon un dispositif de mixité sociale. Les collèges relevant de l'éducation prioritaire vont également bénéficier de corrections de la sectorisation afin d'améliorer le brassage des élèves au sein des collèges.

1 Toutes les citations issues des entretiens avec l'équipe projet seront écrites en violet. Celles des habitants seront en retranscrites jaune.

²BEN AYED C, 2015 : « La mixité sociale dans les politiques urbaines et scolaires : doxa étatique ou objet sociologique ? », Revue juridique de l'environnement, Volume 40, pp.67-79.

Face à la ségrégation sociale dans les collèges, quelle est la réponse du Conseil départemental de la Haute-Garonne ? Comment conjuguer un paradigme et la réalité de terrain ?

Tout d'abord, il s'agira d'établir le constat de la ségrégation sociale dans les collèges de l'échelle nationale à l'échelle locale afin de prendre la mesure de la situation et de la géographie urbaine et scolaire.

Ensuite, il conviendra de comprendre la notion de mixité sociale à travers sa complexité et son ambiguïté, de la théorie des rapports officiels à la réalité du projet du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Enfin, la dernière partie sera consacrée à présenter le dispositif de participation citoyenne, jonglant entre volonté politique et réalité de terrain.

1) LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE FACE AU CONSTAT DE SÉGRÉGATION SOCIALE DANS LES COLLÈGES

En 2004, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a obtenu la compétence de la sectorisation scolaire qui viendra compléter la gestion des collèges. « *La sectorisation est un sport de combat* », une expression de Pierre Bourdieu utilisée en sociologie et reprise par un technicien spécialisé en sectorisation pour le département de la Haute-Garonne. Au-delà son utilité première de compartimenter le territoire pour équilibrer les effectifs dans les établissements scolaires, la carte scolaire est un outil sensible et elle comporte deux fonctions sous-jacentes : celle-ci a le défaut de ségréguer socialement les collèges mais elle a ainsi l'avantage de faire bouger les frontières pour brasser les élèves. La mixité sociale dans les collèges ne peut se faire que si les partenaires du monde éducatif en montrent la volonté. Cet exercice est loin d'être aisé puisqu'il divague entre de nombreux intérêts. Avant de s'atteler à comprendre cette fameuse mixité sociale dans le domaine de l'Éducation, il faut évidemment poser les jalons de la ségrégation sociale entre et dans les établissements scolaires.

1) La sectorisation scolaire : un levier d'amélioration de la mixité sociale, pas toujours respecté

Tout d'abord, il convient de comprendre comment la compétence des collèges est partagée entre différents acteurs institutionnels pour arriver à notre cœur de cible qui est la sectorisation scolaire.

a) Les collèges : une compétence sectorielle partagée

Le département, découpage géographique créé à la suite de la Révolution française pour rapprocher les citoyens de l'administration, est devenu une collectivité territoriale en 1982 lors de la loi de décentralisation. Les départements ont toujours fait l'objet de débat mais ils ont su maintenir un équilibre des compétences grâce à la préfecture, identité décentralisée de l'État, mais également par son niveau adapté aux politiques de solidarité. Le Conseil départemental, institution de proximité, se doit d'être l'échelon adapté pour assurer la solidarité ainsi qu'une cohérence territoriale pour accorder des services équitables à tous les administrés.

La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 réaffirme la compétence en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires pour les Conseil départementaux et les place comme chefs de file de la compétence. Quant à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, elle a enclenché le principe de spécialisation des départements et des régions et diminué la liste des compétences du département. En effet, la gestion de la voirie départementale et la compétence

culture sont maintenues mais celles des transports routiers non urbains des personnes et des transports scolaires sont transférées à la Région. Cependant, cette dernière peut conventionner avec le département pour déléguer cette compétence ; c'est ce qu'il se passe en Haute-Garonne en l'occurrence. En plus de ces compétences, le Conseil départemental possède la compétence des collèges depuis 1986. Depuis les premières lois de décentralisation, il en assure la construction, l'entretien, les fournit en équipement (tablettes numériques, mobiliers... etc.) et gère depuis 2007 les personnels techniciens, ouvriers et de service. Il peut également organiser des activités éducatives, sportives et culturelles dans les locaux scolaires. La restauration scolaire est aussi à la charge de l'institution depuis 2005. Enfin, une compétence à laquelle le Conseil départemental de la Haute-Garonne tient tout particulièrement, c'est bel et bien la carte scolaire. L'article L213-1 accorde la carte scolaire des collèges publics aux conseils départementaux. Celle-ci a d'ailleurs été déléguée le 13 août 2004 par l'Etat grâce à la loi relative aux libertés et responsabilités locales. Par contre, l'affectation des élèves dans les collèges publics et la gestion des dérogations aux secteurs scolaires relèvent toujours de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN31). Pour chaque définition de la localisation des collèges publics, de leur capacité d'accueil, de leur sectorisation et du mode d'hébergement des élèves, le Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) doit donner son avis. Celui-ci est une instance consultative composée des représentants de l'Etat, des communes, des départements, des régions, des syndicats majoritaires, des personnels et des usagers.

Il faut noter que la carte scolaire existe pour les écoles, les collèges et les lycées. Selon l'article L212-7 du Code de l'éducation, la sectorisation des écoles maternelles et élémentaires et l'affectation des élèves sont déterminées par les Mairies lorsqu'elles comportent plusieurs écoles. Au regard de l'article Article L214-6, la sectorisation des lycées est gérée par les Conseils Régionaux. L'affectation des lycéens relève du directeur académique des services de l'Education Nationale. Cela dit, il existe des exceptions : dans certaines villes comme Paris, les familles ont la possibilité de choisir entre plusieurs établissements situés dans un même district.

LA HAUTE-GARONNE compte 96 collèges publics, dont 24 à Toulouse, qui accueillent près de 51 000 élèves.

En 30 ans, 21 collèges neufs ont été construits, 28 reconstruits, 40 opérations de restructuration et de réhabilitation ont été réalisées. De 1986 à 2015, le nombre de collégiens est passé de 38 000 à 51 000.

LES COMPETENCES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE EN MATIERE D'EDUCATION

-Construire et entretenir les bâtiments : le programme prévisionnel d'investissement dans les collèges prévoit 100 millions d'euros pour rénover totalement 4 collèges et en construire 6 nouveaux dont un dans les quartiers de politique de la ville à Toulouse

- Attribuer les moyens de fonctionnement aux collèges

- Organiser et financer le transport scolaire y compris dans la métropole

- Définir la sectorisation des collèges en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social

DES POLITIQUES VOLONTARISTES, NON OBLIGATOIRES

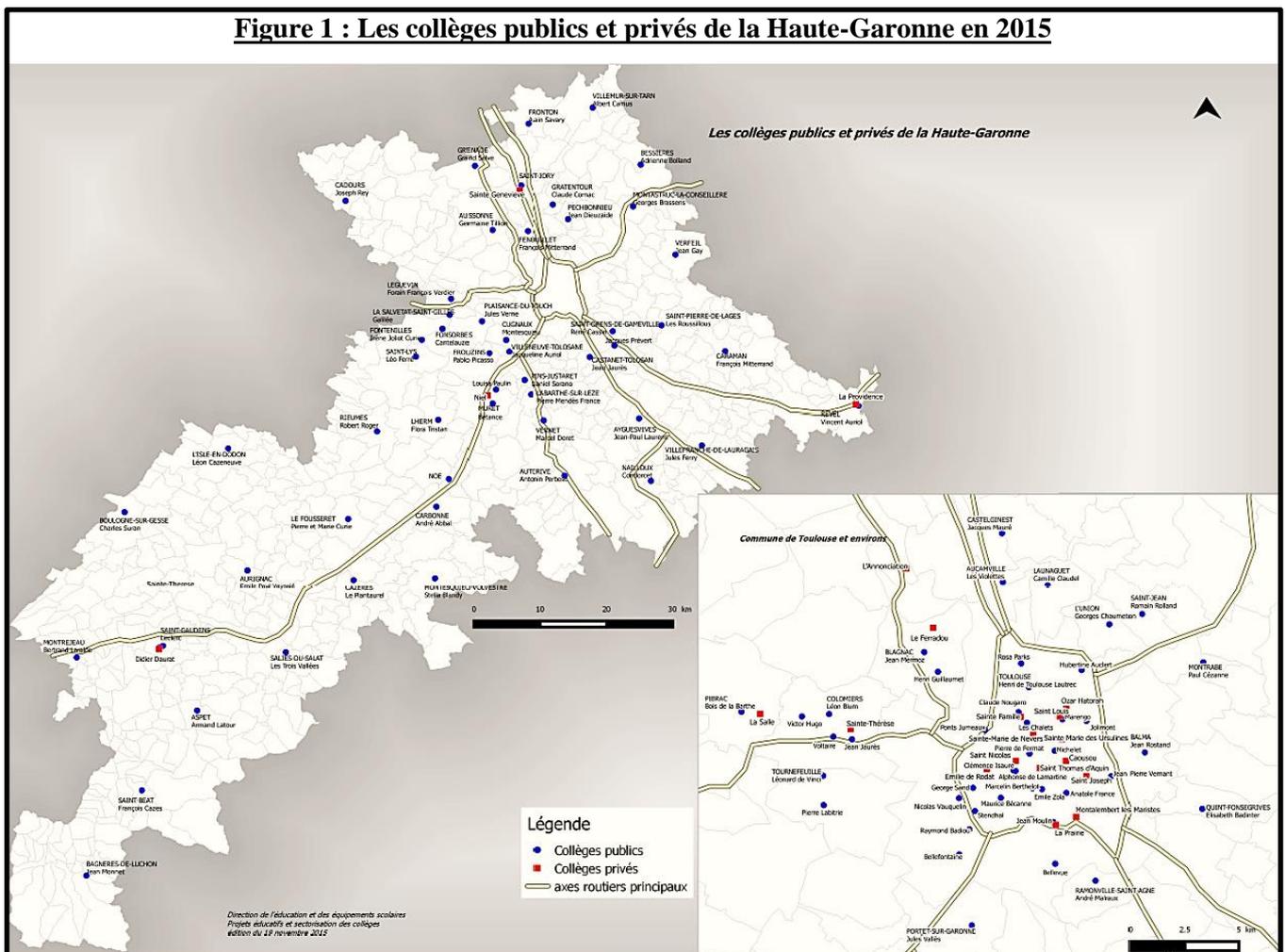
- La gratuité des transports scolaires sans conditions de ressources, qui représente un budget annuel de 50 millions d'euros en Haute-Garonne

- L'aide à la restauration scolaire : gratuité totale ou aide à 50 % en fonction des ressources financières des familles pour permettre à tous les collégiens de se restaurer correctement à midi, pour un budget annuel de plus de 6 millions d'euros

- L'aide aux élèves en difficulté à travers les subventions attribuées au réseau associatif

- Le parcours laïque et citoyen, permettant de réaffirmer les valeurs républicaines et de laïcité auprès des 30 000 élèves de 4ème et de 3ème de la Haute-Garonne et qui connaît un grand succès depuis son ouverture en septembre 2016.

Figure 1 : Les collèges publics et privés de la Haute-Garonne en 2015



b) La sectorisation : un outil ségrégatif

La sectorisation scolaire, apparue dans une circulaire datant de 1963, concernait le collège et le lycée publics. Celle-ci a été inventée dans un contexte de forte construction d'établissements scolaires, pour définir un découpage du territoire français en plusieurs secteurs de recrutement pour chaque établissement scolaire. Un élève dépend de la zone de rattachement selon son lieu de domiciliation. En cela, les familles se doivent de respecter la sectorisation de leur quartier et d'inscrire leurs enfants au collège de secteur. Quant à la carte scolaire qui a été inventée de manière simultanée, elle n'a pas la même fonction, elle est censée attribuer les moyens en postes accordés aux établissements. Cependant, tout le monde, sans exception, fait la confusion et l'amalgame à la sectorisation, en cela nous emprunterons les deux termes pour signifier la même chose.

A sa création, la carte scolaire n'était qu'un « *instrument prévisionnel de gestion des ressources éducatives* »³, c'est-à-dire qu'elle devait planifier l'ouverture ou la fermeture de classe selon la variation démographique des secteurs. La sectorisation scolaire est aujourd'hui un des dispositifs de l'Education les plus contestés allant même jusqu'à devenir un argument politique et un objet suscitant des débats houleux lors des élections présidentielles, jusqu'à en oublier les programmes scolaires, les zones d'éducation prioritaire ou encore le recrutement et la formation des enseignants. La carte scolaire n'a jamais eu vocation de garantir la mixité sociale à l'Ecole, et pourtant elle en est un levier. En effet, la mise en place de la carte scolaire s'est construite au rythme des quartiers périphériques des grandes villes. Elle a évolué et s'est transposée à ces derniers. Elle n'a alors cessé de renforcer la ségrégation spatiale déjà établie. A l'image des ghettos de pauvres ou des ghettos de riches, les collèges reflètent les inégalités sociales des territoires. C'est ce que confirme les chercheurs Gabrielle Fack et Julien Grenet : « *Le problème se situe pour l'essentiel dans les grandes agglomérations urbaines, au niveau du collège, et s'explique par deux séries de facteurs : l'existence d'une forte segmentation résidentielle, d'une part, qui implique que les zones de recrutement des établissements scolaires se superposent à un tissu urbain fortement différencié socialement ; l'existence d'un secteur privé largement subventionné, d'autre part, qui permet d'échapper à moindre coût aux contraintes de la carte scolaire* ».

Une solution existe pour pouvoir déroger au collège de secteur. Les parents ont la liberté d'effectuer des demandes de dérogation, celles-ci sont gérées et accordées par l'Inspection Académique sur la base de critères ordonnés⁴ :

- les élèves handicapés
- les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement

³FACK G., GRENET J., 2009: « Sectorisation des collèges et prix des logements à Paris », Actes de la recherche en sciences sociales, mai, (n° 180), pp. 44-62.

⁴www.education.gouv.fr

demandé

-les boursiers au mérite

-les boursiers sociaux

-les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité

-les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité

-les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier. Une attention particulière sera portée aux demandes visant à assurer la continuité des parcours pédagogiques linguistiques entre l'école et le collège

La carte scolaire est une contrainte pour de nombreux parents, favorisés comme défavorisés. Une mesure libérale d'assouplissement de la carte scolaire mis en place à la rentrée 2007-2008 a entraîné une augmentation des dérogations permettant d'éviter la carte scolaire. Ces dispositifs mis en place renforcent un effet de concurrence de la sphère éducative qui alimente les inégalités entre les « établissements sélectifs bien placés [demandés par les classes moyennes supérieures] et des espaces scolaires populaires stigmatisés des zones sensibles au sein desquelles sont surreprésentés les élèves en difficulté ». Les collèges, alors situés dans les banlieues, sont stigmatisés et associés à la « violence urbaine », aux « quartiers sensibles », les discours à l'égard des élèves sont péjoratifs « les décrocheurs », « les sauvageons », « les inenseignables »⁵. Les sociologues Millet et Thin analysent une forme de rejet réciproque « des collégiens par l'institution scolaire et de l'école par les collégiens, dans une sorte d'hostilité partagée »⁶. Cette image de collège relégué de quartier fait fuir les familles des quartiers possédant un capital social et culturel. Et à l'inverse, certains collèges dotés d'options attractives (sections internationales, classes bilangues...) attirent fortement les classes sociales favorisées. L'offre de ces établissements est très inégale, la concurrence y est déloyale et les élèves n'ont pas les mêmes chances de réussir. Geneviève Zoïa rappelle que « malgré l'unification du système d'enseignement en une filière unique jusqu'à la fin du collège, et aussi brutale que paraisse cette proposition, chaque élève ne bénéficie pas du même service d'éducation et donc des mêmes chances, parce qu'il ne fréquente pas les mêmes pairs ». Cette chercheuse cible le cœur du problème : la mixité sociale.

En somme, si l'on se met dans la peau d'un parent, il est difficile d'y voir clair. La politique de l'éducation est partagée par de nombreux protagonistes et elle est très sectorisée. Certains techniciens du département reconnaissent qu'il est difficile de faire respecter une sectorisation alors même qu'une autre entité affecte les élèves. L'envers du décor est dévoilé : se cache derrière le discours républicain de l'Education Nationale, une réalité mal connue : l'école ne donne pas les mêmes chances aux enfants. Ces politiques sectorielles partagées peuvent parfois créer des conflits entre les institutions.

⁵DOUAT E., 2003 : « La place des « indésirables ». Pratiques et effets de l'exclusion dans les établissements de secteurs populaires », *Espaces et sociétés*, mars, (n°166), pp.31-45.

⁶MILLET, M. ; THIN, D. 2005 : *Ruptures scolaires : l'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, Puf, 118p.

En revanche, face au constat de la ségrégation sociale dans les collèges, on peut voir que les partenaires institutionnels ne se rejettent pas la faute les uns sur les autres mais, au contraire, ils font abstractions des différends. Au plus près du territoire et des citoyens, le Conseil départemental et l'Inspection académique tentent, de concert, d'améliorer la mixité sociale dans les collèges via l'outil de la sectorisation. Comment une politique sectorielle, telle que la gestion des collèges, peut-elle être un levier de mixité sociale ?

2) Les tendances lourdes qui creusent les inégalités sociales à l'école

« *Allô, bonjour, avec mon mari, nous venons d'emménager à Jolimont, nous souhaiterions savoir si le collège de quartier est un bon collège ?* », ce type de questions revient fréquemment au bout du fil du téléphone de Franck, technicien spécialiste de la sectorisation au Cd31. Le comportement des parents de collégiens à l'égard de la sectorisation scolaire n'est pas aussi impassible qu'on ne le croit. Pensées à l'origine comme un outil rationnel de répartition des élèves, la sectorisation ou la carte scolaire se voit aujourd'hui contournée. Les parents, en tant que groupe social non homogène, ont tendance à sélectionner l'établissement scolaire de leurs enfants selon plusieurs critères non officiels comme « *son ambiance, son fonctionnement, ses résultats, en fonction du public qui le fréquente* ». ⁷ Cependant, ces jugements hâtifs et apocryphes relèvent le plus souvent de rumeurs ou de mauvaises réputations imputées aux établissements. La carte scolaire se base, dans la quasi-totalité des situations, en fonction du lieu de résidence des familles. Les inquiétudes des parents s'orientent des effets de cette logique territoriale sur le profil du collège. Les collèges portent alors des étiquettes et sont choisis ou évités selon leurs avantages ou inconvénients au même titre que lorsqu'on fait les courses dans un supermarché. Derrière le débat de la carte scolaire se cache une problématique beaucoup plus inhérente à la société, celle de la ségrégation sociale. Selon la définition de Delvaux, en 2005, la ségrégation est la « *traduction de différences sociales dans l'espace. Elle se manifeste dès que des individus, classés par la société dans des catégories sociales distinctes, dotées d'une valorisation sociale différenciée, se trouvent séparés dans l'espace et sont ainsi amenés à peu se côtoyer* ». Si celle-ci est légale ou réglementaire on parle alors d'« apartheid », terme auquel Manuel Vals a fait allusion, à la suite des attentats de Charlie Hebdo en janvier 2015, en qualifiant les cités d'« *apartheid territorial, social, ethnique* ». Mais il existe également une ségrégation « de fait », qui s'apparente à l'action de séparer, de mettre à part certaines classes sociales, et notamment les plus pauvres. En effet, elle n'est pas forcément volontaire et/ou consciente car elle relève de la théorie ou de la statistique.

Celle-ci tend à susciter une sorte de frénésie autour du paradigme de la mixité sociale chez les chercheurs mais surtout en politique. Le sociologue Marc Oberti, spécialiste des inégalités scolaires et

⁷OBERTI M., 2007: *L'école dans la ville. Ségrégation – mixité – carte scolaire*, Paris Science Po, Les presses, 299p.

urbaines, éclaire sur le lien entre sectorisation scolaire et mixité sociale : « *Si la carte scolaire est remise en cause aujourd'hui, c'est bien dans sa capacité à garantir la mixité sociale telle que les parents sont prêts à l'accepter, au point d'être au contraire de plus en plus perçue comme un facteur d'amplification des désordres urbains et scolaires induits par la ségrégation scolaire* ». Si la mixité est tant recherchée, c'est qu'il existe de fortes disparités sociales entre les établissements scolaires en France. La ségrégation sociale à l'Ecole, un phénomène auparavant peu étudié, tend à sortir la tête de l'eau et commence à être prise au sérieux par les l'Etat et les collectivités locales.

a) La ségrégation sociospatiale : un fléau qui affecte l'Ecole

▪ « L'école périphérique » d'Agnès Van Zanten⁸

Agnès Van Zanten est une des seules à avoir tenté d'étudier le système scolaire et ses dynamiques par le prisme de la spatialité « *qui nous semble cruciale à la compréhension des processus sociaux, mais largement sous-estimée par les sociologues* ». Sans dénigrer le poids de l'institution scolaire dans la réussite des enfants, elle préfère s'attacher aux relations entre l'école et l'espace local et les interactions entre la population scolaire et celle du quartier. Ici, est mise en exergue la dimension de différenciation urbaine. En effet, il serait absurde d'étudier les dynamiques scolaires d'une ville sans appréhender la dimension locale et sociale des différents quartiers. Cette tendance à différencier socialement, ethniquement et scolairement les publics est apparue dans les années 1980. L'école périphérique est le fruit de la répartition spatiale des groupes sociaux et donc d'une différenciation urbaine prononcée qui a tendance à se renforcer. Elle définit « l'école périphérique » sur deux niveaux : « *Une configuration scolaire spécifique du fait des caractéristiques de son public, de certains traits de son fonctionnement interne et des relations qu'elle entretient avec le centre* » ; « *Proposer un autre regard sur la scolarisation qui met l'accent sur le rôle des dynamiques locales dans la reproduction et la transformation des systèmes scolaires et, plus précisément, sur le rôle moteur de l'interaction entre les réalités éducatives « marginales » et les normes centrales* ». Plusieurs raisons concomitantes expliquent la ségrégation sociale à l'Ecole et notamment dans les collèges.

▪ La naissance de la ségrégation sociospatiale dans les métropoles françaises

Il faut rappeler que les banlieues, que l'on appelle aujourd'hui « sensibles », étaient dans la période de l'après-guerre, des lieux où différents groupes sociaux cohabitaient. En effet, ces nouveaux modes d'habitation que l'on nommait les « grands ensembles » avaient été érigés afin de loger des ouvriers, des employés, des techniciens et même des cadres au moins jusque dans les années 1970. Le modèle des banlieues rouges pensées et créés par des municipalités communistes sont sorties de terre dans les

⁸VAN ZANTEN A., 2012 : *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Edition Quadrige, PUF, 440p.

années 1945-1950 et en particulier dans la périphérie parisienne. Dans les autres métropoles françaises et notamment la ville de Toulouse, les quartiers représentatifs des « trente glorieuses » sont apparues plus tardivement dans les années 1960, on pense ici au fameux Grand Mirail (La Reynerie, Mirail Université et Bellefontaine). Dans un contexte d'explosion démographique, appelé le « baby-boom » et de croissance urbaine, les populations qui arrivent dans ces nouveaux logements sont des jeunes couples avec des enfants. Cela nécessite de nouveaux établissements scolaires, c'est alors que des municipalités équiper les quartiers de la crèche jusqu'aux collèges.



A ce moment-là, des précurseurs de la sociologie urbaine, comme Paul-Henry Chombart de Lauwe, pensaient qu'une société nouvelle était en train d'émerger⁹. Mais cette analyse s'est rapidement heurtée aux modèles de représentation et d'appropriation pluriels de l'espace par les différentes classes sociales, jusqu'au déménagement et à l'accès à la propriété pour les plus riches. Selon le sociologue Pierre Clerc, ceux qui ont fui les quartiers populaires n'ont songé qu'à améliorer leur position sociale.

C'est au cours des « vingt piteuses »¹⁰ que les banlieues au modèle communautaire marxiste sont devenues les fameux « quartiers sensibles ». Ces derniers concentrent alors les populations les plus fragiles, les ouvriers et les immigrés en l'occurrence. Cette ségrégation spatiale « *n'est pas seulement liée à la spécialisation territoriale de l'emploi mais à la constitution d'espaces de relégation* »¹¹, une relégation territoriale induite par la crise économique qui affaiblit l'industrie et touche alors le travail ouvrier et l'emploi. La ségrégation spatiale des villes s'explique également par le retrait progressif de l'Etat en termes de parc locatif social au profit de l'accès à la propriété et de l'émergence des quartiers pavillonnaires dans l'espace périurbain par les classes moyennes qui recherchent à améliorer leur condition et leur position sociales. Les grandes métropoles et leurs banlieues se sont métamorphosées et se sont fracturées socio-spatialement. Entre 1982 et 1990, la distribution hiérarchique des classes

⁹CHABOT GEORGES P.H. CHOMBART DE LAUWE, ANTOINE S., BERTIN J., CHAUVET L, COUVREUR L. et GAUTHIER J., : Paris et l'agglomération parisienne. Tome I : « L'espace social dans une grande cité » ; tome II : « Méthodes de recherche pour l'étude d'une grande cité ». In: L'information géographique, volume 17, n°2, 1953. pp. 83-84.

¹⁰La période de 1973 à 1995. Elle est en partie due au premier choc pétrolier puis s'accroît avec le deuxième choc pétrolier en 1979 qui provoquent une inflation des prix et amenuisent le pouvoir d'achat des classes sociales moyennes et des plus défavorisées.

¹¹VAN ZANTEN A., 2012 : *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Edition Quadrige, PUF, 440p.

sociales au sein des mêmes territoires s'est renforcée. La polarisation des groupes sociaux entre les quartiers est d'autant plus marquée lorsqu'on extrait les catégories situées aux antipodes de l'échelle sociale : les quartiers concentrant des catégories socioprofessionnelles favorisées : des cadres et des professions intellectuelles supérieures d'un côté et les catégories socioprofessionnelles défavorisées : les ouvriers et les travailleurs précaires et les chômeurs de l'autre. Les médias commencent alors à stigmatiser ces quartiers en les considérant comme « dégradés » concentrant violence et problèmes sociaux. Agnès Van Zanten tente de qualifier le comportement social des populations des quartiers dans cette période : « *Au repli sur soi et sur l'espace privé, se rajoutent un processus de construction des identités sociales sur un mode défensif, par la stigmatisation des « autres » indésirables, et la mise en place des stratégies d'évitement dans les espaces publics, notamment dans ceux fréquentés par les enfants et les adolescents* »¹². La réalité sociale et la mauvaise presse qui en découle, font prendre conscience aux institutions passives qu'il faut intervenir. C'est alors que débute ce que nous connaissons depuis trente ans : la « Politique de la ville ». Le vaste chantier qu'est la Politique de la ville en France sera étayé sous le prisme des dispositifs d'éducation prioritaire et surtout de la mixité sociale dans les collèges.

b) Les stratégies familiales, face à la sectorisation scolaire, creusent les inégalités

Pendant que les autres pays de l'OCDE (Allemagne et Suisse) entretenaient des politiques volontaristes d'effacement des inégalités sociales à l'Ecole, ces dernières se renforçaient en France. Selon de nombreuses enquêtes nationales et internationales étudiant la corrélation entre l'origine sociale et la réussite scolaire, la France serait devenue le pays avec l'école la plus inégalitaire de l'OCDE. En cela, le Cnesco met en exergue un déterminisme socio-culturel plus important en France que dans les autres pays de cette organisation. Ces inégalités sont relativement stables en maternelle et au primaire mais elles tendent à se renforcer au collège. Les inégalités sociales à l'école sont le produit de plusieurs effets.

« *On ne sortira pas facilement de ces difficultés, et certainement pas seulement par la recherche de boucs émissaires, parents consommateurs, citoyens égoïstes ou promoteurs cupides* »¹³, comme l'exprime Geneviève Zoïa, ce n'est pas en accablant un pair que l'on trouvera le coupable. Néanmoins, il est possible d'analyser la ségrégation scolaire via les formes de contournement de la carte scolaire. Pour éviter certains collèges, de nombreuses familles tentent de contourner la carte scolaire via des stratégies multiples et même parfois illégales. Déjouer l'ordre établi relève d'un problème inhérent

¹²VAN ZANTEN A., 2012 : *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Edition Quadrige, PUF, 440p.

¹³VISIÈRE L., ZOÏA G., 2010 : « Le collège, la ville, et la mixité sociale : La fabrique de la distribution des élèves. In: Les Annales de la recherche urbaine », N°106, Mélanges, pp. 38-47

aux règles de scolarisation. Si les parents de toutes origines sociales contournent, c'est qu'ils sont sensibles au même sujet : la réussite de leurs enfants. « *Les parents vivent mal la contradiction entre des principes d'égalité auxquels ils tiennent, et les injustices auxquelles ils contribuent en choisissant un établissement* », la sociologue pointe ici du doigt l'ambivalence entre les intérêts général et individuel, ce qui s'apparente au phénomène NIMBY (Not In My Back Yard). Cela dit, il n'est pas utile de rejeter la faute uniquement sur les parents. Ce phénomène peut être transposé également, sinon plus, à l'hypocrisie d'une politique nationale passive sur le sujet.

Plusieurs écoles ont tenté de définir des stratégies, dans les années 1980, Ballion et Oeuvarde ont qualifié les parents comme des « *consommateurs* » à l'image de la société consumériste. Plus tard, d'autres sociologues comme Van Zanten et Oberti ont étudié le comportement des parents sous l'angle de « *la clôture sociale et de l'entre soi* ». Pour eux, les parents les plus aisées fuiraient les différences sociales et ethniques, formant un « *apartheid scolaire* ». Eric Maurin, auteur de l'ouvrage « *Le ghetto français* »¹⁴, parle de processus généralisé de « *sécession* ». Cependant, il est impossible de résumer les motivations des parents par un effet de séparatisme social, elles sont bien plus complexes et il aurait été judicieux d'étayer cette réflexion par des entretiens avec des parents.

Geneviève Zoïa a établi une typologie des établissements¹⁵, basée sur une étude de la ville de Montpellier, pour comprendre lesquels sont attractifs ou repoussoirs, il existe trois catégories :

Les collèges selon leur localisation	Collège ghetto	Collège public du péri-urbain et collèges privés du centre-ville	Collège public en centre-ville
Image des collèges	Mauvaise réputation	Collège acceptable	Bonne image
Elèves fréquentant le collège	Homogénéité des élèves socialement défavorisées	Les catégories socioprofessionnelles favorisées, très faible mixité	Ensemble des catégories sociales, mixité sociale (permise parfois par les dérogations)
Stratégies familiales	Fort taux de fuite des classes moyennes mais aussi des populations défavorisées	Les élèves doivent être au « bon endroit »	Collèges attractifs

Cette typologie apporte un regard sur les tendances à s'attacher ou à éviter un collège, elle permet d'éclairer la situation parfois faussée par les médias, par contre elle n'est pas absolue. En effet, au centre-ville, il est possible de trouver des collèges très favorisés et sélectifs comme le collège de Fermat ou Michelet à Toulouse. Chaque collège et chaque quartier ont une histoire bien particulière et leur réputation peut basculer à tout moment, de manière positive ou négative. Or, dans ce contexte, les

¹⁴MAURIN E., 2004 : *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Éd. du Seuil, 95p.

¹⁵VISIÈRE L., ZOÏA G., 2010 : « Le collège, la ville, et la mixité sociale : La fabrique de la distribution des élèves. In: Les Annales de la recherche urbaine », N°106, Mélanges, pp. 38-47

collèges dits « ghettos » sont en quelque sorte condamnés et leur implantation dans les quartiers prioritaires s'apparente à une situation de non-retour. Agnès Van Zanten précise que la majorité des parents souhaitent une situation acceptable pour leurs enfants, qu'ils désirent un collège classique et pas forcément un « bon » ou « excellent » établissement comme on pourrait le croire. Plusieurs formes de stratégies familiales existent, elles sont les suivantes :

- **Le contournement scolaire par les lettres**

Au levier juridique des dérogations, s'ajoutent des lettres rédigées par les parents qui maintiennent leur volonté. En effet, Lozenzo Barrault¹⁶ a étudié ce phénomène dans le secteur du primaire : « [...] aucun texte ne prévoit de possibilité de recours en cas de refus de dérogation, certains parents insistent néanmoins auprès des autorités pour obtenir une affectation dans un établissement public hors secteur, notamment par la rédaction de lettres ». Ces courriers tendent à influencer l'action publique à laquelle le comportement vis-à-vis de l'accord des dérogations reste très flou. Ce chercheur a extrait trois types de lettres d'un échantillon conséquent : La première catégorie de lettres est celle de parents avançant des arguments et des motifs pratiques, administratifs mais aussi politiques. Les arguments peuvent aller du temps de transport à la menace de quitter le secteur public. Ces lettres sont habituellement envoyées par des parents relativement favorisés socialement, qui disposent d'un capital culturel élevé et qui connaissent les rouages des institutions. Le deuxième type de lettres est plus contrasté et avance beaucoup moins d'arguments administratifs. Ecrite de manière bancale et très succincte, ce type de requête a été établi par des familles dont la position sociale est moins favorisée que la précédente. La dernière forme de courrier est bien spécifique, elle relève de réclamations par procuration. Ces lettres sont souvent rédigées par des travailleurs sociaux sur des situations familiales fragiles et complexes, parfois allophones, pour lesquelles il faut être bienveillant. Ces lettres mènent-elles à l'acceptation des dérogations ? Il est possible d'avoir une idée sur la question mais la réponse officielle de l'Inspection académique reste relativement opaque.

- **Les fausses adresses**

Eviter son collège de secteur ou plutôt inscrire ses enfants dans de bons, voire de « supers-collèges » peut se faire de façon originale et surprenante. A Toulouse, certains parents feraient tout pour scolariser leurs enfants au collège de Fermat, le collège public le plus « prestigieux » de la ville, voire de la région. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est rendu compte que certains parents, parmi les plus aisés, achetaient des appartements dans le secteur de Fermat pour y scolariser leurs enfants. Plus grave encore, une minorité possède des boîtes aux lettres situées non loin du collège. Il a

¹⁶BARRAULT-STELLA L., 2009 : « Écrire pour contourner. L'évitement scolaire par courrier », Actes de la recherche en sciences sociales, mai, n° 180, pp. 36-43.

été récemment découvert que des familles utilisaient des logiciels de correction comme Photoshop afin de changer leurs adresses sur les attestations du lieu de résidence. Le problème des fausses adresses est courant en France lorsque des villes possèdent des établissements renommés mais il reste relativement marginal.

- **L'enseignement privé**

La voie du privé est une des causes de l'accroissement de la ségrégation scolaire. Les familles les plus informées et qui disposent des ressources intellectuelles et/ou économiques cherchent à éviter les établissements « mauvais » et tentent d'accéder à d'autres collèges publics ou privés. Selon le Cnesco, l'enseignement privé ne participerait que très peu à la ségrégation sociale entre les collèges car ses effectifs au primaire et secondaire n'augmentent guère depuis quelques années. Mais si les résultats du secteur privé sont meilleurs par rapport au public, c'est évidemment parce que ceux des établissements relevant de l'éducation prioritaire se sont affaiblis.

Outre le secteur du privé, les parents ont parfois recours à des cours privés. Même si les Français ne sont pas de gros consommateurs de cours privés, ils n'en restent pas moins indifférents surtout chez les familles les plus favorisées. Selon le Cnesco, les enfants de chefs d'entreprise et professions libérales sont trois fois plus nombreux à suivre des cours particuliers que ceux d'ouvriers non qualifiés.

- **L'évitement des collèges relevant de l'éducation prioritaire**

*« Tous les parents ne veulent pas s'orienter vers les collèges chics, publics ou privés, mais aucun ne souhaite se diriger vers le ghetto »*¹⁷. Dès la création du réseau d'éducation prioritaire, les scientifiques prévenaient des effets de stigmatisation que ce type de label pouvait engendrer. Ces étiquettes de Zep (Zones d'Education Prioritaires), Eclair ou encore Rep ou Rep+ (Réseau d'Education Prioritaire renforcé) ont des conséquences néfastes à long terme. En effet, les classes moyennes et les familles les plus informées des populations les plus précaires refusent d'aller dans ces collèges. Ces derniers sont parfois suivis d'adjectifs péjoratifs « collèges ghettos », « mauvais collège » ou encore « collèges pourris ». A ce propos, à Montpellier, le collège Rep + Las Cazes situé dans le quartier populaire du Petit Bard concentre plus de 95% d'élèves d'origine marocaine¹⁸. Un groupe de mères du quartier se bat depuis le printemps 2015 pour plus de mixité sociale et ethnique dans ce collège qui avait très mauvaise réputation, la plupart du temps infondée. Cependant, ce collège pâtissait du nom du « collège des Marocains », ce qui n'a guère amélioré son attractivité. En cela, les effets positifs de l'éducation prioritaire seraient, désormais, contrebalancés par ses effets pervers qui profitent aux collèges plus prestigieux.

¹⁷VISIER L., ZOÏA G., 2010 : « Le collège, la ville, et la mixité sociale : La fabrique de la distribution des élèves. In: Les Annales de la recherche urbaine », N°106, Mélanges, pp. 38-47

¹⁸FINGER S., « A Montpellier, comment un collège mixte est devenu ghetto », *Libération*, 18/10/2015

Cet exemple démontre également que les familles des quartiers se sentent concernées par le problème de ségrégation sociale dans les collèges. Loin de l'image médiatique des parents désinformés ou tout bonnement non-concernés par la scolarité de leurs enfants, « *chez beaucoup de ces familles françaises et immigrées, l'éducation des enfants constitue une des préoccupations les plus centrales et les plus immédiates,*¹⁹ ces parents sont impliqués dans le parcours scolaire des enfants, à leur socialisation et au sens large, à leur sécurité dans un espace scolaire. Ces préoccupations les amènent à enclencher des pratiques que l'on peut qualifier de stratégiques selon Agnès Van Zanten : « *Ces pratiques peuvent être analysées comme des stratégies dans la mesure où elles témoignent d'une réflexivité sociale, c'est-à-dire de tentatives de la part des individus et des groupes pour réduire les risques et contrôler un environnement perçu comme menaçant mais elles relèvent davantage d'une adaptation réactive aux contraintes locales que d'un projet prévu et organisé à l'avance en vue d'un but précis* ». Non préméditée et relevant d'un rejet symbolique ou effectif, l'évitement scolaire ou le rapprochement d'un établissement relèvent de pratiques matérielles. Ces pratiques sont déterminées par la position sociale des familles et elles sont notamment plus fréquentes chez les familles disposant d'un capital social, économique et culturel. Ce capital se nourrit dans ce cas, de la perception des territoires : l'attachement au lieu de résidence choisi et la connaissance plus ou moins objective des autres quartiers, ailleurs, dans la ville.

Les quartiers populaires concentrent des familles qui n'ont parfois pas le choix d'y vivre. Pendant les réunions publiques dans le quartier Bellefontaine, des familles ont insisté sur leur volonté de quitter le quartier, allant jusqu'à dire que changer de collège ne résoudrait pas le problème de logement. Les familles peinent à accéder à des logements sociaux, ailleurs, dans la métropole. « *Ces familles sont restées et subissent, tant au niveau matériel qu'au niveau de leur représentation du monde, les effets de cette immobilité résidentielle* »²⁰. Cette situation se transpose alors à l'école via le phénomène du « *localisme* » d'Agnes Van Zanten.

- **Le rapport des familles à l'espace : « le localisme »**

A l'inverse des familles qui évitent les collèges prioritaires de secteurs, certaines familles souhaitent au contraire conserver la proximité de l'éducation. Le critère de proximité est en effet le premier critère de choix d'un établissement scolaire et notamment pour le secondaire. Selon la chercheuse, « *Ceci correspond en partie, de façon évidente, à l'intériorisation des contraintes de la carte scolaire qui assigne les enfants et les adolescents à des établissements en fonction du lieu de résidence ou de l'établissement fréquenté antérieurement et ce d'autant plus que les familles sont très sensibles à l'emprise de l'« administration » sur leur vie quotidienne* ». Les choix des familles de ne pas déroger

¹⁹VAN ZANTEN A., 2012 : *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Edition Quadrige, PUF, 440p.

²⁰*Idem*

au collège de secteur sont renvoyés au coût des transports, de la cantine scolaire mais aussi à des raisons sécuritaires comme le racket ou les violences physiques. A ce propos, à la Reynerie, certaines familles ont exprimé une peur liée à la « *tentation* » des élèves s'ils sortent du quartier et notamment pour les filles. La proximité semble être rassurante pour les familles. Selon la scientifique, de manière globale, les familles sont conditionnées par « *la méconnaissance et donc la peur du monde à l'extérieur du quartier* ». Les parents ne disposent que de peu d'information sur les moyens de contournement mais aussi sur les autres collèges publics ou privés. Le niveau d'instruction faible et le peu de contacts hors quartier que ces familles possèdent n'améliorent pas les leviers pour s'extraire du quartier. Ici, on peut faire allusion aux réticences apparues lors des premières réunions publiques pour le projet d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais. De nombreux parents tiennent à leur collège. Au collège R. Badiou par exemple, des personnes ont explicitement dit qu'elles étaient attachées au collège de leur quartier. Certaines familles se sont même souvenues que l'ancien président du Conseil départemental Pierre Izard, avait souhaité conserver les services publics de proximité et donc de maintenir ouvert le collège Raymond Badiou dans le quartier de la Reynerie. En somme, il faut toutefois se préoccuper de ce phénomène de localisme lorsque la mixité spatiale n'est pas de mise. Proximité et mixité ne font pas la paire lorsqu'on parle d'Education.

c) Le relatif échec de l'éducation prioritaire

Créée en 1981 pour « donner plus à ceux qui ont moins », l'éducation prioritaire compte aujourd'hui 1095 Réseaux d'Éducatons Prioritaires (REP). L'éducation prioritaire, tentant de remédier aux inégalités scolaires, est un échec selon le CNESCO. Plusieurs phénomènes en sont la cause ; pour cela, il faut remonter quelques années en arrière. La mise en place effective du collège unique en 1977 a considérablement massifié l'enseignement secondaire et supérieur. Les élèves issus des milieux les plus précaires ont alors accédé à des niveaux d'études plus élevés que les générations précédentes. Avant cette période, le public scolaire était davantage socialement et ethniquement homogène à partir de la classe de 5ème. L'hétérogénéité des classes qu'a entraînée la mise en place du collège unique, a par la suite eu des effets notoires comme la demande de performance et de rendement scolaire.

La politique d'éducation prioritaire apparaît alors en France. Elle a considérablement augmenté les moyens des établissements dits « défavorisés » par le biais de plusieurs mesures : baisse des effectifs par classe (mesure non effective et relativement timide dans certaines académies), des budgets de fonctionnement à la hausse, un encadrement des élèves hors temps de classe. Le réseau REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) est apparu en 2015 lors de la refonte de la carte d'éducation prioritaire et il a remplacé les anciennes ZEP (Zones d'Éducation Prioritaires) dont les médias avaient beaucoup parlé lors des émeutes de 2005. Le terme de réseau est alors appliquée pour faire le lien entre le collège et les écoles primaires du secteur, elles aussi en REP. Les lycées ont, quant à eux, gardé le label de

« ZEP » suite à de nombreuses manifestations. L'étiquette de REP s'obtient par des critères bien spécifiques et notamment par un indice social qui comprend quatre paramètres²¹ :

- Le taux de catégories socio-professionnelles défavorisées
- Le taux d'élèves boursiers
- Le taux d'élèves résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS)
- Le taux d'élèves ayant redoublé avant la sixième

Quant à l'étiquette de REP+, on peut l'apparenter à un réseau « super-prioritaire ». Ces établissements perçoivent d'avantage de moyens et un attention particulière aux élèves scolairement les plus fragiles. Parmi tout cela, cette politique de discrimination positive a omis de renforcer la dimension d'apprentissage des élèves dont le temps d'enseignement, l'expérience des enseignants mais aussi leur formation jugée trop faible ou inadaptée. Cela dit, un problème endogène se maintient, celui de la ségrégation sociale entre les collègues.

Le rapport du Cnesco a confirmé un échec relatif de l'éducation prioritaire. Celui-ci note que les élèves relevant de l'éducation prioritaire n'ont pas bénéficié d'une qualité d'apprentissage équivalente à celle des établissements favorisés. Le temps des apprentissages scolaires y est raccourci : problème de discipline, exclusions, absences des élèves, fort absentéisme des enseignants...etc. Par exemple, selon l'enquête TALIS, dans les établissements d'éducation prioritaire en 2013-2014, le taux d'absentéisme des élèves était de 27 %, contre 16 % dans les autres établissements. Les établissements relevant de ce réseau concentrent également un mauvais climat scolaire. Les relations entre les élèves et les enseignants sont moins bonnes que dans les autres collèges, l'« indisciplinarité » et les incivilités ne cessent de s'aggraver. Selon le Cnesco, « en 2016, un tiers des élèves disent se sentir en insécurité au sein de leur collège d'éducation prioritaire contre un quart dans les autres établissements ». Plus précisément, ce serait les élèves les plus en difficulté scolaire qui feraient ce constat.

En outre, les enseignants arrivant dans ces établissements sont habituellement jeunes et débutants et sont souvent engagés sous forme de contrat. Entre 2005 et 2014, le recours aux enseignants contractuels a fortement augmenté, il est passé de 15 396 à 25 988 dans le second degré, soit une augmentation de 69%. Une part de cette évolution s'explique par le manque d'attractivité de ces établissements dans certaines disciplines, en voies générale et professionnelle. Au collège, les enseignants sont très jeunes, la part des moins de 30 ans est deux fois plus importante en éducation prioritaire.

Cet agrégat de problèmes liés à l'apprentissage et à la discipline, en plus des difficultés sociales que les élèves ramènent au sein du cadre scolaire, ne participe pas aux conditions de réussite des élèves.

²¹CANARD E., « REP, ZEP : c'est quoi l'éducation prioritaire ? », *L'Etudiant*, 04/01/2017

Selon le Cnesco, « *ces inégalités de traitement vont se transformer en inégalités sociales d'acquisitions scolaires* ».

Comme l'a si bien dit Nathalie Mons « *Aucune politique, aucune pratique pédagogique ne résiste aux effets délétères de la concentration extrême des difficultés scolaire et sociale dans des établissements ghettos* ». En effet, outre la ségrégation résidentielle, l'éducation qui est censé garantir l'égalité des chances, entretient un phénomène alarmant de ségrégation entre et au sein des établissements scolaires en France. Le Cnesco a exposé que 12 % des élèves fréquentent un établissement accueillant deux tiers d'élèves défavorisés (parents ouvriers, chômeurs ou inactifs).

3) L'état des lieux de la ségrégation sociale à l'École de la République française

Qu'est-ce que la ségrégation et comment a-t-elle été calculée par le Cnesco ? Selon les sociologues Massey et Denton, la ségrégation se traduit par des disparités de répartition de groupes sociaux selon les lieux et dans le cas où des personnes d'origines sociales différentes n'ont plus d'interactions.

A partir de ce postulat théorique, il est possible d'établir plusieurs indicateurs de ségrégation :

-Un découpage en fonction des caractéristiques personnelles : dans ce cas, il faut définir des groupes sociaux au regard du type de donnée que l'on souhaite mesurer. Par exemple, si l'on souhaite calculer le taux de ségrégation sociale, il faut constituer des groupes sociaux en fonction des revenus et des catégories socio-professionnelles. Pour mesurer la ségrégation ethnique, la création des groupes s'appuiera plutôt sur les origines migratoires. Cet indice est limité et binaire puisque chaque individu concerné doit forcément entrer dans une case et ne peut pas appartenir à plusieurs éléments de calcul.

-Un découpage en fonction de l'environnement fréquenté : Il s'agit de prendre en compte l'environnement social de chaque individu et de définir l'échelle à laquelle on souhaite mesurer la ségrégation. Par exemple, il est possible d'étudier la ségrégation au sein d'un établissement ou d'une classe.

-La ségrégation sociale est mesurée en utilisant un découpage arbitraire de deux groupes : Les CSP+, Catégories Socioprofessionnelles Favorisés-A ; Les CSP, Catégories Socioprofessionnelles Favorisées-B, moyennes et défavorisées.

-La ségrégation scolaire est découpée en deux groupes : Le groupe A des « meilleurs élèves » correspond aux élèves qui ont passé le brevet national du brevet en 2011 dans la filière générale, et dont la note moyenne aux quatre épreuves finales (mathématiques, français, histoire-géographie, histoire de l'art) est dans le premier quart de la distribution ; Le groupe B des « élèves moyens ou en

difficulté » correspond aux élèves qui n'ont pas passé le diplôme national du brevet en 2011 dans la filière générale, ou dont la note moyenne aux quatre épreuves finales n'appartient pas au premier quart de la distribution. Ici, les données sont limitées puisqu'elles ne comprennent que les notes du brevet alors qu'un élève faible au diplôme a pu obtenir des notes stables tout au long de sa scolarité.

Les résultats de l'étude du CNESEO sont issus de données de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du Ministère de l'Éducation nationale.

a) Mesurer les inégalités sociales devant l'École

« *Comment peut-on lutter contre l'invisible ?* » C'est la question que s'est posée Nathalie Mons, Présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) dans le dossier « *Mixité sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'École* ». Un paradoxe plane sur la mixité sociale à l'École : la non mixité saute aux yeux des élèves, des parents, des professeurs de l'école primaire jusqu'aux grandes écoles mais alors qu'il n'existe aucun appareil de mesure scientifique pour l'authentifier. Cette chercheuse renommée dans le milieu rajoute même « *en quarante ans, la France n'a pas voulu, n'a pas accepté, n'a pas décidé de développer un appareil statistique national capable de renseigner les citoyens sur l'ampleur du séparatisme social qui marque notre système scolaire* ». Ce discours très fort tend à réveiller les consciences et à secouer les institutions ayant les cordes pour faire bouger les lignes.

Alors qu'en 1970, les Etats-Unis expérimentaient déjà le *busing*²², en 2015, la France entretenait sa passivité sur le sujet. En plus de ne pas avoir d'indicateur pour mesurer la ségrégation sociale à l'école, la loi Refondation de l'école de la République de 2013 n'a pas eu plus d'impact que l'inscription de la notion de « mixité sociale » dans le document législatif²³. C'est alors que le CNESEO a souhaité engager des travaux de recherche sur la question afin d'éclairer les élus car comme l'a dit Nathalie Mons : « *La connaissance précède l'action* ».

Pour ce faire, le Cnesco a mobilisé 22 équipes de chercheurs français et étrangers afin de mener des enquêtes. Des sociologues, économistes, didacticiens et psychologues ont tenté de comprendre le phénomène de ségrégation sociale dans les collèges et les lycées pendant deux ans, à partir des données les plus récentes afin de dresser un bilan de la justice à l'école.

L'étude analyse de la ségrégation sociale, en fonction des catégories socioprofessionnelles, mais aussi scolaire, en fonction des résultats obtenus au diplôme national du brevet. Celle-ci se concentre sur tout le territoire français et cible les élèves de la sixième à la terminale. L'originalité de ses travaux relève

²²Transport par bus d'élèves noirs vers des établissements auparavant réservés aux blancs.

²³Cette loi sera d'avantage étayée dans la partie « La mixité sociale dans les collèges, un projet expérimental impulsé par le Ministère de l'éducation »

d'une mise en lumière sur les disparités entre les établissements mais aussi sur les inégalités entre les classes au sein des établissements.

Il faut alors préciser quelles définitions du Cnesco se cachent derrière les termes de « ségrégation sociale » et « ségrégation scolaire » :

METHODOLOGIE STATISTIQUE

-La ségrégation sociale : Elle mesure la différence entre la proportion d'élèves CSP+ (chefs d'entreprises, cadres, professions intellectuelles, enseignants et professeurs des écoles) dans l'environnement d'un élève lui-même CSP+ et la proportion de ceux-ci dans l'environnement d'un élève qui n'est pas CSP+.

Ainsi, si les élèves CSP+ comptent en moyenne 40% d'élèves CSP+ dans leur établissement alors que les autres n'en comptent que 20% en moyenne, la ségrégation sociale entre établissements vaudra 20% (40 - 20).

-La ségrégation scolaire : Elle mesure la différence entre la proportion de « bons élèves » dans l'environnement d'un élève faisant lui-même partie de la catégorie des bons élèves et la proportion de ceux-ci dans l'environnement des élèves qui n'appartiennent pas à cette catégorie.

La catégorie des « bons élèves » se calcule selon des notes obtenues au diplôme national du brevet : un élève appartiendra à cette catégorie s'il n'a pas redoublé au collège, qu'il passe l'examen du brevet dans la filière générale et que sa note moyenne aux épreuves finales est dans le premier quart des notes. Selon cette définition, si les « bons élèves » comptent en moyenne 50% de bons élèves CSP+ dans leur classe alors que les autres n'en comptent que 20% en moyenne, la ségrégation scolaire entre classes vaudra 30% (50 - 20).

UNE ETUDE BASEE SUR TROIS PROBLEMATIQUES

« -Quelle est l'ampleur de la ségrégation sociale et scolaire dans les collèges et les lycées en France ?

-Quels sont les effets du séparatisme social à l'école sur la cohésion sociale nationale et sur les apprentissages scolaires des élèves ?

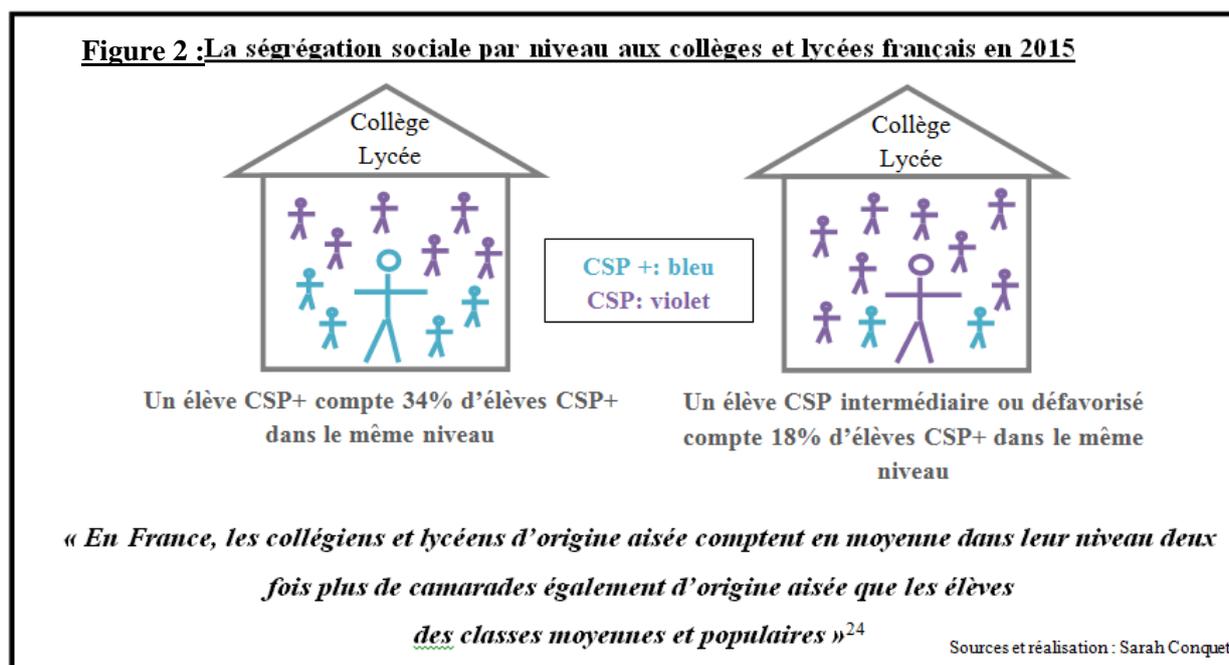
-Quelles sont les politiques mises en œuvre dans les autres pays de l'OCDE pour lutter contre ce phénomène ? L'immobilisme est-il partout de règle sur ce sujet sensible politiquement ou d'autres pays ont-ils réussi à mener des politiques volontaristes ? ».

b) Des résultats alarmants à l'échelle nationale

Les premiers résultats confirment les enquêtes PISA (Programme for International Student Assessment)²⁴. Les injustices progressent à l'école française depuis les 15 dernières années alors qu'à l'étranger, des politiques interventionnistes parviennent à renverser la tendance.

▪ La ségrégation sociale entre les établissements

La ségrégation sociale entre établissements oscille entre 16 et 19% en fonction du niveau considéré. Alors qu'en l'absence de ségrégation, tous les élèves compteraient 22% d'élèves CSP+ parmi les élèves du même niveau de leur collège, les élèves eux-mêmes CSP+ en comptent 34 %, et les élèves des CSP intermédiaires et défavorisées n'en comptent que 18 %. Ce résultat est en partie le fruit de la ségrégation résidentielle (entre les quartiers de chaque commune) et de la ségrégation liée aux mouvements des élèves qui choisissent leur collège via des stratégies d'évitement de la carte scolaire (dérogations, inscriptions dans le privé...etc.).



D'un côté, on trouve des établissements très favorisés et de l'autre côté du miroir, des établissements très défavorisés. Les départements concentrant la plus forte ségrégation sociale sont principalement ceux qui comportent des grandes villes. Dans les départements de faible densité, la mixité sociale est réelle puisque les secteurs de recrutement recouvrent des rayons pouvant parfois aller jusqu'à vingt

²⁴PISA est un ensemble d'études menées par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), qui vise à mesurer les performances des systèmes éducatifs des 34 pays membres et les nombreux pays partenaires. Les enquêtes sont renouvelées tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans. Elle évalue l'acquisition de savoirs et savoir-faire essentiels à la vie quotidienne au terme de la scolarité obligatoire.

kilomètres et ceux-là concentrent des élèves issus de milieux sociaux différents. Dans les zones urbaines, la multiplication du nombre de collèges est défavorable à la mixité sociale pour deux raisons : les collèges sont le reflet de la ségrégation résidentielle ; la multiplication des collèges renforcent la concurrence entre ceux-ci, ce qui crée des établissements « souhaités » ou « évités ».

- **La ségrégation scolaire entre les établissements**

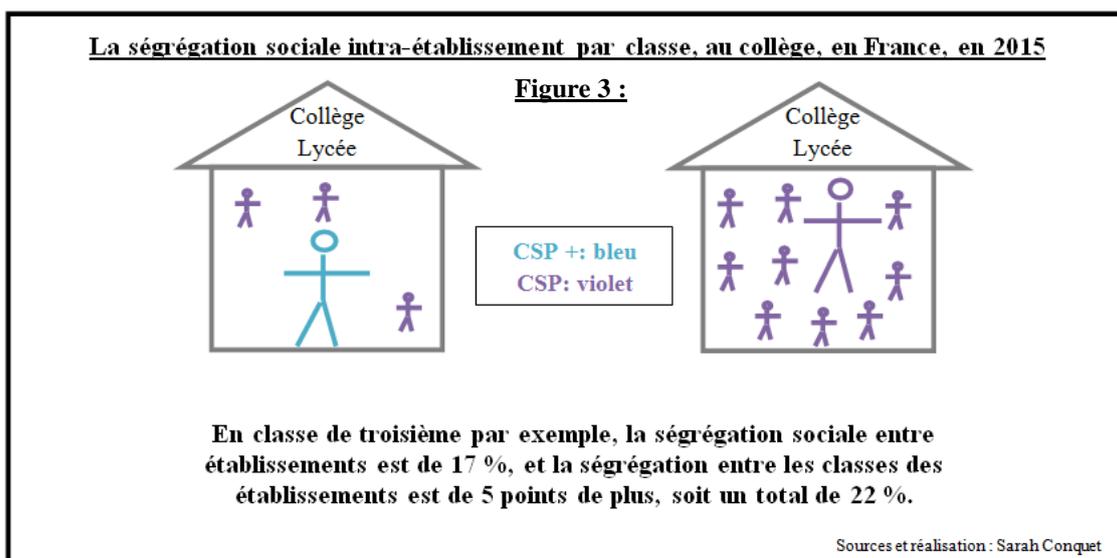
S'agissant de la ségrégation scolaire, elle est beaucoup plus prononcée dans les lycées du fait de la filiarisation dès la seconde (générale, technologique ou professionnelle). En effet, celle-ci varie entre 18 et 21% au lycée alors qu'elle n'oscille qu'entre 7 et 9% au collège.

Cette régression est due à deux phénomènes : les élèves les plus socialement défavorisés voient leur niveau scolaire baisser ; les résultats des élèves les plus favorisés tendent à progresser. Les inégalités scolaires se creusent et notamment au collège.

« Les meilleurs élèves comptent en moyenne deux fois plus de camarades d'un niveau équivalent au leur que les autres élèves »²⁵

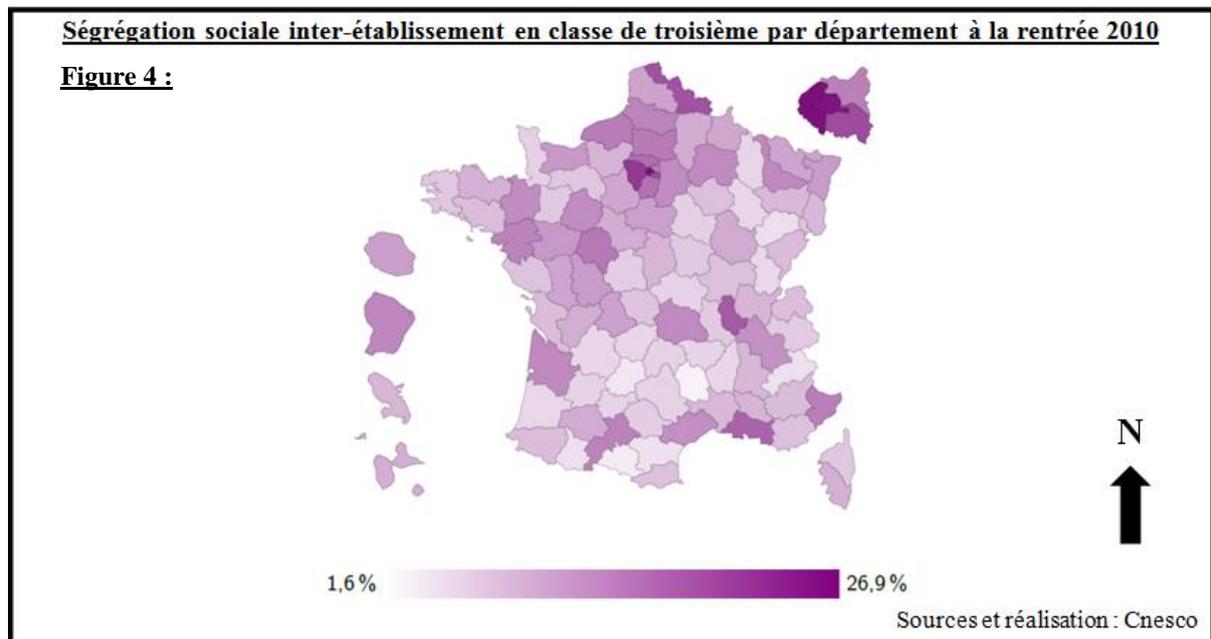
- **La ségrégation sociale entre les classes**

La ségrégation sociale par établissement peut cacher une ségrégation par classe. Sur une classe de 25 élèves, 20% des élèves « favorisés » de troisième comptent plus de 15 élèves favorisés dans leur classe, alors que seuls 2% des élèves des classes moyennes et défavorisées en comptent autant. Ce phénomène se retrouve partout, en zone rurale comme en zone urbaine, dans tous établissements confondus, mixtes ou ségrégués.



²⁵LY - RIEGERT, juin 2015 : « Conférence de comparaisons internationales : Mixité sociale et scolaire, ségrégation inter et intra établissement dans les collèges et lycées français »

▪ **La ségrégation sociale et scolaire à l'échelle française : de grandes disparités**



Les cartes, ci-dessus, montrent que la ségrégation sociale est très disparate selon les départements. La ségrégation sociale varie de 2% à 27 d'un département à l'autre. A l'évidence, les départements ruraux de faible densité et notamment ceux de la région Occitanie (Lot, Aude, Ariège...), comportent la ségrégation la plus faible. A l'inverse, les départements les plus ségrégués sont ceux qui comportent des grands pôles urbains (les Hauts-de-Seine, Paris, Yvelines, Val-de-Marne, Nord, Rhône et Bouches-du-Rhône).

Cette analyse se poursuit par communes et arrondissements municipaux pour Paris, Lyon et Marseille. Les graphiques ci-dessous représentent le degré de ségrégation entre les établissements par communes. Sachant que 3 865 communes possèdent au moins un collège et que 1 447 en concentrent au moins deux, nous ne pouvons définir la ségrégation uniquement pour ces derniers. Une majorité des communes n'affichent que 3% de ségrégation mais la moyenne se rapproche d'une minorité de commune où la ségrégation est importante : 10% des communes ont une ségrégation sociale entre établissements de plus de 11%, et 10% ont une ségrégation scolaire supérieure à 12%. Dans certaines communes, les taux de ségrégations sociale et scolaire explose en s'approchant des 40 %.

Sur cette courbe, on perçoit que la moitié des vingt communes ayant la plus forte ségrégation sociale entre établissements sont situées en Île-de-France ; quatre sont situées dans le Nord-Pas-de-Calais et les autres sont des grandes villes françaises. S'agissant de l'académie de Toulouse, elle se place dans les vingt villes les plus ségréguées de France. Au niveau troisième, la ségrégation sociale entre établissements est de 14% dont 8 points s'expliquent par les disparités entre communes.

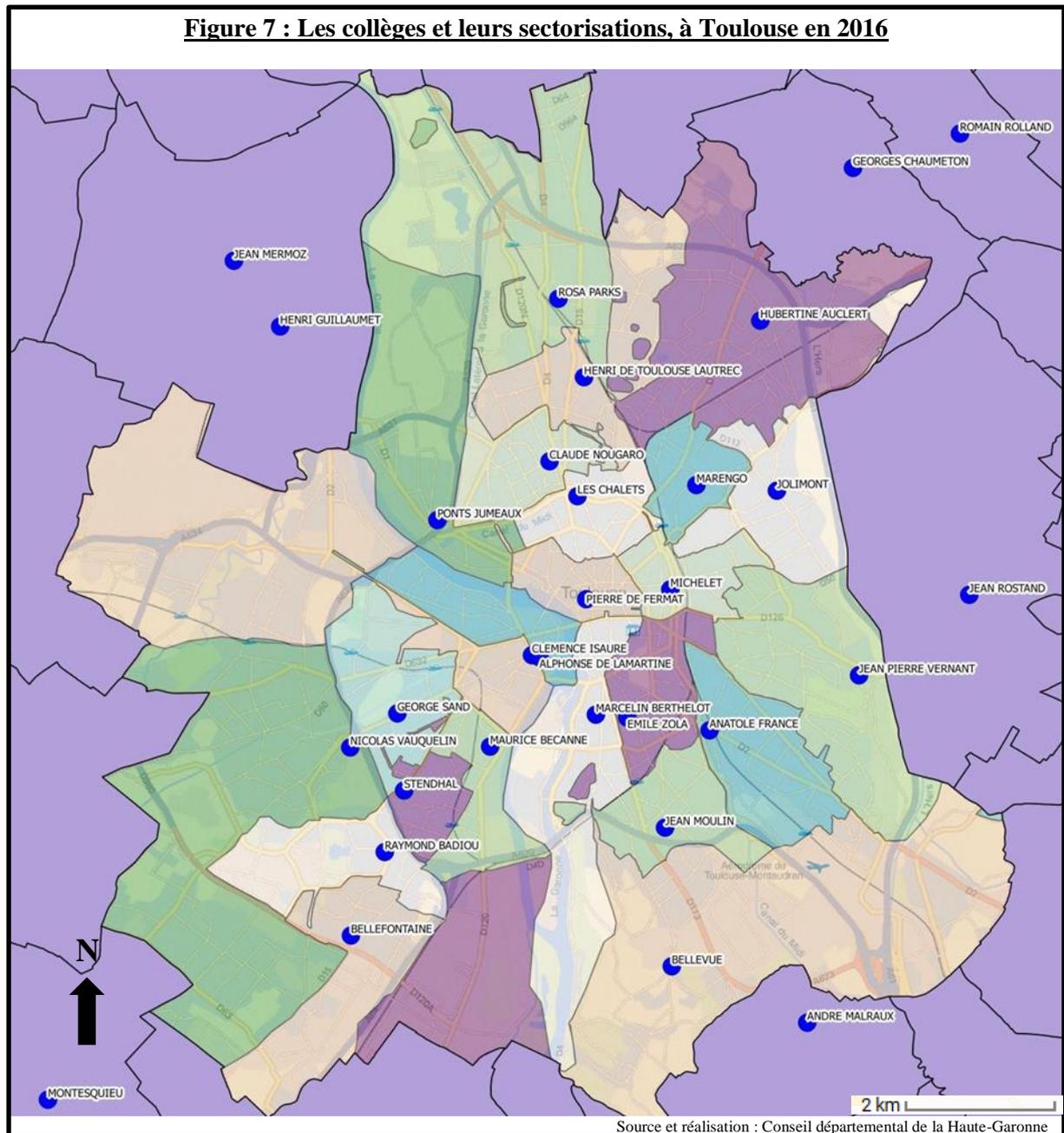
**La ségrégation scolaire entre établissements au niveau troisième par académie
à la rentrée 2010, et part expliquée par les disparités entre communes ou arrondissements municipaux**

Figure 5 :



Sources et réalisation : Cnesco

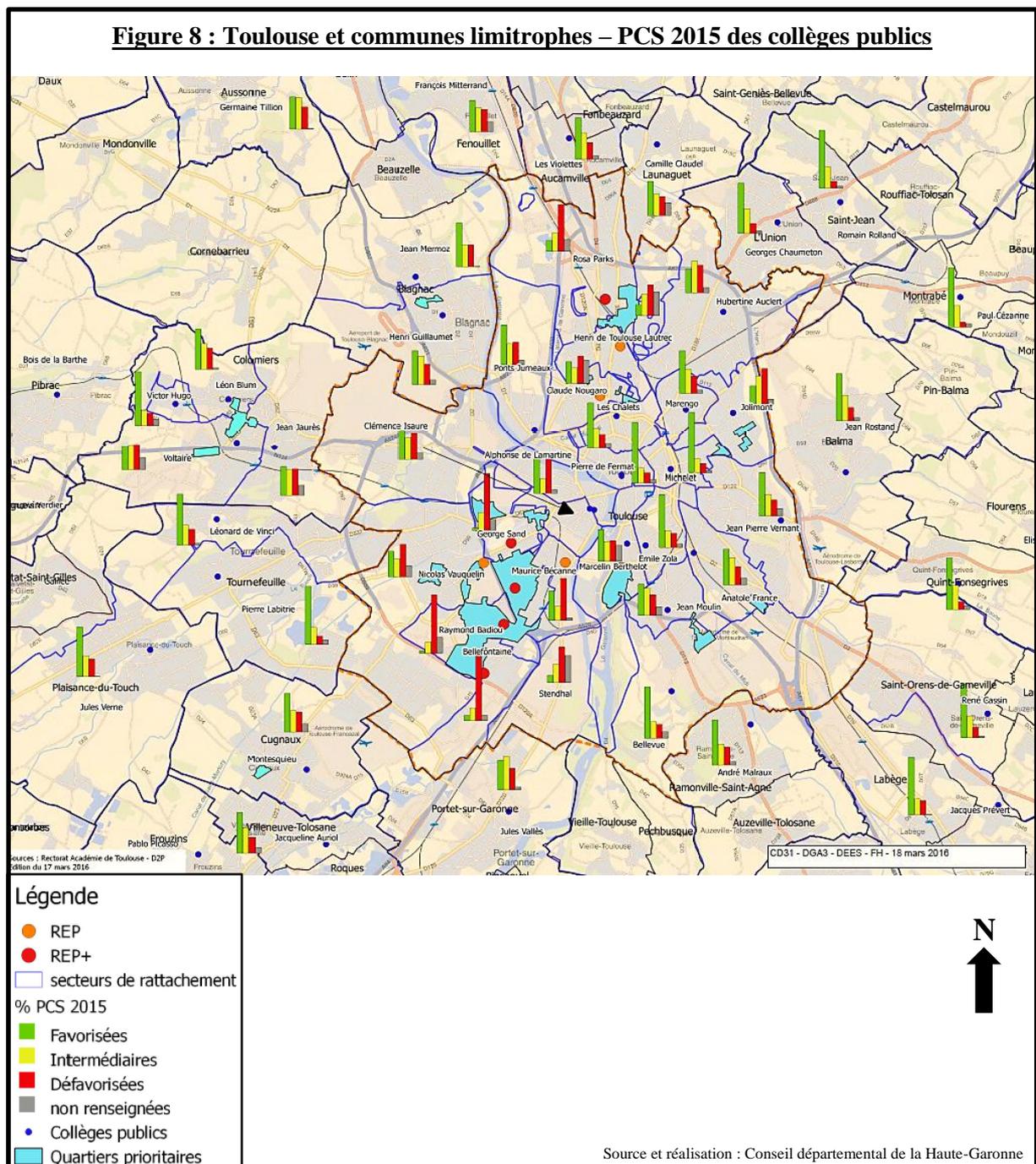
métropole toulousaine. La délimitation en rouge entoure le périmètre de la métropole et la délimitation en bleu dessine la ville de Toulouse.



Il s'agit des collèges publics et de leurs sectorisations à l'échelle de Toulouse. La ville compte 24 collèges publics et 12 collèges privés. L'état des lieux de la mixité sociale va porter principalement sur la ville de Toulouse puisque c'est en son sein que se situe la plus grande disparité sociale entre les collèges. Cela dit, nous incluons au fil de la réflexion, la première couronne urbaine de Toulouse puisque certains collèges très favorisés de la Haute-Garonne se situent à Tournefeuille ou à Balma par exemple.

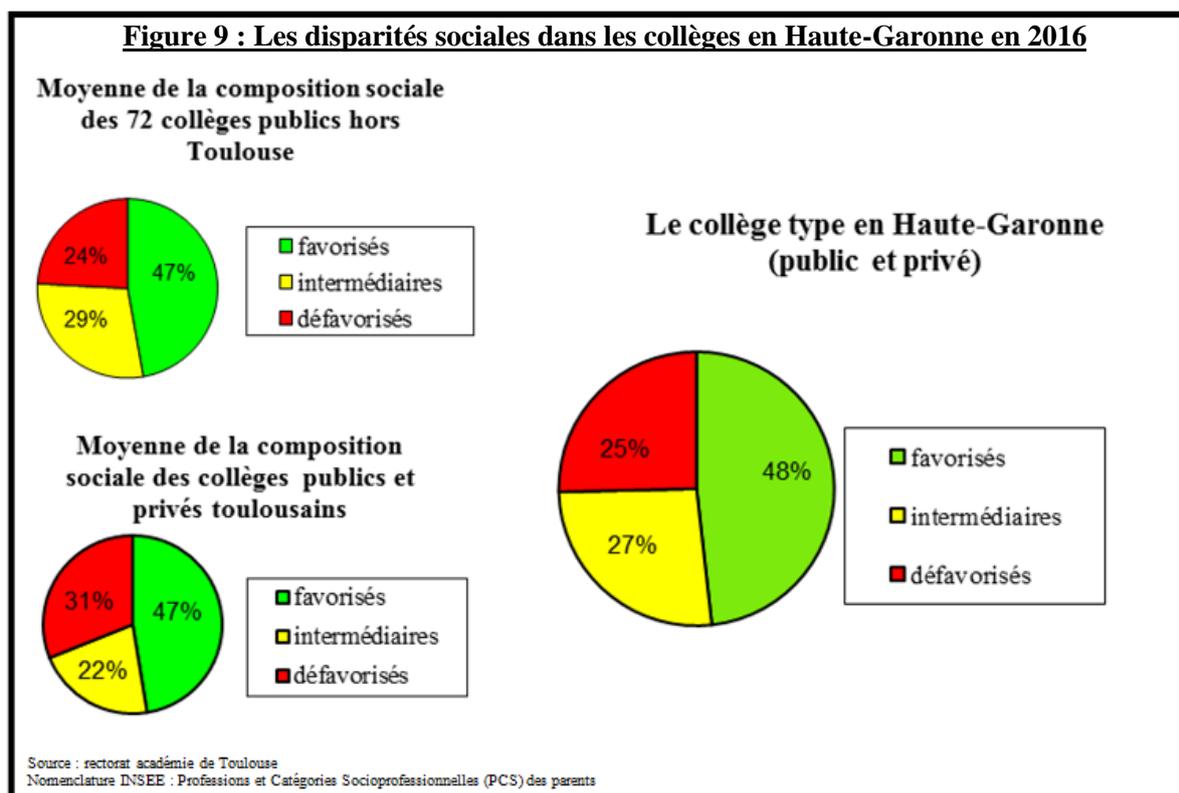
Avant même de commencer une analyse approfondie de la mixité sociale dans les collèges toulousains, il est possible de percevoir des disfonctionnements dans la sectorisation des collèges. Au Sud-Ouest, le large secteur du collège Nicolas Vauquelin (en vert), contourne les quartiers de la Reynerie (collège Raymond Badiou) et de Bellefontaine (collège Bellefontaine). Ce secteur recouvre des quartiers comprenant des populations relativement aisées comme Saint-Simon. Si l'on en fait un analyse totalement arbitraire, la sectorisation de ce territoire annexe et referme les quartiers Bellefontaine et Reynerie sur eux-mêmes. Etait-ce volontaire ?

- **La ségrégation sociale dans les collèges à l'échelle de Toulouse et de ses communes proches**



Sur la carte ci-dessus, sont représentées les Professions et PCS favorisées, intermédiaires et défavorisées pour chaque collège de Toulouse et des communes voisines. Les disparités entre collèges sont clairement perceptibles. Les collèges qui concentrent une forte proportion de populations défavorisées sont situés sur ou proche des quartiers prioritaires (en bleu) et sont des collèges Rep ou Rep+ : R. Badiou, Bellefontaine, G. Sand, Stendhal, M. Bécanne, N. Vauquelin au Sud-Ouest de Toulouse et le collège R. Parks au Nord. A l’opposé, il existe des collèges dont les élèves sont issus de PCS très favorisés : P. de Fermat, Les Chalets, Michelet, E. Zola, Bellevue, J.P Vernant, Marengo, Anatole France au cœur de Toulouse. On perçoit également de nombreux collèges très favorisés hors Toulouse comme à Tournefeuille, à Balma ou encore Colomiers.

Bien entendu, certains collèges sont relativement équilibrés (collèges C. Nougaro, C. Isaure...), c’est d’ailleurs ce que le Conseil départemental de la Haute-Garonne souhaite atteindre, une moyenne s’approchant de 25% d’élèves issues des catégories socioprofessionnelles défavorisées par collège à Toulouse.

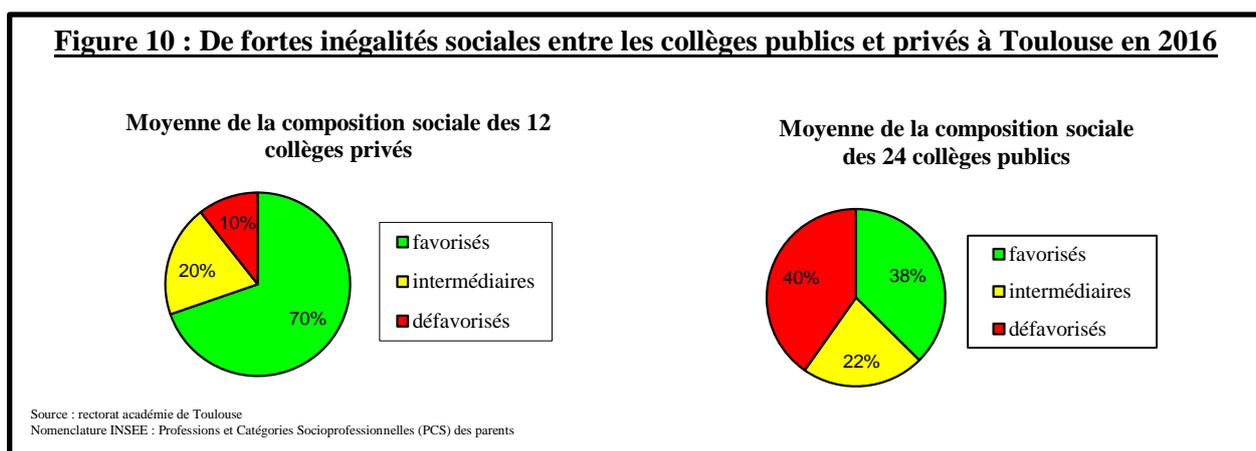


Les graphiques ci-dessus illustrent la différenciation entre la ville de Toulouse et le reste du département. Les collèges publics hors Toulouse sont globalement équilibrés avec un taux d’élèves moyen issus de professions et catégories socioprofessionnelles défavorisées (24%) inférieur à celui des élèves intermédiaires (29%).

Si on se penche sur les collèges toulousains, publics et privés, les écarts se creusent. A Toulouse, la part moyenne des PCS défavorisées est de 31% alors que celle des favorisées est égale à celle des

collèges hors Toulouse (47%). Quant à la catégorie intermédiaire, elle est inférieure à celle des plus pauvres (22%).

Le Conseil départemental a fait la moyenne de la composition sociale des collèges de tout le département de la Haute-Garonne illustrée par le 3^{ème} graphique. Le taux moyen de PCS défavorisées de la Haute-Garonne est de 25%. En cela, l'institution tente d'atteindre cette moyenne pour chaque collège de la Haute-Garonne ou du moins pour Toulouse.



Les 12 collèges privés fragilisent réellement la mixité sociale toulousaine. Les 70% d'élèves issus des catégories socio-professionnelles les plus favorisées inscrits dans le privé s'imposent lourdement face au public. Les collèges publics, quant à eux, sont plutôt équilibrés mais le taux de PCS défavorisées y est fort (40%).

L'enseignement privé fait concurrence au public et les collèges publics se font également concurrence entre eux. Afin de mesurer ce hiatus, il est possible de comparer l'origine sociale des élèves dans le secteur de recrutement et celle dans les collèges. La carte ci-dessous est l'illustration de ces disparités via l'évolution du niveau social entre le secteur de rattachement et le collège.

Comme on peut le voir hors Toulouse, les collèges des milieux rural et périurbain reflètent bien leurs secteurs de recrutement. Les principaux écarts sont à l'origine de l'implantation des SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté), qui ne sont d'ailleurs pas sectorisées.

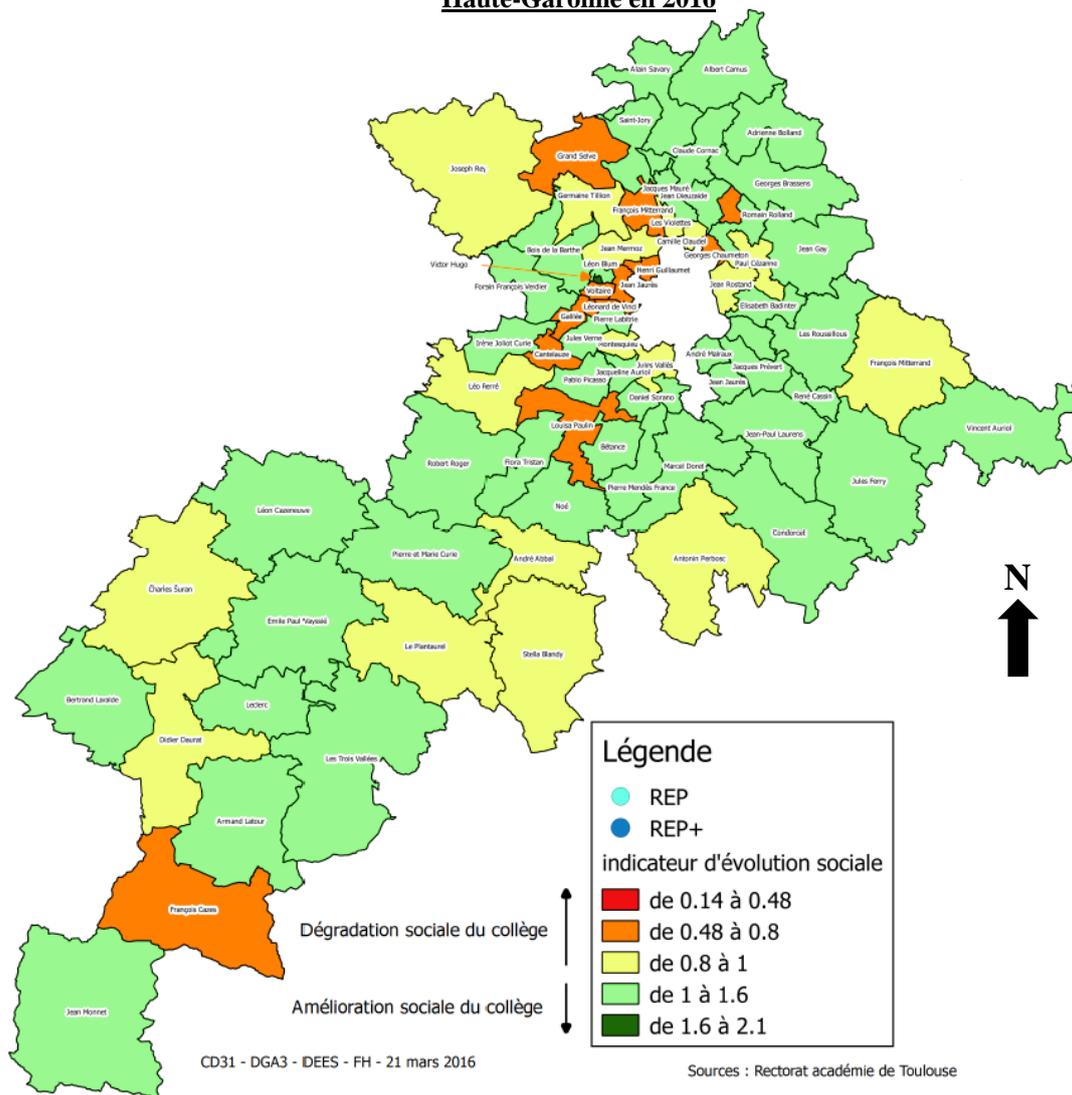
Par contre, à Toulouse, les collèges ne reflètent pas leurs secteurs de recrutement. Les élèves issus des catégories socioprofessionnelles favorisées fuient massivement dans le secteur privé alors que la part d'élèves des catégories socioprofessionnelles défavorisées augmente dans tous les collèges publics. Tous les collèges de Toulouse sont en perte de vitesse, exceptés les collèges des Ponts Jumeaux et Emile Zola qui maintiennent la population de leur secteur. Le collège de Michelet sort du lot, il voit sa part d'élèves issus des catégories socioprofessionnelles supérieures augmenter, celle-ci est supérieure à celle de son secteur de rattachement. Cela peut s'expliquer par sa section internationale, sa classe

bilangue et le conservatoire de musique et de danse qui ont tendance à attirer en grande majorité des enfants des familles très favorisées.

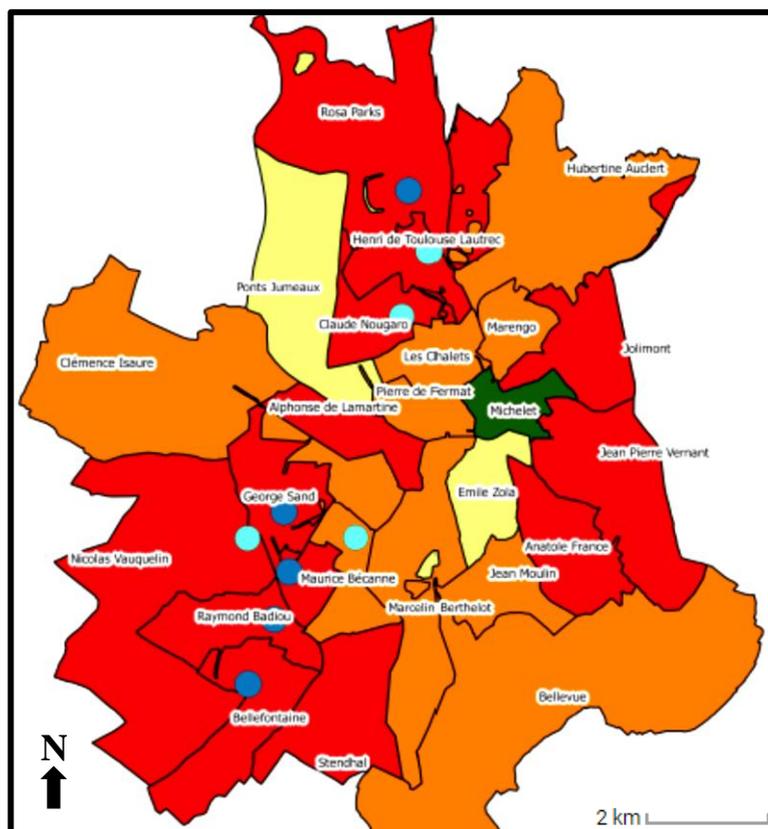
Concernant l'enseignement privé, il faut savoir que les effectifs des collèges privés toulousains ont connu une forte croissance entre 2006 et 2014 alors ceux du public ont diminué entre 2006 et 2012. Plusieurs facteurs peuvent exprimer cela. En 2008, la mesure d'assouplissement scolaire a augmenté les dérogations des populations les plus précaires vers les collèges les plus favorisés. Cela a entraîné un départ massif dans le privé. La courbe du privé n'a cessé de progresser alors que celle du public n'a fait que diminuer.

Récemment, la tendance s'inverse, les effectifs du privé diminuent légèrement et ceux du public augmentent. Le second phénomène peut s'expliquer par la densification urbaine. Jusqu'à 2015, une grande majorité des familles avait pour habitude de scolariser leurs enfants à Toulouse jusqu'à la fin du 1^{er} degré et de partir dans la 1^{ère} ou 2^{ème} couronne urbaine de la métropole toulousaine pour poursuivre leur scolarité au collège. Depuis quelques années, les effectifs augmentent dans les collèges toulousains et ce signal faible peut contribuer à présager une saturation de certains établissements de Toulouse et la nécessité d'en construire de nouveaux. A l'aide de projections d'effectifs, le Conseil départemental estime une augmentation de 3 000 élèves à l'horizon 2023 dans le secteur public et de 2 000 élèves dans le privé, soit une augmentation de 5 000 élèves au total.

Figure 11 : Evolution du niveau social entre les secteurs de rattachement et les collèges en Haute-Garonne en 2016



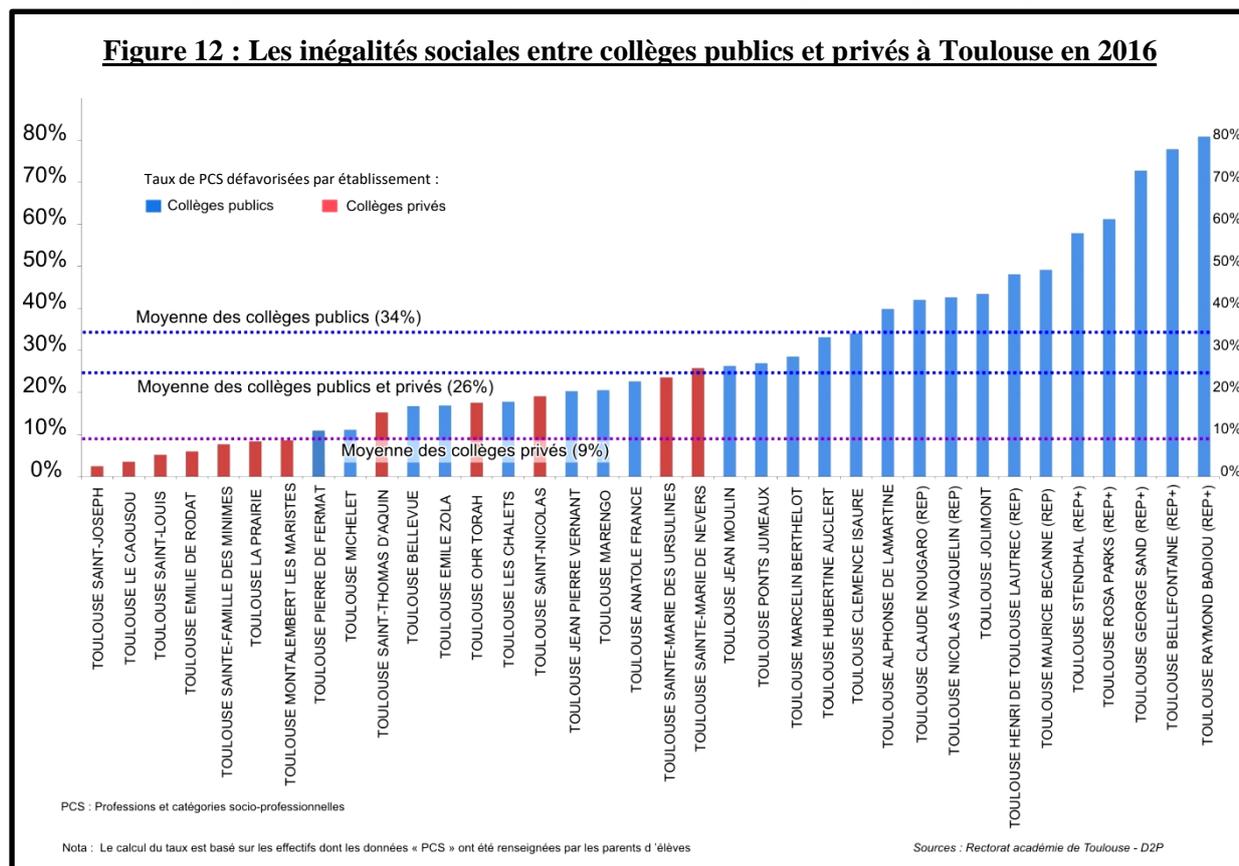
20 km



N

2 km

▪ **La ségrégation sociale des collèges toulousains à l'image des disparités spatiales**



Ce graphique illustre la disparité sociale entre les établissements scolaires publics et privés en 2016 à Toulouse. Le calcul par PCS étant souvent décrié, le Conseil départemental a dû prouver ses données par la variable des boursiers ou encore grâce à l'aide à la restauration scolaire (qui se calcule selon les revenus). Les résultats sont relativement similaires.

Les collèges sont à l'image de leur territoire de proximité. Allant du centre-ville où la mixité n'est pas de mise, au collège dit « ghetto » dans les quartiers, en passant par l'établissement jingle entre deux quartiers pour essayer de faire le lien. Autant de collèges qui ne remplissent pas les critères républicains de l'égalité des chances. A Toulouse, le privé est un poids qui déséquilibre socialement les collèges. A l'extrémité de la courbe, on perçoit sept collèges privés très favorisés qui comprennent moins de 10% d'élèves issus des PCS défavorisés. La moyenne de PCS défavorisées dans le secteur privé n'est que de 9% contre 34% pour l'enseignement public !

Les collèges publics les plus aisés sont Pierre de Fermat et Michelet (hyper-centre toulousain) avec à peine 12% de PCS défavorisés. Ils sont suivis des collèges Bellevue et Emile Zola, Les Chalets, Jean Pierre Vernant et Anatole France qui ont moins de 20% d'élèves précaires. Au total, 13 collèges publics sont en dessous de la moyenne des élèves issus de PCS défavorisées dans les collèges publics, ce qui représente plus de la moitié des collèges. Ainsi, 11 collèges publics concentrent plus de 35 à 80% d'élèves dont les parents sont socialement fragiles. On retrouve évidemment les 9 collèges en

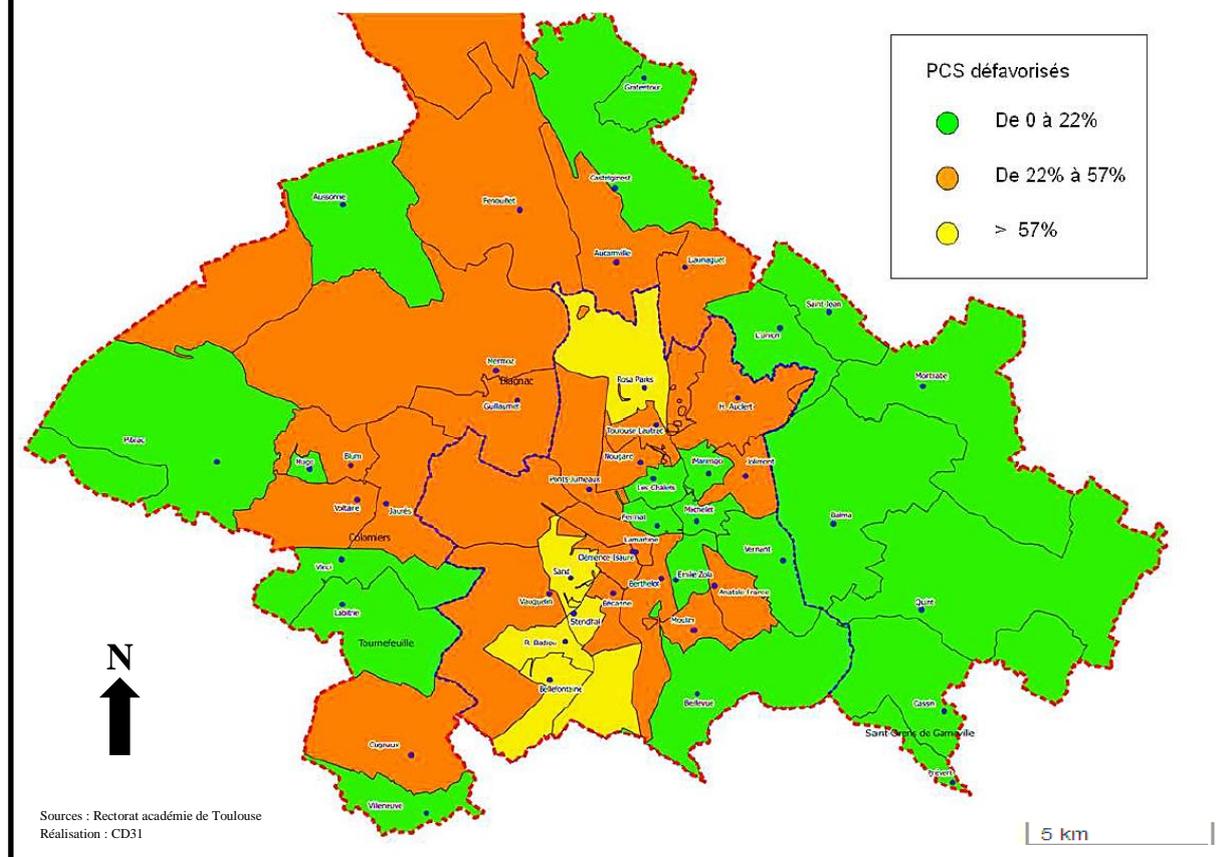
zone d'éducation prioritaires dont 4 collèges REP et les 5 collèges REP+ qui sont à l'arrière du peloton : du collège Stendhal (Bagatelle), Rosa Parks (Lalande au Nord de Toulouse), George Sand (Cépière) jusqu'au collège Bellefontaine et Raymond Badiou à la Reynerie. La mixité sociale dans les collèges dépend bel et bien de la mixité urbaine. Le Conseil départemental se rend compte depuis longtemps qu'une sectorisation classique, basée sur le quartier de vie, ne peut pas corriger des grandes inégalités sociales dans les collèges.

En somme, en Haute-Garonne, la problématique de la mixité dans les collèges peut s'expliquer par trois facteurs cumulatifs :

- Une concurrence entre les collèges public et privé qui amplifie la ségrégation scolaire.
- Une ségrégation urbaine qui ne permet plus à la sectorisation classique des collèges d'améliorer la mixité sans déséquilibrer de nombreux établissements.
- Un phénomène global d'évitement des familles pour atteindre un collège plus souhaitable que celui défini par la sectorisation.

La carte qui suit est l'illustration des secteurs de recrutement des collèges publics dans la métropole toulousaine. Les secteurs jaunes (taux d'élèves issus de familles défavorisées supérieur à 57 %) et verts (taux d'élèves issus des familles défavorisées inférieur à 22 %) ne sont pas contigus et ne permettent pas par des mesures locales de sectorisation de mieux mixer les élèves selon leurs origines sociales. Il faut noter également que les modifications de sectorisation impacteraient l'équilibre des zones intermédiaires en orange qui elles sont fragiles.

Figure 13 : Les disparités sociales selon les secteurs de recrutement des collèges publics dans la métropole toulousaine, en 2016



▪ **L'évitement scolaire : un phénomène qui amenuise la mixité sociale dans les collèges toulousain**

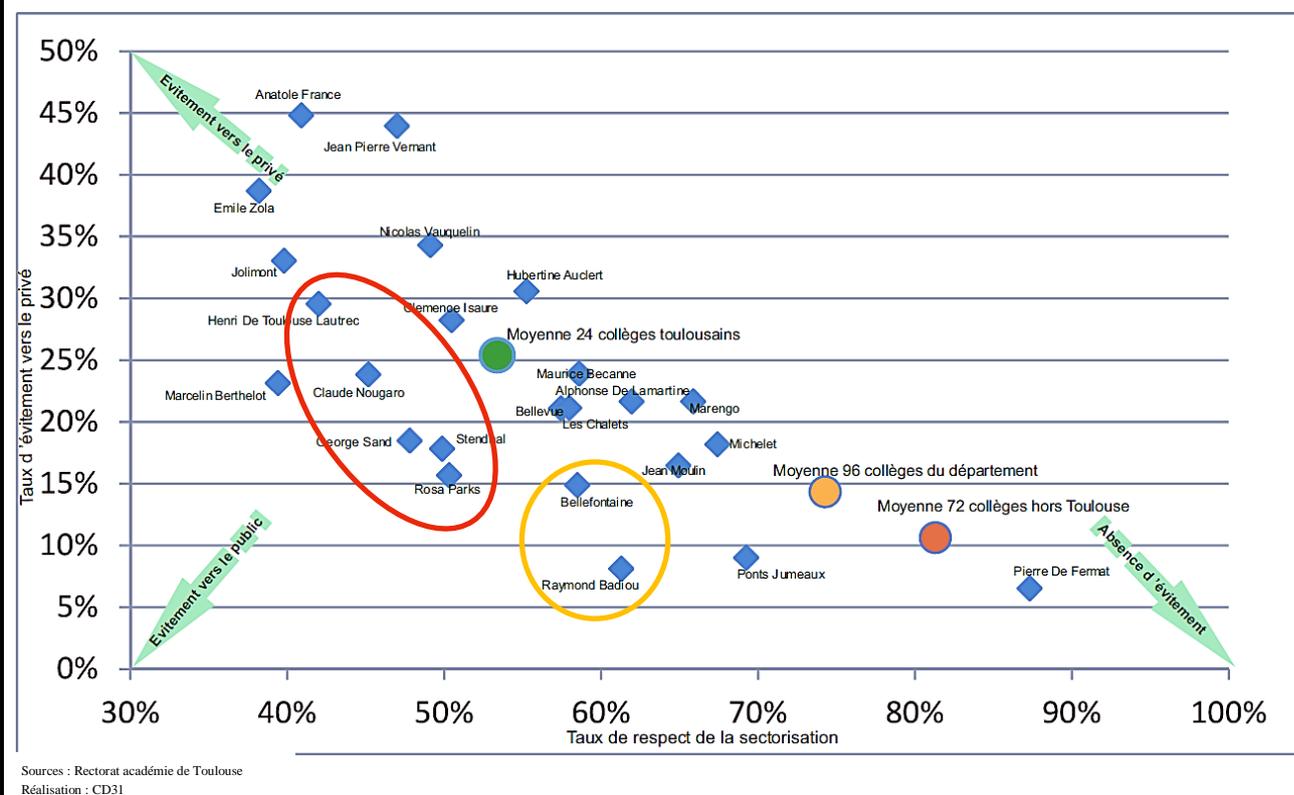
Tous les collèges publics toulousains sont affectés à un phénomène massif d'évitement du collège de secteur. Si près de la moitié des élèves domiciliés dans un secteur donné n'est pas scolarisée dans son collège public de secteur, ce phénomène s'explique par des inscriptions dans les collèges privés et dans d'autres collèges publics, par dérogation ou par le biais des options d'enseignement propres à certains collèges. L'inscription dans d'autres collèges publics est aussi facilitée par les 3.000 places vacantes dans les 24 collèges publics toulousains à l'heure actuelle.

S'agissant des stratégies familiales d'évitement des collèges de secteurs vers le privé, certains territoires y sont davantage sujets que d'autres. En effet, les territoires dont la population est relativement aisée, comme Saint Simon au Sud-ouest (proche du collège REP Nicolas Vauquelin au Mirail) ou encore à l'Est de Toulouse (collèges Jolimont, Jean-Pierre Vernant) connaissent une fuite massive vers le privé (35 à 46% de départ vers le privé). A l'inverse, les secteurs de recrutement sur lesquels la population est en majorité défavorisée, comme à la Reynerie, à Bellefontaine au Sud-ouest et à Lalande au Nord, conservent les élèves dans le public. Evidemment, les collèges « prestigieux » de Toulouse (Pierre de Fermat, Ponts Jumeaux), attirent plus de population qu'ils n'en perdent dans le

privé ou ailleurs (moins de 10% de départ dans le privé). Ainsi, les populations les plus favorisées ayant le capital financier pour éviter certains collèges fuient dans le privé. Aux antipodes, les plus financièrement fragiles peinent à accéder au secteur privé mais beaucoup dérogent vers d'autres collèges publics.

Les familles qui choisissent un autre collège public le recherchent à proximité de leur domicile et s'orientent très souvent vers un établissement où le taux d'élèves favorisés est plus important que celui du collège de secteur.

Figure 14 : Représentation graphique du respect de la sectorisation dans les collèges publics toulousains à la rentrée 2015



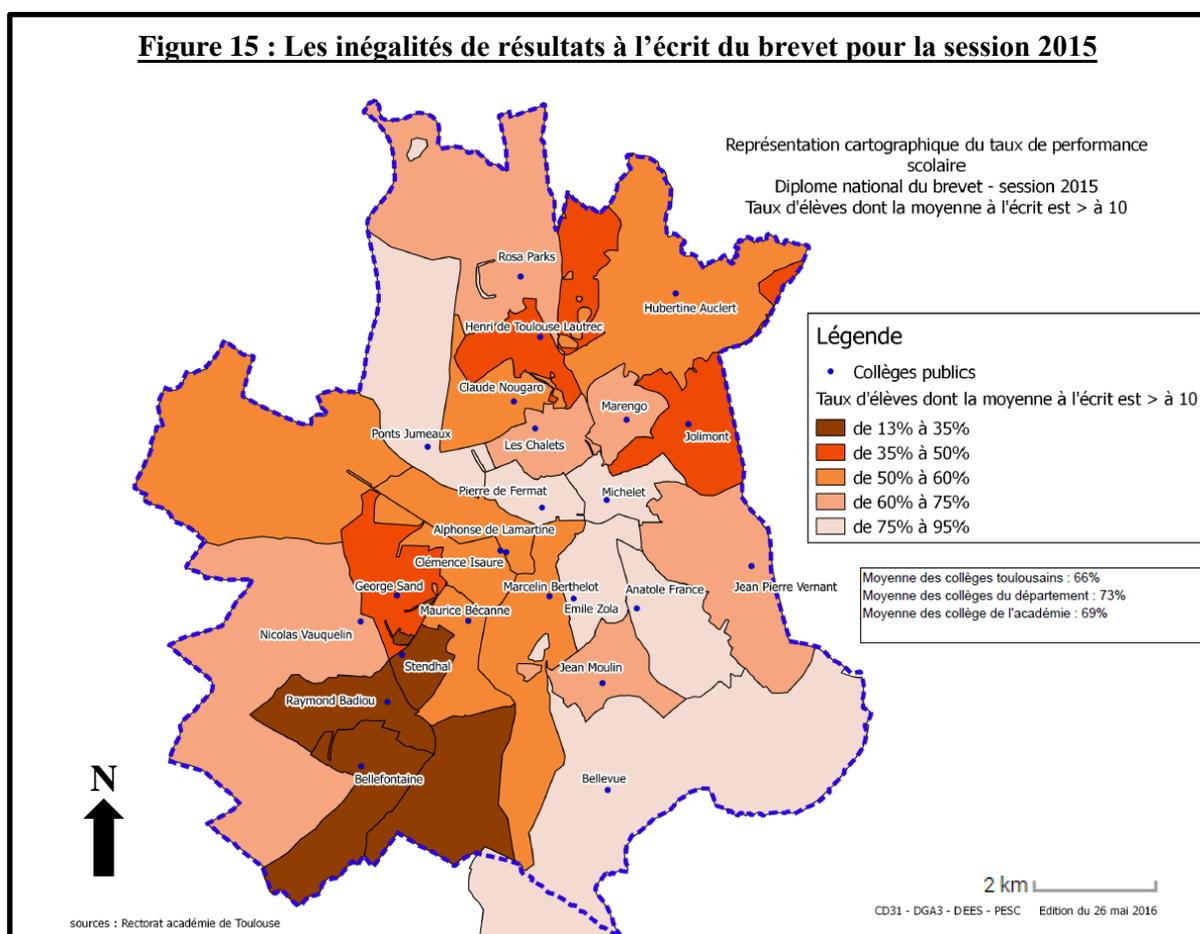
Le graphique ci-dessus représente le respect de la sectorisation dans les collèges publics toulousains à la rentrée 2015. Les élèves, dépendant des secteurs de recrutement des collèges REP ou REP+ (voir la surface rouge sur le graphique), ne fuient donc que très peu dans le privé mais ils se dirigent vers des établissements publics de proximité. Les collèges Raymond Badiou et Bellefontaine (cercle jaune sur le graphique) conservent partiellement les élèves qui relèvent de leurs secteurs de recrutement. Mais étant donné que l'acceptation ou le refus des dérogations maintiennent une part de secret, il est possible que bon nombre de familles n'aient pas eu gain de cause pour aller dans un collège hors secteur. Le critère « autres motifs » que l'on peut spécifier dans une demande de dérogation fait polémique. En effet, les syndicats de l'éducation demandent à le supprimer car l'Inspection académique attribue ces dérogations lorsqu'il reste des places dans les collèges, ce qui amenuise une

relative mixité sociale. C'est d'ailleurs une critique négative qui a été faite au Cd31 lorsqu'il a décidé de fermer les collèges Raymond Badiou et Bellefontaine²⁶

Une singularité qui concerne le collège Michelet n'est pas visible sur ce graphique. Un nombre conséquent de familles utilise le critère « parcours particuliers » pour pouvoir accéder au collège Michelet. En effet, sa section internationale concentre 200 élèves issus des quatre coins de Toulouse. En 2015, les deux tiers des dérogations ont été acceptées pour le collège Michelet selon le Rectorat de Toulouse.

Pour conclure, ce sont les collèges favorisés ou les collèges moyens de proximité qui attirent les familles voulant fuir leur collège de secteur le jugeant « mauvais ».

▪ Des résultats scolaires inégaux à l'image de la ségrégation sociale dans les collèges



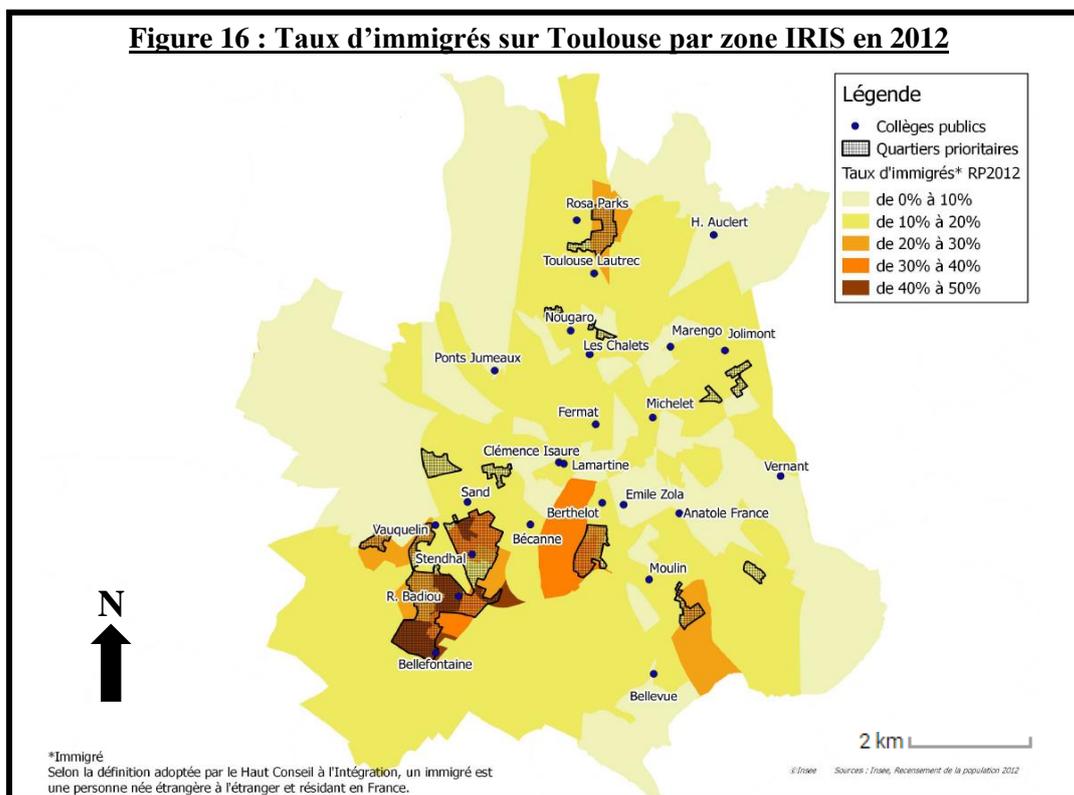
Les inégalités sociales se transposent aux disparités de résultats scolaires. La géographie des résultats à l'écrit du diplôme national du brevet ont alerté le Conseil départemental mais aussi l'Inspection académique. Cette dernière estime que les épreuves orales ne représentent pas les réelles capacités scolaires des élèves. En cela, ces données peuvent éclairer sur les performances scolaires d'un établissement. On perçoit sur la carte que les collèges rep+ situés sur la rive gauche de la Garonne,

²⁶ Nous reviendrons sur les détails du projet Mixité dans la partie suivante.

notamment R. Badiou, Bellefontaine et N. Vauquelin, sont ceux dans lesquels les élèves réussissent le moins bien à l'écrit. G. Sand et les collèges Rep situés au nord de Toulouse sont également faibles. A l'inverse, les collèges qui concentrent une forte proportion d'élèves d'origines aisées comme Michelet, Bellevue, P. de Fermat, concentre les « meilleurs » élèves.

En somme, il est évident que la ségrégation sociale dans les collèges n'épargne pas Toulouse. Cette ville est le creuset de fortes inégalités sociales qui se font ressentir dans les établissements scolaires. Il aurait même été intéressant d'établir un diagnostic à l'échelle des écoles mais celui-ci aurait été similaire à l'état des lieux de la mixité sociale dans les collèges toulousains. La mixité sociale est inexistante dans certains collèges, c'est pour cela que j'ai réalisé deux portraits, ceux des collèges Raymond Badiou et Bellefontaine. Faute de solutions viables, ces établissements vont voir leurs portes fermer dans les années à venir.

▪ **Une ségrégation sociale mais également technique**



La ségrégation dans les collèges dépasse le critère du social pour laisser apparaître la différenciation ethnique. En effet, le taux d'immigrés (de 40% à 50%) le plus important de la ville de Toulouse se trouve être dans le quartier du Mirail et il occupe de fait la carte scolaire des collèges Rep ou Rep+ (Stendhal, R. Badiou, Vauquelin, G. Sand et Bellefontaine). Les quartiers d'Empalot au Sud, Rangueil au Sud-Ouest, Les Izards - La Vache et Lalandes au Nord, comprennent également une forte proposition d'immigrées. Cependant, il faut noter les élèves des quartiers prioritaires sont pour la plupart français, issus de l'immigration (parfois de deux générations précédentes).

Portrait des collèges Raymond Badiou et Bellefontaine

Sur la rive gauche de la Garonne et de l'autre côté du périph', se trouve le quartier prioritaire de la ville (QPV) du Grand Mirail qui fait tant écho dans les médias. Ce quartier, qui pourrait presque être une ville à part entière, concentre 31 691 habitants²⁷ en 2013, répartis dans deux sous-ensembles, le quartier de la Reynerie, doté du collège Raymond Badiou et un peu plus au Sud, le quartier Bellefontaine doté du collège qui porte le même nom.

COLLÈGE RAYMOND BADIOU



Sources : Guillaume Rivière,
Libération, 13 février 2017



Sources : Google map

Le collège R. Badiou au premier plan du quartier de la Reynerie, 2017

Initialement conçu avec une capacité d'accueil de 1100 élèves, le collège occupe une surface très importante (2 hectares sans espaces sportifs). Construit dans les années 1960-1970, le collège Raymond Badiou a été un élément intégrant d'une logique de planification urbaine. A proximité des immeubles construits en « Y » tournés vers les jardins et les équipements publics, se trouve le collège Raymond Badiou. Il est le prolongement architectural du Candilis, le fameux bâtiment de l'Université du Mirail aujourd'hui nommé Université Jean-Jaurès. Ces formes urbaines vieillissent mal dans un paysage urbain moderne et le tout béton n'embellit pas le cadre scolaire.

²⁷Source : Recensement de la population 2013 - Limites communales au 1^{er} janvier 2015. – Insee

Initialement conçu avec une capacité d'accueil de 1100 élèves, le collège occupe une surface très importante (2 hectares sans espaces sportifs). Construit dans les années 1970, le collège Raymond Badiou a été un élément intégrant d'une logique de planification urbaine. A proximité des immeubles construits en « Y » tournés vers les jardins et les équipements publics, se trouve le collège Raymond Badiou. Il est le prolongement architectural du Candilis, le fameux bâtiment de l'Université du Mirail aujourd'hui nommé Université Jean-Jaurès. Ces formes urbaines vieillissent mal dans un paysage urbain moderne et le tout béton n'embellit pas le cadre scolaire.

Ce collège est de type 600 (avec SEGPA) et il concentre 462 élèves scolarisés à la rentrée 2016. Ce collège a perdu la moitié de ses élèves suite à l'assouplissement de la carte scolaire mis en œuvre à la rentrée scolaire 2007 : le nombre d'élèves est passé de 618 élèves en 2005 à 307 en 2010. Cinq écoles élémentaires en Réseau d'éducation prioritaire renforcé sont rattachées au collège Raymond Badiou : Daniel Faucher, Didier Daurat, Elsa Triolet, Buffon et Jean Galia.

Au collège Badiou, la part des élèves issus de Profession et Catégories Socioprofessionnelles défavorisées est très importante : 81% des élèves (moyenne Toulouse 34%). A l'inverse, seulement 3% des élèves sont issus de PCS favorisées (moyenne Toulouse 42%). Ce collège vieillissant (+ 40 ans) est refermé sur lui-même, lui-même enclavé.

En 2016, 8% des élèves dépendant du secteur de recrutement du collège Bellefontaine ont fui dans le privé et 31% « dérogent » pour aller dans d'autres collèges publics. Cela dit, 61% des élèves restent dans leurs collèges d'affiliation, ce qui est conséquent. Sur le taux de dérogateurs, une partie des élèves vont dans des collèges REP ou REP+ limitrophes (Stendhal, Vauquelin, Sand) mais de nombreux élèves vont dans des collèges davantage favorisés et notamment à Pierre de Fermat. Les familles des quartiers populaires contournant la carte scolaire sont celles qui ont un bagage relativement fourni de ressources culturelles et matérielles alors que celles qui restent sont les plus défavorisées et les moins informées. Il aurait été intéressant d'étudier le profil des parents cherchant un « meilleur » collège pour leurs enfants.

La concentration d'élèves précaires au sein d'un collège a-t-elle des répercussions sur les réussites scolaires des élèves ? La figure 15 expose les résultats des épreuves écrites du diplôme national du brevet. En 2015, au collège R. Badiou, 13 à 35% des élèves ont eu en moyenne une note de 10 ou plus aux épreuves écrites du brevet, contre 66% pour la moyenne toulousaine. Selon le principal du collège, Mr Junca, les notes ne sont pas catastrophiques et les résultats sont parfois même excellents mais il décrète que les élèves ont un « [...] manque d'ambition. Nos élèves ne parviennent pas à se projeter. L'origine sociale a un impact, mais l'absence de diversité culturelle aussi, j'en suis convaincu ».

LE COLLÈGE BELLEFONTAINE



Sources : Sarah Conquet, avril 2017



Sources : Google map

Le collège Bellefontaine au premier plan du quartier Bellefontaine, 2017

Construit dans les années 1970, ce collège de type 600 comprend 460 élèves scolarisés à la rentrée 2016. Celui-ci a perdu près de 150 élèves suite à l'assouplissement de la carte scolaire mis en œuvre à la rentrée scolaire 2007 : le nombre d'élèves est passé de 545 élèves en 2005 à 389 en 2010. Depuis, les effectifs ne cessent de progresser. Trois écoles élémentaires en réseau d'éducation prioritaire renforcé sont rattachées au collège Bellefontaine : Paul Dottin, Victor Hugo et Georges Bastide. Les secteurs de recrutement des écoles des Tibaus et Buffon sont situés en partie sur le secteur de recrutement du collège Bellefontaine mais ils relèvent respectivement des collèges REP Vauquelin et Raymond Badiou. La part des élèves issus de Profession et Catégories Socioprofessionnelles défavorisées est très importante : 78% des élèves. A l'inverse, seulement 7% des élèves sont issus de

PCS favorisées. S'agissant des stratégies parentales, en 2016, 15% des élèves dépendant du secteur de recrutement du collège Bellefontaine ont fui dans le privé et 27% dans d'autres collèges publics. En tout, 42% des populations, disposant de ressources culturelles ou matérielles, maîtrisent le levier des dérogations et échappent au collège Bellefontaine. Le même problème de performance scolaire qu'au collège R. Badiou apparaît sur le collège Bellefontaine. En effet, En 2015, au collège R. Badiou, 13 à 35% des élèves ont eu en moyenne une note de 10 ou plus aux épreuves écrites du brevet, contre 66% pour la moyenne toulousaine. Cet écart peut s'expliquer en partie par le phénomène de ségrégation sociale. La concentration des élèves les plus socialement fragiles ne fonde pas un climat scolaire sain et cela amenuise l'ambition et la réussite scolaires.

Au cours des réunions publiques que le Conseil départemental a mené dans le cadre du projet mixité, des habitants et acteurs des quartiers ont dépeint la situation des collèges. L'image que certains s'en font est parfois très péjorative alors que pour d'autres, ces établissements sont des territoires de vie quotidienne, des lieux de socialisation. A Bellefontaine, on a pu entendre des critiques allant au-delà des collèges, *« dans le quartier il n'y pas de mixité du tout », « le quartier c'est le ghetto avec des personnes qui ne viennent que d'un seul continent : l'Afrique », certains ont parlé de « situation gravissime, d'insécurité, d'économie parallèle, d'ethnisation... »*. A la Reynerie, même diagnostic *« Comment faire de la mixité sociale dans un quartier aussi typé ? »*. De nombreux parents et habitants ont confondu la mixité sociale et la mixité ethnique ou bien ils ont simplement discerné la corrélation évidente entre ces deux paradigmes. *« Lorsqu'on parle de mixité sociale, ne parle-t-on pas plutôt de mixité raciale ? »*. Des parents se sont indignés face à la situation dégradée des collèges : *« pourquoi inscrit-on toujours à Bellefontaine les enfants en grande difficulté ? », « tous les élèves font leur stage de 3ème au kebab », « il y a des problèmes de violence ici »*. D'autres sont attachés à cet équipement de proximité *« On a besoin de collèges de proximité dans les quartiers »* et ils revendiquent la réussite des élèves *« Beaucoup d'élèves réussissent à Bellefontaine, ils font des études supérieures », « Il y a des élèves du collège Raymond Badiou qui réussissent très bien avec des parcours extraordinaires »*.

« Il n'y a pas de ghetto en France, il y a que des quartiers pauvres, stigmatisés, et la pauvreté se transmet ». Un parent d'élève, Collège Badiou, 6 juin 2016. Ces témoignages, jonglant entre fatalisme et attachement sentimental au territoire vécu, montent à quel point ce territoire et les enjeux de scolarité en général sont complexes. Le constat est de mise, il est évident : la sectorisation est impuissante sur les collèges Bellefontaine et R. Badiou par manque de mixité urbaine. Au cœur des tripodes de la Reynerie ou enclavés derrière des « barres », ces collèges sont refermés sur le quartier et ils peinent à attirer une nouvelle population qui pourrait favoriser le brassage social. Le Conseil départemental a enfin décidé d'agir en faveur des quartiers, des collèges mais surtout des enfants et des jeunes, victimes du poids de leur condition sociale.

II) DE LA DOXA ÉTATIQUE AUX SOLUTIONS LOCALES

Avant d'étayer le projet d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais, il convient de définir le paradigme de mixité sociale et de comprendre comment le Ministère de l'Education a établi un plan expérimental en sa faveur.

1) En quête de "mixité sociale" à l'école : pour quels enjeux ?

Il n'est pas aisé de trouver la définition de la mixité sociale étant donné que ce terme est né dans une coquille vide. Comment ce terme ambigu est-il devenu une politique publique en matière d'éducation ?

a) Des ambiguïtés d'un paradigme à une nécessité

▪ Une définition floue ou absente

La particularité de ce terme réside dans le fait que ni les sociologues, ni les géographes, ni les institutions ne parviennent à s'entendre sur une définition commune. En s'appuyant sur la définition scientifique de la mixité (Processus physique qui masque, par agitation, les caractéristiques propres de ses composants au profit d'une substance d'apparence homogène), Marie-Christine Jaillet-Roman indique : « La mixité n'a pas de contenu précis, elle est parfois qualifiée par l'adjonction d'un adjectif, fonctionnel ou social... »²⁸ Elle questionne « Dans ce flou conceptuel, de quel point de vue apprécier une situation sociale pour pouvoir la qualifier de "mixte" : celui des structures par âge, ou par profession, ou par revenu, ou encore par nationalité, celui des types de ménage, ou encore celui de l'origine ? ».

Pour comprendre cette ambiguïté, Choukri Ben Ayed²⁹ écrit : « Son origine est en effet liée au développement des politiques urbaines au cours des années 1960-1970 et à sa promotion sous la plume des urbanistes. La mixité sociale relève donc d'une doxa étatique et urbanistique empreinte d'impensés ».

Face aux difficultés de sémantique, chacun peut adapter et adopter la définition de ce concept très utilisé au sein des pages de projets de loi en particulier dans le cadre des politiques urbanistiques sans que soient recherchés des termes exacts qui pourraient devenir base de réflexion et de débat. A partir de là, ce terme flou devient, pour les uns, un idéal, pour les autres, une chimère, pour d'autres encore

²⁸JAILLET-ROMAN M-C., 2005 : « La mixité sociale : une chimère ? Son impact dans les politiques urbaines », Informations sociales, mars, n° 123, pp.98-105.

²⁹BEN AYED C, 2015 : « La mixité sociale dans les politiques urbaines et scolaires : doxa étatique ou objet sociologique ? », Revue juridique de l'environnement, Volume 40, pp.67-79.

une solution de lutte contre la ségrégation afin d'aboutir à un état d'équilibre à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou bien encore d'un établissement scolaire ou d'une classe.

Dans le cadre scolaire, Geneviève Zoïa³⁰ a construit une analyse qui renvoie à trois visions différentes établies à partir des points de vue de parents d'élèves exprimant leur adhésion à la notion de mixité sociale au collège :

-Une mixité émancipatrice : Les milieux populaires ont avantage à fréquenter les catégories moyennes et supérieures qui sont porteuses des valeurs de progrès, de la civilisation et de modèles culturels pouvant corriger la complaisance des milieux populaires vis-à-vis de leurs enfants.

-Une mixité fonctionnelle : Un juste équilibre entre les composantes sociales interdépendantes et produisant un effet d'harmonie.

-Une mixité politique : La diversité culturelle comme confrontation organisée des différences. L'enjeu est alors celui du maintien de sociabilités complexes.

Cette analyse montre que ce sujet peut rapidement faire consensus mais que sa complexité découle de nombreuses perceptions, celles des acteurs sociaux et politiques et celles des populations concernées, et qu'elle peut évoluer au gré des différentes actions d'urbanisme et politiques scolaires.

▪ La mixité sociale dans la sphère urbaine

Dans les années 1960, la théorie des grands ensembles, des Z.U.P. (Zones à Urbaniser en Priorité) s'appuie sur un idéal urbain de mixité sociale, massivement adoptée par les architectes innovants. Selon G Ben Ayed, cette référence s'écrit alors en termes de « brassage » des populations et de « progrès » car les grands ensembles étaient alors considérés comme « *le creuset d'une civilisation industrielle propre à éradiquer les rapports de classe et à favoriser l'émergence d'une classe sociale unifiée, la classe moyenne urbaine* ». La notion de mixité sociale s'accompagnait également de la négation des rapports sociaux conflictuels mais bien d'une forme de cohabitation qui devait permettre aux classes populaires d'accéder aux mêmes ambitions sociales et culturelles que les classes moyennes et supérieures.

A Toulouse, le Grand Mirail devait accueillir plus de 100 000 personnes et devenir une figure de proue de la ville moderne. L'architecte Georges Candilis avait imaginé que ses tours en Y favoriseraient la mixité sociale et le dialogue entre les habitants, ouvriers et employés, de toutes origines, ruraux et régionaux, espagnols et algériens, africains de l'Ouest. De fait, les dynamiques urbaines ont montré un tout autre visage.

-Précarisation globale des populations des grands ensembles à partir des années 1980.

³⁰VISIER L., ZOÏA G., 2010 : « Le collège, la ville, et la mixité sociale : La fabrique de la distribution des élèves ». In : Les Annales de la recherche urbaine, N°106, Mélanges, pp.38-47.

-Départ des populations les moins précarisées avec accès à la propriété ou à d'autres logements locatifs bien mieux conçus.

-Arrivée de populations souvent rejetées par la rénovation et la gentrification des centres anciens.

-Processus de ghettoïsation des quartiers issue d'un double processus de ségrégation sociale et ethnique.

A partir des années 1980, les politiques de la ville ont tenté de réguler les effets négatifs de ces évolutions en reprenant le crédo de la mixité sociale dans les dispositifs législatifs : Plan local d'urbanisme, zonage prioritaire, politique du logement, rénovation des quartiers, construction de logements neufs, périurbanisation, loi SRU (Solidarité et Renouvellement urbain), gentrification...etc.

A ce rythme, la notion de mixité « sociale » a servi les objectifs de considérations urbanistiques de modélisation du cadre de vie, à partir d'injonctions administratives refoulant les questions sociales proprement dites. Elle a été utilisée à sens unique, seulement dans les quartiers dits « sensibles » ou « défavorisés » ceux ayant subi la ségrégation par le bas et totalement abandonnée dans les quartiers riches, issus de la ségrégation par le haut, par évitement ou contournement de la loi.

Aujourd'hui, le Mirail ne figure pas sur les dépliants égrainant les atouts de Toulouse, image de grande modernité, ville de l'aéronautique, ville universitaire, ville rose, grande métropole gagnante. Bien au contraire, le quartier est devenu l'objet des considérations d'urgence. Touché par les émeutes de 2005, le Grand Mirail (Mirail université, Reynerie, Bellefontaine, Bagatelle, La Faourette, Papus, Tabar et Bordelongue) a été inscrit sur la carte des quartiers prioritaires, en février 2014.

Extrait du contrat de ville 2015-2020 – Ville de Toulouse

« Le Contrat de ville est le nouveau cadre d'actions de la politique de la ville, issu de la loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014. Son objectif est de réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires qui concentrent une majorité d'habitants ayant un revenu inférieur à 11 900 euros/an. 54 000 habitants toulousains sont concernés »

Ce nouveau Contrat de ville a une visée très opérationnelle : il s'agit de mettre en œuvre un plan d'actions pour six ans.

Objectif : Lutter contre les ruptures scolaires et sociales.

Objectif opérationnel : Réduire significativement les écarts de réussite scolaire entre les élèves des QPV (Quartier Politique de la Ville) et ceux de Toulouse Métropole.

Action : Favoriser la mixité sociale et scolaire dans les structures d'accueil enfants/jeunes (Evolution bassins scolaires 1er degré / carte scolaire sectorisation des collèges).

Le terme de « mixité sociale » apparaît dans la lutte contre la rupture scolaire et sociale. Cette action a été introduite par l'appui du Conseil départemental afin d'anticiper le plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges.

▪ La mixité sociale dans la sphère scolaire

Depuis plusieurs décennies, la répartition des élèves dans les établissements scolaires au niveau des collèges se fait par secteur. « *La sectorisation fait office, peu ou prou, de politique de mixité sociale* » d'après Choukri Ben Ayed, « *sans que ce ne soit pourtant sa fonction initiale* ». La sectorisation scolaire désigne un mode spécifique d'aménagement du territoire scolaire (Carte scolaire) par le biais de zonages géographiques qui déterminent les aires de recrutement pour chaque établissement scolaire en fonction du domicile des élèves.

Les problèmes de sectorisation sont apparus au fil des réformes scolaires, des transformations de la ville et des lois de décentralisation.

Tout d'abord, la massification des effectifs a concerné en priorité les collèges des quartiers d'habitat social. En 1985, la suppression du palier d'orientation à la fin de la cinquième vers les formations courtes et professionnelles de type CAP et BEP a permis à des milliers de jeunes de poursuivre leur scolarité au collège jusqu'à la troisième. Les dynamiques urbaines évoquées précédemment ont donné lieu à une concurrence accrue entre collèges, intégrant un classement en fonction de résultats aux examens et des cohortes d'orientation après la troisième. A ce jeu, les collèges ont bénéficié de qualificatifs, péjoratifs ou mélioratifs. Celui-ci est un bon collège, l'autre est moyen, celui-là est mauvais. A la bonne ou mauvaise réputation, s'ajoutent des politiques de classe optionnelle souvent affectées à des collèges du centre-ville ou de la couronne péri-urbaine et attirant les meilleurs élèves ou les enfants issus des classes moyennes et supérieures.

Dans ce cadre, les parents, voulant le meilleur pour leurs enfants, sont tentés d'adopter une stratégie d'évitement en demandant à l'Inspection académique des dérogations. Ensuite, la loi de 2004 relative aux libertés locales, établit un partage des tâches à l'échelon local : désormais la sectorisation des collèges est une compétence du Conseil Général alors que les affectations des élèves demeurent du ressort de l'Inspection Académique sans qu'apparaissent clairement les termes de mixité sociale. La plupart des cartes scolaires sont alors restées inchangées. En 2007, l'Etat reprend la main et demande d'assouplir considérablement les règles. A ce titre, le libre choix de l'école était « *justifié au nom de la mixité sociale* ». L'argument principal dénonçait les effets pervers de la carte scolaire, en particulier en maintenant les élèves des quartiers défavorisés dans les établissements dégradés. La carte scolaire ne sera pas supprimée mais les possibilités de dérogation facilitées. Les modalités d'application et de gestion des places devaient privilégier les élèves boursiers, sociaux ou au mérite.

Les effets pervers de cette loi sont relevés dans de nombreux travaux de recherche. Ils soulignent plusieurs points :

-Echec d'un processus de mixité sociale et aggravation de la ségrégation car la pratique des choix est avant tout déterminé par le capital social et culturel des familles intégrées dans un bon réseau

permettant de gérer les informations, de rédiger les demandes et de s'adapter à l'offre optionnelle proposée par l'Académie.

-Forme de « discrimination informelle » aboutissant à l'effet inverse de l'effet escompté avec une ségrégation par le haut et une ségrégation par le bas comme au niveau urbain.

-Forte augmentation des effectifs des établissements privés accueillant les élèves dont les familles n'ont pas pu exercer leur libre choix.

-Au niveau institutionnel, affaiblissement de la compétence accordée au Conseil Général et la macrocéphalie accordée aux services de l'Inspection académique, ceci mettant en évidence le disfonctionnement scolaire local.

En réponse, la politique de mixité sociale est établie de manière explicite dans la loi adoptée en juillet 2013. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République précise que le système d'éducation « *veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction [...] à la mixité sociale des publics scolarisés au sein de établissements d'enseignements* ». Par décret du 17 juillet 2014, l'Etat encourage les Conseils départementaux à modifier la sectorisation en permettant de « *partager un même secteur de recrutement entre plusieurs collèges afin de favoriser la mixité sociale* » et ainsi d'établir les moyens politiques de lutter, au niveau local, contre les ségrégations urbaines et sociales.

Le « Crédo » de la mixité sociale concerne donc l'espace scolaire. A ce propos, à la suite des attentats islamistes, la mixité sociale à l'école a été déclarée comme un enjeu prioritaire par le Ministère de l'Education Nationale.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne avait été particulièrement sensible à ce type de discours à la suite des attentats ayant touché Toulouse en mars 2012. Dès son élection en avril 2015, le Président Georges Méric s'est engagé dans la défense des valeurs de la République sur tout le territoire et plus particulièrement dans les quartiers. Dès 2016, le Président du Conseil départemental a porté le projet d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais. Sa volonté politique a été d'afficher le département comme véritable acteur de la mixité sociale « *On ne peut pas rétablir des conditions de vie républicaines si on ne corrige pas ces grosses imperfections de sectorisation* ». ³¹ En parallèle, l'institution a lancé une opération de grande envergure « Le Parcours laïque et citoyen » qui permet aux élèves des collèges de la Haute-Garonne d'accéder à des projets culturels associés aux valeurs de la République, de la laïcité et de la citoyenneté. Cette action s'inscrit désormais dans le cadre des Chemins de la République qui englobent également les Rencontres de la laïcité et le rayonnement du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation.

³¹Propos tenus lors d'un entretien avec un membre du cabinet du Président.

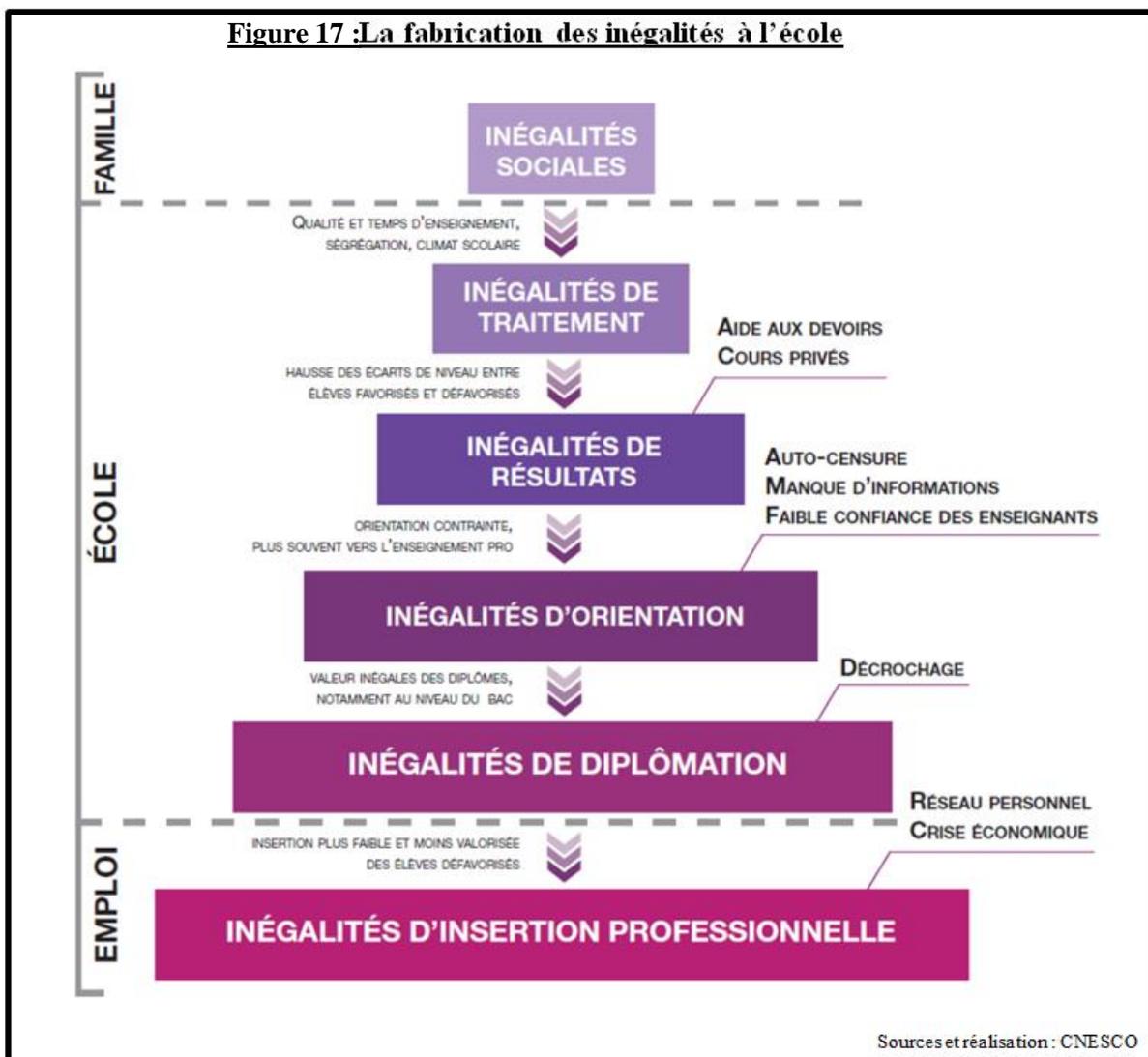
b) La mixité sociale, un levier pour “renverser” le déterminisme social

▪ Des inégalités à tous les niveaux

Le rapport du Cnesco cherche à montrer que les inégalités sociales à l'école se traduisent par des formes plurielles :

- Les inégalités de traitement dans les ressources d'apprentissage dont les élèves disposent réellement ;
- Les inégalités dans leurs résultats scolaires ;
- Les inégalités sociales dans les orientations ;
- Les inégalités dans les diplômes ;
- Les inégalités dans le rendement des diplômes sur le marché du travail.

Le schéma ci-dessous, réalisé par le Cnesco, résume bien les effets pervers de l'inégalité sociale devant l'école :



▪ La perte d'ambition scolaire chez les plus précaires

De la maternelle au primaire, les inégalités se stabilisent alors qu'au collège, elles se renforcent et se traduisent par plusieurs phénomènes comme la perte d'ambition ou encore l'échec scolaire.

L'orientation scolaire va subir plusieurs formes de pression : l'autocensure des familles, le contexte ségrégué et les propositions d'orientation de l'institution scolaire. Les orientations scolaires vont, de fait, être inégales selon la position sociale des élèves.

L'aspiration des parents pour leurs enfants est décisive pour leur avenir professionnel. La filière scientifique se rapporte souvent à l'élite, si l'on en croit les souhaits des familles aisées. Le chercheur Pierre Vrignaud, du Cnesco, a étudié ce phénomène. Il a tout d'abord perçu une faculté particulière des parents possédant un diplôme à inciter leur enfant à emprunter ce parcours avant de penser que c'est surtout « *la représentation que se fait la famille des capacités de son enfant plutôt que sa réussite réelle qui a un impact* ». 80 % des parents qui expriment une intention d'orientation en filière scientifique pour leur enfant à l'entrée en 6^{ème}, réaffirment ce souhait en 3^{ème} et voient leur enfant entrer en 1^{ère} S. Inversement, les parents qui avaient souhaité un baccalauréat en 6^{ème} mais qui n'avaient pas spécifié la voie du baccalauréat ni la filière sont seulement 26 % à voir leur enfant accéder à la « voie royale ». De plus, la probabilité d'accéder à une seconde générale et technologique est deux fois plus importante pour un élève issu d'un milieu aisé que pour un élève issu d'un milieu plus pauvre. On peut alors voir que le collège est un moment déterminant pour l'entrée au lycée, pour les études supérieures, mais aussi pour l'avenir professionnel. Les élèves favorisés choisissent les « métiers de leur rêve » alors que les élèves défavorisés empruntent ou subissent une voie plus réaliste ou plus stable. La condition sociale assigne le futur de ces élèves.

▪ **La reproduction sociale : un phénomène ancien toujours d'actualité**

Au cours de la III^{ème} république, les lois de Jules Ferry de 1881 et 1882 ont tenté de remédier à la reproduction sociale. Rendre l'école primaire gratuite et obligatoire est un bouleversement pour la société. En effet, la société traditionnelle dite « aristocratique » dans laquelle la place des individus dans la division sociale du travail se transmet de manière héréditaire laisse place à une société moderne et « méritocratique », dans laquelle les places sont accordées en fonction des seuls mérites et capacités des individus. « *L'école a donc un rôle central à jouer : en distribuant les diplômes, elle fournit le signal qui permet de réguler l'allocation des différentes positions* »³² et elle est aussi le symbole de la cohésion sociale. Le père fondateur de la sociologie, républicain convaincu qu'était Emile Durkheim avait soulevé l'importance de l'école pour s'extraire de sa condition sociale « *la société ne peut vivre que s'il existe entre ses membres une suffisante homogénéité : l'éducation*

³²PEUGNY C., 2013 : *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Seuil, coll. La république des idées, 111p.

perpétue et renforce cette homogénéité en fixant d'avance dans l'âme de l'enfant les similitudes essentielles qui réclame la vie collective ».

Tout au long du XX^{ème} siècle, la scolarisation s'est largement diffusée en France et le niveau d'éducation moyen s'est élevé mais les inégalités de destin n'ont pas cessé d'exister, loin de là. Deux grandes familles de la sociologie française ont analysé ce phénomène dans les années 1960 et 1970. On pense bien sûr à Pierre Bourdieu qui a fait de l'école, le facteur principal de la reproduction sociale. L'école diffuserait ainsi « *une culture de classe [qui] favoriserait les favorisés et défavoriserait les défavorisés* »³³. Ce chercheur va jusqu'à parler d' « *habitus* » qu'il définit comme un « *système de dispositions réglées* », autrement dit, ce sont les cultures héritées des individus qui régissent leur comportement en société et au quotidien (sport, loisir, consommation et éducation). Si le système scolaire traite tous les enfants de la même manière, les élèves issus de classes favorisées auront un temps d'avance sur les élèves issus des classes ouvrières ou défavorisées puisque leur habitus ne leur permet pas de suivre la culture scolaire adaptée aux classes dominantes. C'est alors que Pierre Bourdieu défend l'éducation différenciée qui permettrait de fait, de s'extraire d'une forme de déterminisme social. Au contraire, les travaux de Raymond Boudon réfutent le principe de reproduction et mettent en exergue les comportements individuels des individus. Il s'accorde à accepter une part de vérité dans le fait que les codes sociaux participent au déterminisme sociale mais il pense que ce n'est pas la raison principale de leurs parcours scolaires moins favorables. Ce scientifique explique les comportements des acteurs sociaux et leur prise de décision en termes de carrière sociale via le rapport coûts/avantages. Autrement dit « *les coûts et avantages estimés sont étroitement liés à la place occupée dans la structure sociale et les enfants des classes populaires sont défavorisés dans la mesure où ils raisonnent dans un environnement beaucoup plus contraint* »³⁴. Pour exemple, un élève issu d'une famille défavorisée aura plus de difficulté à financer des études supérieures ou à accéder aux livres qu'un élève issu d'une famille plus aisée. Les travaux de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot³⁵ reprennent l'idée du comportement des acteurs sociaux en dénonçant la capacité de la grande bourgeoisie à perpétuer sa domination au dépend des plus faibles qui subissent leur condition sociale. Selon ces chercheurs, les avantages mondains relèvent du carnet d'adresse et des liens sociaux que ces personnes ont la force de créer dans une stratégie sociale, économique ou politique, en plus de la position sociale que leur donne le fait de naître dans une famille possédant un capital conséquent. La bourgeoisie héritière participe de fait à la ségrégation sociale, et ce, de manière volontaire puisque consciente de ses avantages.

³³BOURDIEU P., PASSERON J.-C., 1985 : *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Les éditions de minuit, 189p.

³⁴PEUGNY C., 2013 : *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Seuil, coll. La république des idées, 111p.

³⁵PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 2007: *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*. Paris, Édition Le Seuil, coll. Essais, 294p.

A l'inverse de Pierre Bourdieu qui pose les principes de la reproduction sociale comme une fin en soi, Raymond Boudon préfère expliquer les inégalités devant l'école par des comportements individuels induits selon la position sociale. Outre ces controverses scientifiques, il convient d'essayer de faire fonctionner l'ascenseur social et de décroiser l'environnement contraint, par le biais d'une nouvelle politique qui viserait à améliorer la mixité sociale dans les collèges.

- **Pour plus de justice sociale**

La justice sociale à l'école ne fait pas consensus en France. Les défenseurs de la République sont tous pour plus d'égalité à l'école mais chacun ne la perçoit pas de la même manière. Selon le Cnesco, « *la conception de la justice à l'école est, en effet, encore très marquée par le principe historique d'égalité des chances dans une perspective méritocratique : c'est dans le cadre d'une égalité stricte de traitement que doivent s'opérer les sélections* ». Ici se démarquent alors de visions : une vision égalitariste et une autre beaucoup plus intégrative. Simone de Beauvoir avait déjà ciblé cette ambivalence : « *l'idée de ségrégation [...] s'appuie sur le slogan « Egaux, mais différents ». On sait que l'idée « d'égalité dans la différence » en fait manifeste toujours le refus d'égalité. La ségrégation a amené aussitôt la discrimination* »³⁶. La ségrégation représente donc la forme spatiale de la discrimination, qui est une forme d'atteinte à l'égalité.

Le principe est acceptable lorsqu'on s'apparente au lycée puisque les élèves sont répartis dans des voies d'enseignement diversifiées, à ce moment-là il est légitime d'imposer un apprentissage commun spécifique à chaque branche scolaire. Cependant, lorsqu'on parle d'enseignement obligatoire ou de tronc commun, l'égalité de traitement est plus difficile à accepter. Se confronte alors à ce paradigme, celui de l'équité ou encore de la discrimination positive. Ce deuxième principe est celui qui incarne la politique d'éducation prioritaire, c'est-à-dire de donner plus à ceux qui ont le moins pour tenter d'atteindre plus de justice sociale : la connaissance et les compétences communes que doivent acquérir tous les élèves à la fin de l'enseignement obligatoire ; et les diplômes diversifiés qui vont permettre aux individus d'accéder au marché de l'emploi dans une société.

Le principe de justice, c'est-à-dire les critères selon lesquels ces biens sont distribués entre les individus, est soumise à des interprétations différentes.

Le Cnesco clarifie les jalons de la justice sociale. A l'image de la sécurité sociale, celle qui distribue des médicaments aux individus en fonction de leur besoins médicaux et non en fonction de leurs talents, la scolarité obligatoire doit se baser sur le principe de justice du besoin. En d'autre terme, c'est à ce moment-là que les élèves doivent engranger un bagage de connaissances et des compétences obligatoires, cela nécessite l'équité pour une égalité des acquis. Outre la scolarité obligatoire, le lycée

³⁶DE BEAUVOIR S., 1948, *L'Amérique au jour le jour*, éditions Gallimard, Paris, 560 p.

(la scolarité non obligatoire) peut être soumise à l'égalité des chances selon le principe de méritocratie. Le schéma ci-dessous résume bien cette idée :



2) Des solutions concrètes pour améliorer la mixité sociale à l'École et garantir la réussite de tous

Comment passer outre le modèle usé de l'éducation prioritaire ? Le Ministère de Najat Vallaud-Belkacem s'est attelé à ce grand chantier. Encore à l'état embryonnaire, des projets d'amélioration de la mixité sociale voient le jour dans des villes françaises depuis moins de deux ans. A Toulouse, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'investit pleinement dans cette démarche.

a) La mixité sociale dans les collèges, un projet expérimental impulsé par le Ministère de l'Éducation

« La mixité sociale n'est ni un slogan, ni une chimère, ou un totem. En République, c'est une nécessité » a déclaré la ministre de l'Éducation Nationale, Najat Vallaud-Belkacem en novembre 2015 dans le dossier de presse intitulé « Renforcer la mixité sociale dans les collèges ». Celui-ci lance une démarche expérimentale visant à améliorer la mixité sociale dans les collèges de certaines villes françaises. L'objectif déclaré est « d'impulser des initiatives fédérant la communauté éducative [au sein] de territoires pilotes »³⁷ ciblés pour expérimenter la mesure. Il s'agit donc d'initier un plan d'amélioration de la mixité sociale dans chaque ville cobayes, d'en analyser les apports, pour le cas échéant, l'élargir à l'échelle nationale. Selon les injonctions de l'Éducation Nationale, les zones-test devront élaborer des solutions de manière transversale allant de l'enseignant du collège au ministre, en passant par les services de l'éducation du Conseil départemental. Cette manière de produire une politique publique est inédite pour l'Éducation Nationale. Plus connue pour son approche *top-down*, c'est-à-dire, penser et créer un politique publique en chambre, la faire voter au Parlement puis l'appliquer sur le territoire français, l'Éducation Nationale casse les codes dans son projet. La logique étatique se veut ici beaucoup plus intégrative en utilisant une approche *bottom-up* qui tend à écouter

³⁷VALLAUD-BELKACEM N., Dossier de presse, « Renforcer la mixité sociale dans les collèges », Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 09/11/2015

les usagers de l'Education pour impulser par la suite une véritable politique publique. Afin d'approfondir l'expérimentation, le ministère se devait d'engager une analyse des résultats par la communauté scientifique. Le dispositif sera agrémenté d'un « *accompagnement scientifique pour appuyer les acteurs locaux* » qui sera composé de « *chercheurs aux profils divers (sociologues, économistes, etc.)* »³⁸. Pour ce faire, des chercheurs spécialisés dans le domaine de la mixité sociale à l'Ecole, tels que les sociologues Pierre Merle, Agnès van Zanten et Choukri Ben Ayed, ou encore les économistes Son Thierry Li et Arnaud Riegert, ont accepté la démarche. S'agissant du secteur d'intervention, le dispositif cible une échelle beaucoup plus locale que celle d'un département. Il s'agit donc de définir au sein d'un département le périmètre qui comprend deux problématiques : un ensemble de collèges « *ségrégés* » entre eux et un territoire sur lequel l'échelle de « *distance/temps rend réaliste le déplacement des élèves* »³⁹. L'outil choisi afin d'atteindre l'objectif d'une meilleure mixité sociale est la carte scolaire. Cette dernière, pensée au début pour répartir les élèves et les moyens d'enseignement sur le territoire, n'avait pas comme fonction de promouvoir la mixité sociale. Néanmoins, si celle-ci participe de la ségrégation sociale dans les collèges, elle peut à l'inverse y remédier. Il s'agit donc d'effectuer un « *travail sur le redécoupage des secteurs et la carte des établissements* » et, « *dans le cas de secteurs multi-collèges, sur les modalités d'affectation des élèves* »⁴⁰. Dans ce contexte, le Ministère accorde aux collectivités préfiguratrices le levier de l'affectation et de la carte scolaire, des outils déjà inscrits dans la loi, et n'entend pas leur allouer plus de moyens pour la mise en place de ce plan expérimental.

La démarche visant à favoriser la mixité sociale dans les collèges français, annoncé en novembre 2015 dont l'application a débuté à la rentrée 2016 dans les départements volontaires, répond à un cadre réglementaire plus large. En effet, dans un contexte où la politique est marquée par la crise des valeurs républicaines, l'Etat tente de réorienter le phénomène d'intégration par le biais des notions d'égalité et de fraternité par la reconnaissance des classes sociales les plus défavorisées.

C'est alors que le 8 juillet 2013, la mixité sociale est devenue un objectif des politiques d'Education. M. Vincent Peillon, ancien ministre de l'Education nationale a engagé la « *Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République* »⁴¹. L'une des missions de cette loi est d'introduire dans le Code de l'éducation des références telles que mixité « *des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement* » en tenant compte des « *inégalités sociales et territoriales* » et en condamnant toutes formes de discrimination à l'égard de l'origine sociale des familles. L'Article

³⁸VALLAUD-BELKACEM N., Dossier de presse 09/11/2015

³⁹*Idem*

⁴⁰Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Vadémécum. Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges, Paris, 03/2016, 65 p.

⁴¹Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Loi n°2015-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*. legifrance.gouv.fr

L111-1 du Code de l'Éducation bénéficie pour la première fois de la notion de « mixité sociale », il est le suivant :

EXTRAIT DE L'ARTICLE L111-1 MODIFIÉ PAR LOI N°2013-595 DU 8 JUILLET 2013 - ART. 2

« [...] *Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la **mixité sociale** des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. [...] Pour garantir ce droit [de l'éducation] dans le respect de l'égalité des chances, des aides sont attribuées aux élèves et aux étudiants selon leurs ressources et leurs mérites. La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique et sociale. [L'Éducation nationale] a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté, quelle qu'en soit l'origine, en particulier de santé, de bénéficier d'actions de soutien individualisé. [...] L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique ».*

Le dispositif d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges est donc le prolongement de la loi Refondation de l'École, sans constituer de caractère législatif pour le moment. Comme exprimé plus haut, l'atteinte de l'objectif de mixité sociale au sein des collèges publics relève de la responsabilité partagée des conseils départementaux, compétents en matière de sectorisation, et des services départementaux de l'Éducation Nationale, responsables de l'affectation des élèves. En effet, il est même précisé dans cette loi que les collectivités pourront d'affecter les élèves d'une même école dans plusieurs collèges réunis, autrement dit dans un « *secteur multi-collèges* ». Désormais, le deuxième alinéa de l'article L. 213-1 du Code de l'éducation prévoit que « *Lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains* ».

Ici, le législateur laisse songeur sur l'efficacité d'un simple remaniement de la sectorisation scolaire, seule clef pour débloquent l'engrenage de la ségrégation sociale dans les collèges et surtout pour favoriser la réussite de tous les élèves, de toutes origines sociales confondues. Est-ce suffisant ? Aucune allusion n'est faite à une spécifique aide économique pour favoriser le succès du dispositif. En ce sens, Choukri Ben Ayed évoque un « *profond décalage entre la prégnance de la rhétorique de la mixité sociale à l'école et la pauvreté des instruments institutionnels censés la garantir et la préserver*

»⁴². L'idée de « mixité sociale » n'apparaît que très succinctement dans cette loi et celle-ci est inexistante dans le texte des « 25 propositions clés » de la réforme. Il est possible de soulever ici un retard significatif dans la prise en compte de la problématique de la mixité sociale dans le domaine de l'Education. C'est d'ailleurs l'observation qu'a fait le Comité d'information et de contrôle des politiques publiques concernant les dispositifs en faveur de la mixité sociale impulsés par l'Education nationale. « *Carte scolaire ou école à la carte ?* », titre satirique du rapport que les députés M. Yves Durand et M Rudy Salles ont présenté à l'Assemblée Nationale le 1^{er} décembre 2015, peu après l'annonce de Mme la ministre. « *L'Ecole n'a découvert l'enjeu de la mixité sociale que très tardivement, bien après que les politiques publiques du logement et de la ville ont cherché à faire coexister, au sein d'une même unité urbaine, différentes catégories sociales. Pourtant, il était fort peu probable que l'école, comme la ville, échappe au revers de la mixité sociale, c'est-à-dire aux phénomènes de ségrégation : l'une comme l'autre connaissent des situations dans lesquelles des individus ayant les mêmes caractéristiques fréquentent les mêmes environnements, quels qu'ils soient (classe, établissement, habitat ou quartier)* »⁴³.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est passé outre les grands discours politique ou les débats sur les définitions de la mixité sociale, il a décidé d'agir !

b) Le projet très ambitieux d'amélioration de la mixité sociale en Haute-Garonne

George Méric, le Président du Cd31, a porté ce projet de manière déterminée au regard des valeurs de la république. Tout au long du calendrier, le Président a su tenir sa ligne directrice et l'objectif qu'il s'était donné, il n'a jamais reculé ni revu ses ambitions à la baisse concernant la mixité. Le cabinet l'a d'ailleurs affirmé lors d'un entretien : « *Ce projet tient de la volonté politique des valeurs du Président, une collectivité comme la nôtre est censée défendre des valeurs de gauche, d'humanisme, d'égalité, de chance pour tous, de refus de minorités qui possèdent des avantages au détriment des autres, et toujours dans un principe républicain et laïque* ». La volonté politique était d'afficher le Département comme véritable acteur de la mixité sociale et non plus comme porteur de mots valises : « *on ne peut pas rétablir des conditions de vie républicaine si on ne corrige pas ces grosses imperfections de sectorisation* ». Marie-Claude Leclerc, la Vice-présidente chargée de l'Education et de l'Enseignement, a également appuyé sa propre volonté d'améliorer la mixité sociale mais aussi la mixité de genre dans les collèges. La réussite de la mise en œuvre de ce projet est le produit de

⁴²BEN AYED C., 2009 « La mixité sociale dans l'espace scolaire : une non-politique publique », Actes de la recherche en sciences sociales, n°180, Mai, pp. 11-23

⁴³DURAND (Y.), SALLES (R.) (Rapporteurs), *Rapport d'information du Comité d'information et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mixité sociale dans l'éducation nationale, « Carte scolaire ou école à carte ?* », Paris, Assemblée nationale, 01/12/2015, n°3292, 436 p.

plusieurs facteurs concomitants. Le projet d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais fait écho à une double conviction. Dans un sens, impulser un projet comme celui-ci tient à des aspects et principes politiques comme les valeurs républicaines de vivre ensemble mais aussi à des valeurs et convictions militantes de la part des élus et surtout de l'équipe projet. Dans un autre sens, la volonté d'associer les citoyens dans ce projet n'est pas anodine et le Cd en est convaincu, c'est une nécessité.

- **Des partenaires institutionnels suiveurs mais indispensables**

Au regard d'un projet aussi ambitieux, le Cd31 se devait de fédérer les autres praticiens des politiques publiques du territoire toulousain. Derrière un discours officiel, le Conseil départemental a peiné pour associer et convaincre les partenaires. Les politiques d'Education, comme celle des quartiers prioritaires, sont très fragmentées et partagées. Au cours des entretiens avec l'équipe projet, un membre de la direction a émis ces propos : *« On est un tracteur qui tire tout le monde, c'est un peu brutal mais au moins on ne perd personne en cours de route »*. Difficile en effet, de convaincre l'Inspection académique. Au départ, celle-ci s'est montrée réticente, freinée par les habitudes de travail, segmentées et hiérarchisées, par l'utilisation du logiciel d'affectation Affelnet, et par les difficultés d'adaptation aux politiques locales, habituées à recevoir des injonctions du Rectorat ou du Ministère. D'ailleurs, la Rectrice de l'Académie de Toulouse n'était pas fervente, non plus. Difficile également de convaincre le Maire de Toulouse, que les convictions partisans éloignaient du projet. Bénéficiant de la compétence des écoles primaires, les services de la Mairie ont tardé à transmettre les données concernant les effectifs des écoliers. Par principe, la sous-préfète a émis un non catégorique.

Face à la gravité de la situation, le Conseil départemental a fait agir son levier de la compétence-sectorisation et il est finalement parvenu à faire adhérer l'Inspection académique afin qu'ils agissent de concert au nom de l'intérêt général. Sur le conseil du Cnesco, celui de mettre en œuvre un *« débat trans-partisan [...] pour pouvoir atteindre un consensus sur la vision de la justice à l'école »*, le Cd n'a pas hésité à organiser une concertation citoyenne. Tous les acteurs, Education nationale, Etat, enseignement privé, ville de Toulouse, communes, métropole, parents d'élèves, élèves, équipes pédagogiques, associations et autres partenaires, ont été mobilisés pour la réalisation d'un programme d'actions cohérent.

En ce sens, les principaux partenaires de l'accompagnement éducatif de Toulouse que sont la Préfecture, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Toulouse métropole et la Ville de Toulouse, la Caisse d'Allocations Familiales et les services du Conseil départemental, ont appuyé l'accompagnement des élèves et de leurs familles dans le cadre d'un Comité de suivi.

- **La naissance du projet**

Au regard du diagnostic présentant un portrait alarmant de la mixité sociale dans les collèges français, haut-garonnais et plus précisément toulousains, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est engagé dans un projet ambitieux pour essayer d'y remédier. Le 24 janvier 2017, le Conseil départemental a voté à la majorité un Plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais, d'une valeur de 46 millions d'euros, afin de garantir l'égalité des droits et les chances de réussite de tous les collégiens. Il faut noter un élément très important pour comprendre le cheminement du projet. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne avait déjà entamé ce projet innovant en introduisant la participation citoyenne autour de celui-ci, avant même de prendre connaissance de la liste des départements préfigureurs pour l'expérimentation engagée par le gouvernement français.

L'atteinte de l'objectif de mixité sociale au sein des collèges publics relève de la responsabilité partagée des conseils départementaux, compétents en matière de sectorisation, et des services départementaux de l'Education Nationale, responsables de l'affectation des élèves. Dans ce contexte juridique et à l'égard de l'état des lieux de la ségrégation sociale entre établissements scolaires toulousains, les institutions se sont lancées dans une démarche de concertation citoyenne pour faire émerger des solutions innovantes. A la suite de la décision modificative du 29 juin 2016⁴⁴, le calendrier du dialogue citoyen a été dressé en trois phases, elles sont les suivantes :

La temporalité du processus participatif	
3 phases	Objets
1) septembre - décembre 2016	la concertation pour aider à la prise de décision
Avis du CDEN + Prise de décision du Cd lors de la session de janvier 2017	
2) février - juin 2017	la concertation pour réussir la mixité pour la rentrée 2017
3) septembre 2017 - juin 2018	la concertation pour mesurer le chemin parcouru

De septembre 2016 à janvier 2017, plus de 50 réunions publiques et ateliers territorialisés organisées par le Conseil départemental ont permis de rencontrer près de 1 000 personnes. Ces réunions ont fait émerger des solutions acceptables dans l'objectif de proposer des mesures applicables dès la rentrée scolaire 2017. Au terme de ce dialogue citoyen, la décision du Conseil départemental du 24 janvier

⁴⁴Extrait de la délibération issue de la décision modificative du 29 juin 2016 Article 2: de s'engager dans une démarche participative en démarrant dès maintenant une large concertation pour faire émerger des propositions partagées et acceptées visant à améliorer la mixité sociale dans les collèges toulousains.

Article 3: d'arrêter le calendrier opérationnel qui doit permettre une mobilisation générale des acteurs locaux, avec notamment : Ville et Métropole de Toulouse, Inspection académique, enseignement privé, Principaux des collèges et les Directeurs d'écoles, les parents d'élèves, les enseignants, les associations.

2017, après avis favorable du CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale) du 11 janvier 2017, a acté la mise en place du projet de mixité sociale dans les collèges haut-garonnais. Le dialogue citoyen, par la multiplicité, la diversité et la qualité des échanges, a permis de faire évoluer les hypothèses de travail initiales vers un projet complètement renégocié et renouvelé en fonction des réalités locales. Des engagements en faveur de la mixité sociale ont alors été pris au sujet des cinq collèges relevant du Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé (REP+) de Toulouse : Raymond Badiou, Bellefontaine, George Sand, Stendhal et Rosa Parks.

- **Le plans d'amélioration de la mixité sociale en faveur des collèges R. Badiou et Bellefontaine**

Au regard des préconisations exprimées au cours du dialogue citoyen, le conseil départemental a décidé, de manière prioritaire, d'intervenir sur les collèges Raymond Badiou et Bellefontaine afin de favoriser la mixité sociale. Ces collèges seront tous les deux fermés puis reconstruits à proximité, à l'horizon 2021 pour le collège R. Badiou à en 2022 pour le collège Bellefontaine.

-Collège Raymond Badiou

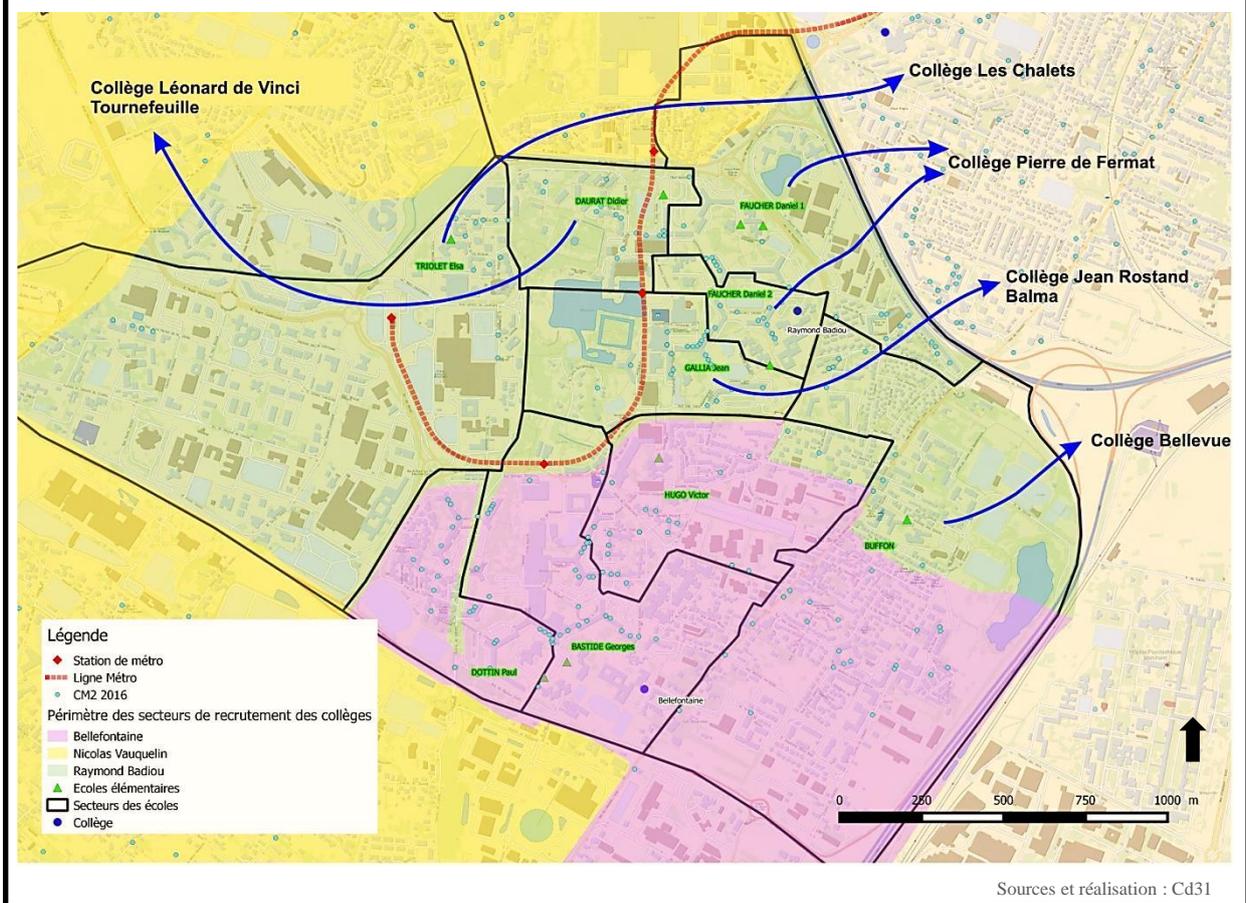
A partir de la rentrée 2017, les dispositions antérieures relatives au secteur de recrutement du collège Raymond Badiou sont abrogées pour les élèves de 6^{ème}, dès la rentrée 2017 et niveau par niveau les rentrées suivantes. Pour permettre l'affectation de ces élèves, chacun des cinq territoires d'écoles concernés du secteur de rattachement du collège Raymond Badiou serait affecté, par une mesure de sectorisation, à un collège favorisé. Ces collèges d'affectation ont été identifiés à partir de trois critères cumulatifs : un critère socio-économique, un critère de capacité, un critère géographique.

Ainsi, il a été décidé d'affecter par sectorisation en septembre 2017 les futurs élèves de 6^{ème} issus du secteur de recrutement du collège Raymond Badiou dans 5 collèges favorisés : Bellevue, Les Chalets, Pierre de Fermat à Toulouse, Jean Rostand à Balma et Léonard de Vinci à Tournefeuille, et ce, chaque année, jusqu'à l'ouverture du nouveau collège. Au regard des prévisions d'effectifs des élèves actuellement en CM2 et habitant sur le secteur de recrutement du collège R. Badiou, le nombre d'élèves est estimé à environ 170. L'actuel collège Raymond Badiou restera ouvert et continuera à scolariser les élèves actuellement accueillis (en 5ème, 4ème et 3ème) pour leur permettre de terminer leur scolarité dans le même établissement.

Dans ce cadre et en application des critères ci-dessus exposés, il est proposé que la répartition des élèves de 6^{ème} puisse ainsi s'effectuer à la rentrée scolaire 2017 :

Territoire concerné	Collège de rattachement proposé
Quartier rattaché à l'école Buffon	Bellevue à Toulouse
Quartier rattaché aux écoles Faucher 1 et 2	Pierre de Fermat à Toulouse
Quartier rattaché à l'école Elsa Triolet	Les Chalets à Toulouse
Quartier rattaché à l'école Jean Galia	Jean Rostand à Balma
Quartier rattaché à l'école Didier Daurat	Léonard de Vinci à Tournefeuille

Figure 19 : Nouvelle sectorisation applicable à la rentrée 2017 pour les 6^{ème}



-Collège Bellefontaine

Ce collège sera également fermé puis reconstruit à proximité du quartier à l'horizon 2022 avec une nouvelle sectorisation permettant la mixité sociale au sein de l'établissement.

A l'instar du collège Raymond Badiou, à partir de la rentrée 2018 et par le biais de mesures de sectorisation, les élèves des territoires des écoles du secteur entrant en 6^{ème} seront affectés par mesure de sectorisation dans des collèges favorisés de l'agglomération toulousaine. L'actuel collège Bellefontaine restera ouvert et continuera à scolariser les élèves actuellement accueillis (en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) pour leur permettre de terminer leur scolarité dans le même établissement. Pour le moment, aucune sectorisation n'a été arrêtée. Cela dit, au cours de la III^{ème} partie, des préconisations

comprenant des perspectives techniques et des plans de participation citoyenne pour le collège seront exposés.

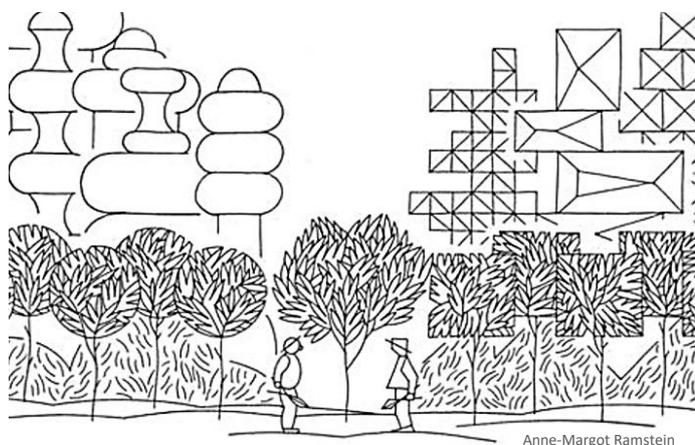
-La reconstruction de ces deux collèges

Le Conseil départemental affirme sa volonté de maintenir les services publics de qualité que sont les collèges et se doit d'accueillir l'arrivée croissante de collégiens et de répondre à la densification urbaine que connaît la métropole Toulousaine. La compétence du Conseil départemental en matière d'investissement dans les collèges doit contribuer à répondre à l'objectif de reconstruction des collèges pour une livraison en 2021 concernant Raymond Badiou et en 2022 pour Bellefontaine.

Le choix de la localisation des nouveaux établissements et de leur sectorisation, prend en considération le contexte démographique et social des territoires afin de favoriser la mixité sociale dans les nouveaux secteurs de recrutement des collèges. En ce sens, le Conseil départemental s'engage à reconstruire les deux collèges sur une zone interstitielle entre les quartiers Reynerie et Bellefontaine et les quartiers périphériques plus favorisés.

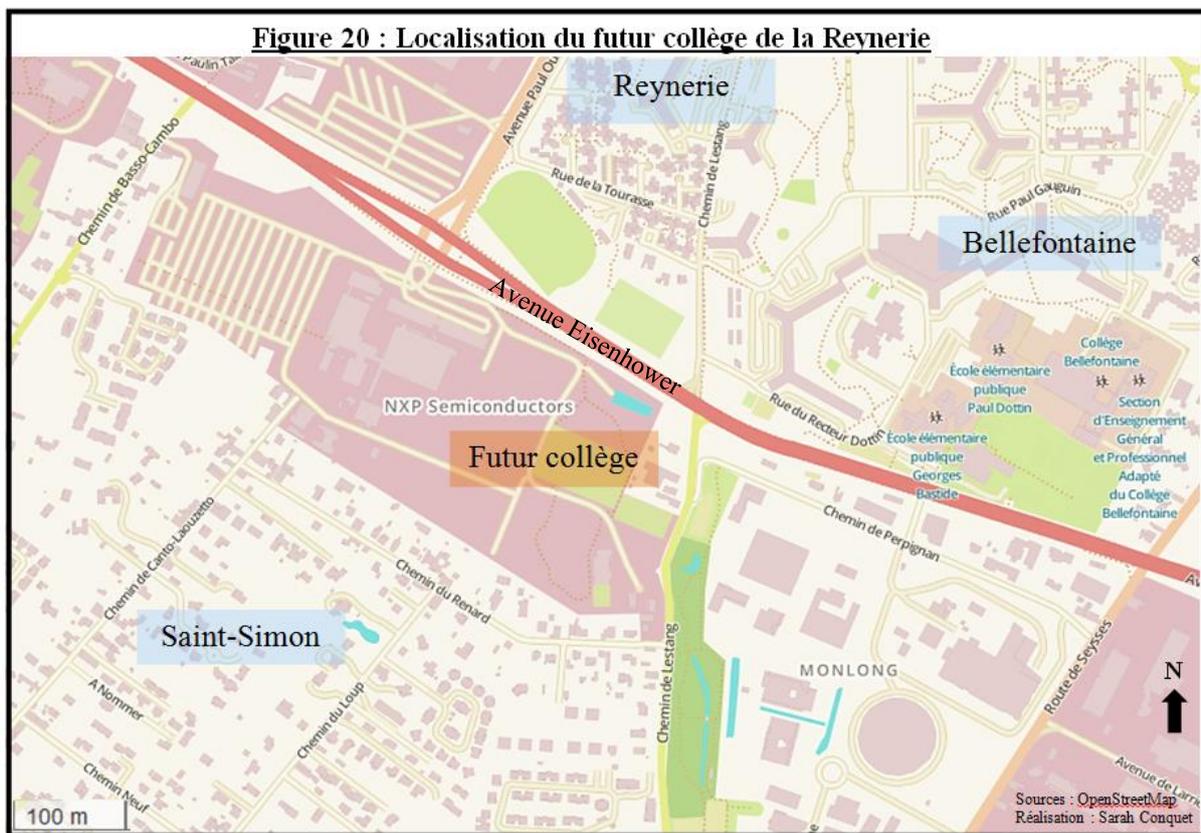
Au regard des exigences des documents d'urbanisme, la Mairie de Toulouse est censée s'engager à faciliter les acquisitions foncières nécessaires pour reconstruire les collèges et à établir les conditions de desserte des terrains par les réseaux publics d'eau, d'électricité et d'assainissement. Or, la Mairie n'a pas joué le jeu pour le nouveau collège R. Badiou. Elle a tout d'abord proposé un terrain non loin du Parc de la Ramée que le Cd31 a refusé, le jugeant trop éloigné (15 à 20 minutes de transport) et ne respectant pas ses engagements. Celui-ci a alors dû chercher du foncier proche des quartiers et notamment sur les bordures. La notion de bordure a été analysé par le sociologue et historien américain Richard Sennett, il estime qu'un « véritable projet politique pour une ville consisterait à bâtir un nouvel équilibre entre sécurité et ouverture sur l'autre. Cela passe par un travail sur ce qui se passe sur les bords, là où l'on fait l'expérience de l'altérité. En général, on a tendance à y construire des frontières étanches plutôt que d'aménager des bordures à la fois protectrices et poreuses.

Concrètement, lorsque l'on doit construire un centre social ou une école, plutôt que de la construire en plein cœur d'un quartier ou d'une communauté, il faudrait l'implanter à la jonction entre deux quartiers pour, justement, animer ces bordures en permettant à différentes communautés d'utiliser des ressources communes »⁴⁵.



⁴⁵SENNETT R., 2013 : « Comment faire coopérer les tribus ? », interview, in Revue M3 Société urbaine et action publique Hors-Série n°1, avril, Grand Lyon-Prospectives

C'est alors qu'un terrain disponible a été trouvé sur l'Avenue Eisenhower. Ce boulevard urbain se trouve être l'intersection entre les quartiers de Bellefontaine et Reynerie et le quartier Saint-Simon qui concentre une population relativement aisée. La bordure dont parle Richard Sennett est bien cette interface entre deux quartiers. Ce terrain est l'ex-Freescale actuellement détenu par l'entreprise NXP Semiconductors et en cours de vente à la société Vinci. Vinci immobilier souhaite construire dans cette zone, un parc de logements, un espace de chalandise et des bureaux. Ce dernier a accepté de vendre une parcelle au Cd31 qui se portera acquéreur pour 5 millions d'euros (prix du marché de l'immobilier toulousain) d'une parcelle de 2 hectares pour y construire un collège de type 600. Vinci Immobilier tient poursuivre son engagement de « participation citoyenne » avec les habitants de Saint-Simon au sujet du projet d'aménagement mais ils conservent quelques réticences sur l'acceptation du collège. Dans ce contexte, c'est une vraie stratégie d'aménagement qu'il faut penser pour intégrer le collège dans le paysage et la sociologie urbaine. Sur la carte ci-dessous, on peut voir les différentes formes urbaines : des pavillons au Sud-Ouest de l'avenue et des tripodes et barres d'immeuble au Nord-Est.



Lors de la définition de la nouvelle sectorisation, le Conseil départemental prendra soin de ne pas impacter les collèges voisins dont la mixité sociale est relativement fragile. De manière concomitante, les actuels collèges R. Badiou et Bellefontaine, resteront ouverts pour que les collégiens y terminent leur scolarité. A terme, les bâtiments bénéficieront d'une reconversion soucieuse d'améliorer la mixité sociale et urbaine dans les quartiers. A ce propos, les locaux des deux collèges relèvent de

propriétaires différents. Concernant ceux du collège Raymond Badiou, la Mairie de Toulouse est à la charge de la réorientation des locaux au regard du plan d'action mis en œuvre dans le Contrat de ville. Quant aux bâtiments du collège Bellefontaine, le Conseil départemental assure de porter un projet cohérent pour sa conversion.

- **Donner une nouvelle chance aux trois autres collèges REP+ : Rosa Parks, Stendhal et George Sand**

S'agissant des trois collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand, dont la mixité sociale est fragile, le Conseil départemental prévoit d'établir des mesures de sectorisation ponctuelles pour ces trois collèges à partir de septembre 2018 afin d'améliorer la mixité sociale en leur sein. Pour ce faire, il est envisagé de rattacher un territoire d'école à un collège favorisé, et ce, de la manière la plus fidèle aux spécificités sociales et scolaires du secteur mais aussi selon l'apport du dialogue avec les parties-prenantes. Cet aspect du projet est plus amplement détaillé dans la l'annexe 3 du mémoire.

En outre, il a été convenu, de concert avec l'équipe de direction du collège Rosa Parks, la nécessaire rénovation du collège. Ainsi, l'établissement va être reconstruit sur site et livré à l'horizon 2021. Les travaux vont se faire de manière progressive afin de ne pas perturber le bon apprentissage des collégiens. Concernant le collège Stendhal, il est prévu de déplacer son entrée, actuellement située au fond d'une impasse peu accessible, très peu visible et bien peu attractive, afin d'ouvrir cet établissement sur un espace public plus accueillant. Le Conseil départemental souhaite, en coopération avec les équipes de direction des collèges relevant du réseau d'éducation prioritaire, exercer un plan de communication promouvant les collèges et leurs projets éducatifs.

- **Inciter le secteur privé à participer lui aussi à l'amélioration de la mixité sociale dans les collèges**

Les élus du Conseil départemental souhaitent affirmer la dimension de la mixité à l'égard de la dotation de fonctionnement dans tous les collèges, publics comme privés. Cette nouvelle modalité de dotation, se voulant davantage intégrative, incitera les collèges à impulser des projets éducatifs favorisant la mixité sociale.

Il faut noter que c'est la loi Debré du 31 décembre 1959 qui renforce le régime juridique du secteur privé et distingue trois types d'établissements d'enseignements privés : les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat, les établissements privés sous contrat simple et les établissements hors contrat qui possèdent la liberté d'éditer les programmes scolaires. Pour les établissements privés sous contrat d'association, l'État alloue les mêmes dotations que pour les établissements publics.

L'origine des financements a été confiée par le législateur aux collectivités territoriales : aux communes pour l'école maternelle et élémentaire ; aux départements pour les collèges ; aux régions pour les lycées.

Dans ce contexte, si le secteur public est conciliant pour améliorer la mixité sociale dans ses collèges, alors l'enseignement privé se doit lui aussi de faire des efforts s'il veut maintenir ses droits. Le Conseil départemental a pris contact avec le directeur diocésain afin de trouver un compromis. Ce dernier n'a que très peu de pouvoir sur ses collèges, mis à part les conseils qu'il peut leur donner. Pour accélérer le processus le Cd31 souhaite instaurer un nouveau concept de bonus-malus qui consisterait à donner plus à ceux qui améliorent leur mixité sociale. Quelques collèges font des progrès dans ce domaine, même avant la mise en place du projet. Le collège Saint-Nicolas comprenait un part des élèves issus du quartier du Mirail et celui-ci avait même mis en place une navette pour acheminer les élèves du quartier jusqu'au collège. Pour le moment, rien n'est mis en place et les syndicats tentent de forcer la main durant les CDEN.

▪ **Les mesures d'accompagnement**

De nombreux acteurs du monde éducatif, associatif mais aussi le CNEC ont conseillé au Conseil départemental d'impulser de réelles mesures d'accompagnement matériel, à la scolarité et à la parentalité, en plus des mesures de sectorisation. Cet accompagnement au plus près des élèves est une garantie pour la réussite des élèves dans les nouveaux collèges.

-Des collèges de secteur qui ne sont plus à proximité : la Cd31 met en place un transport gratuit

Le Conseil départemental œuvre depuis toujours pour proposer un transport gratuit et de qualité aux élèves de la Haute-Garonne. Afin de mener à bien l'affectation des élèves des quartiers Reynerie et Bellefontaine vers les collèges de l'agglomération toulousaine, le Conseil départemental a mis en place des cars scolaires gratuits effectuant des trajets directs et sans interruption, et ce, au début et à la sortie des cours, du lundi au vendredi. Pour ce faire, plusieurs critères ont permis la mise en place de ce dispositif : un ou deux points de ramassages adaptés au lieu d'habitation, le trafic routier du centre-ville et du périurbain toulousain, des points de dépôt adaptés à la nature du car mais aussi à la configuration urbanistique du collège.

En outre, dans chaque car, un adulte référent, en plus du chauffeur, sera présent pour faire la liaison entre le départ et l'arrivée au collège. L'association LEC (Loisirs Education & Citoyenneté) Implantée dans les régions du Grand Sud, est mandatée par le Cd31 pour effectuer cette mission. Celle-ci s'engage également à faire de la médiation avec les familles.

Enfin, les élèves concernés pourront accéder gratuitement au réseau de transport urbain Tisséo, dès que les parents, jugeant l'autonomie de leur enfant suffisante, en feront la demande. Ils pourront alors bénéficier d'un aller-retour gratuit par jour durant la période scolaire. Ainsi et de manière exceptionnelle, cette option pourra être combinée au car scolaire proposé. Ce dispositif sera également mis en place sur Bellefontaine et pour les autres collèges REP+.

Beaucoup de parents ont douté de l'honnêteté de l'institution à ce propos. Des informations ont été déformées par les détracteurs du projet : « *La navette ne durera qu'un temps, après on devra se débrouiller pour aller au collège* ». Par contre, des remarques concernant les temps de trajet ont été légitimes, certains trajets et notamment celui de l'école Galia jusqu'au collège de Balma sont estimés à environ 35 minutes. Il est vrai que cela ne dépasse pas la moyenne départementale qui est de 35 minutes, or, Balma est aux antipodes du quartier Reynerie. Cet argument a été repris par les opposants ou simplement par les parents réticents : « *Pourquoi aller à l'autre bout de la ville alors que l'on a un collège à 2 minutes ?* ».

-Un projet réunissant deux pans d'une ville : il faut favoriser la rencontre entre les élèves

Au cours des rencontres avec chacune des équipes de direction des cinq collèges d'affectation, il est ressorti un besoin de médiation de cour de récréation durant la pause méridienne afin d'affiner de susciter le brassage entre les élèves. Selon les parents de certains quartiers huppés de Toulouse et dans la bouche de certains élèves, on entend que « *la racaille du Mirail* » serait en « *migration vers le centre-ville* ». Cette dernière expression, celle de « *migration* »⁴⁶ a été trouvée sur un article d'un web média local d'extrême droite. Le Cd31, accompagné des équipes enseignantes, a su calmer les ardeurs en éclaircissant le projet auprès des parents.

Ce projet de mixité touche à des problématiques relativement sensibles qui s'apparentent à la précarité et aux quartiers dits « ghettos ». De manière évidente, il ne peut pas s'appliquer de force ou de manière autoritaire. « *C'est un projet qui peut déclencher des émeutes des populations du centre-ville ou des quartiers périphériques* », c'est ce qu'un technicien de la direction de l'éducation nous a confié. En effet, il était également possible de présager les réactions des habitants plus aisés du centre-ville toulousain, oscillant entre racisme et peur de la « *non-intégration* » d'élèves n'ayant pas les mêmes « *codes sociaux* ». Mais il convient de relativiser ces réactions, minimes à l'égard des appréhensions.

Une médiation pourrait enrichir les relations entre les élèves et ainsi susciter le vivre ensemble. Cela nécessite l'engagement d'un tiers neutre. L'association nationale AFEV (Association de la Fondation

⁴⁶ POTENS L., « La grande migration d'élèves du Mirail au Centre-ville », *Infos Toulouse*, 16/03/2017, <http://infos-toulouse.fr/2017/03/16/migration-mirail-toulouse/>

Étudiante pour la Ville), ayant une antenne locale à Bellefontaine, interviendra avec des activités ludiques et originales dans chacun des cinq collèges d'affectation à partir de la rentrée 2017 au titre d'animateur de la cour de récréation.

-Renforcer l'accompagnement à la scolarité

L'Inspection académique de la Haute-Garonne assure de limiter les effectifs à 25 élèves par division pour les classes de 6ème des collèges receveurs. Concernant la composition des classes, elle assure une répartition des élèves provenant des quartiers de la Reynerie et de Bellefontaine, dans toutes les classes de 6ème. Une composition hétérogène de la classe est censée favoriser la rencontre entre tous les élèves, de toutes origines sociales confondues.

De plus, afin d'accompagner au mieux le parcours éducatif des élèves et de leur donner les chances de réussir, l'Inspection académique s'engage à étendre aux collèges d'affectation des écoles de la Reynerie et Bellefontaine, le dispositif « plus de maîtres que de classes ». Il s'agit de mettre à disposition un maître surnuméraire chargé de la liaison inter degré. Ce dispositif est bien évidemment maintenu sur les collèges actuellement REP+.

Un dispositif d'aide aux devoirs est mis en place sur tous les collèges d'affectation. Il est rappelé que l'Education nationale a prévu d'allouer des moyens aux collèges d'affectation pour mettre en place une aide aux devoirs pendant le temps scolaire. Les modalités de l'aide aux devoirs varient selon les établissements, les moyens peuvent s'avérer insuffisants. Cela nécessite, dans certains cas, un accompagnement complémentaire de la part des associations, de la fédération des parents d'élèves ou encore d'étudiants dans le cadre de tutorat. Ce dernier pourrait être affilié au dispositif des « Cordées de la réussite » qui se doit d'accompagner les élèves dans le prolongement du cursus scolaire et de favoriser leur accès à l'enseignement supérieur, quel que soit leur milieu socioculturel.

-Les associations de quartiers ont leur rôle à jouer : poursuite et renforcement du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Le CLAS en Haute-Garonne concerne, pour l'année scolaire 2016-2017, plus de 2 600 collégiens accompagnés par 73 opérateurs (associations, structures publiques). Les opérateurs CLAS sont particulièrement actifs sur le territoire du Grand Mirail. Au vu de la pertinence des missions assurées sur les quartiers que sont l'aide méthodologique, l'ouverture culturelle, l'accompagnement à la parentalité ou bien encore la mise en lien entre les parents et les collèges, il a été convenu que ce dispositif de droit commun soit maintenu et développé pour un accompagnement adapté au projet d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges. Pour ce faire, il a été décidé d'intégrer une dimension mixité, et notamment l'accompagnement à la parentalité, dans l'appel à projet CLAS 2017 pour les opérateurs implantés sur le territoire de la Reynerie. Cet engagement se traduit par la mise en

place d'un référent associatif pour chaque collège d'affectation. Il a donc été décidé d'associer un opérateur CLAS à un collège d'affectation :

- Référent pour le collège des Châlets : AFEV
- Référent pour le collège P. de Fermat : Bas d'immeuble
- Référent pour le collège Vinci : Voir et Comprendre
- Référent pour le collège Bellevue : CSF Mirail
- Référent pour le collège J. Rostand : ASEC

MA CONTRIBUTION ET MES RESENTIS DURANT LE STAGE

J'ai débuté mon stage au Conseil départemental à partir du février 2017, au même moment que commençait la deuxième phase de participation citoyenne intitulée « la concertation pour réussir la mixité pour la rentrée 2017 ». Je n'ai, malheureusement, pas assisté à la série de réunions publiques en amont de la décision de janvier. Malgré tout, j'ai pu m'enrichir des comptes-rendus mais aussi des anecdotes, certaines plus ou moins drôles, que l'on a pu me raconter. Il ne m'a pas fallu longtemps pour m'atteler au projet mixité et pour accompagner l'équipe.

J'ai pu assister à quasiment toutes les réunions, qu'elles soient politiques, techniques ou dans le cadre du dialogue citoyen. J'ai eu la chance de suivre un projet ambitieux et décisif, touchant à un sujet de société aussi important que celui de la rencontre entre élèves originaires de différents milieux sociaux. De mon humble poste de stagiaire en master 2, j'ai apporté ma contribution, aussi infime soit-elle.

Accompagner dans les bus les élèves lors des visites des collèges : Des visites des collèges ont été organisées par le Cd31 et les équipes de direction des collèges receveurs (Balma, Tournefeuille, Fermat, Bellevue, Les Chalets). J'ai assisté à plus d'une des sorties dans ces collèges et j'ai même eu l'opportunité d'accompagner les élèves et les parents de la Reynerie qui allaient visiter leurs futurs collèges.

Ces moments ont été décisifs pour la réussite du projet, c'était une des premières fois que les élèves de CM2 prenaient contact avec leur nouvel établissement. Certains parents paraissaient exaltés d'accompagner leurs enfants alors que d'autres n'étaient que très peu rassurés. Des rires nerveux, des blagues hilarantes ou encore des silences planaient dans ces bus. Plusieurs fois, nous avons pu échanger avec les parents et leurs demander ce qu'ils pensaient du projet : un père m'a dit que c'était un projet formidable, une dame m'a confié qu'elle n'en dormait pas la nuit, un autre père était fier de montrer la Garonne à sa fille et de lui dire qu'elle allait dans un beau collège (Fermat). Ces instants ont été d'une grande émotion pour les parents mais également pour les enfants qui avaient la boule au ventre à l'idée de quitter l'école et d'aller dans la cour des grands.

Cela-dit, certaines visites se sont plus ou moins bien passées. La visite du collège Fermat n'a pas été la plus réussie. En effet, la principale a posé les règles de son établissement, de manière stricte et excessive pour une visite du collège, que les parents n'ont d'ailleurs guère reçu comme des fleurs. La visite du collège Balma a été la plus désastreuse. Lorsque le car est arrivé devant le point de rendez-vous, une manifestation attendait



Réalisation : Cd31

l'équipe du Conseil départemental (photo ci-dessus). Une seule mère est montée dans le bus avec sa fille, il faut souligner son courage face à cette forte pression sociale.

Les autres visites des collèges se sont bien voire très bien passées. Les parents ont été on ne peut plus satisfaits des collèges et notamment au collège Les Chalets. Un grand soleil et une vente de gâteaux attendaient les enfants, un a demandé si c'était tous les jours comme ça dans ce collège.

Assister à des réunions avec les partenaires associatifs et en faire les comptes-rendus : J'ai pu suivre toutes les réunions avec les partenaires institutionnels mais aussi associatifs. Le CLAS a été intégré dans le projet via la Caisse d'Allocations Familiales qui a tout mis en œuvre pour réunir tous les opérateurs et les institutions. Ces réunions ont permis de prendre la température du terrain puisque ces associations côtoient tous les jours les élèves de la Reynerie. Nous avons pu leur apporter des informations sur l'avancement du projet et faire taire les rumeurs. Dans ce cadre, j'ai pu côtoyer les associations très actives du quartier, certaines plus ou moins convaincues du projet mixité mais elles étaient toutes motivées pour favoriser la réussite des élèves. J'ai également rencontré l'association JAL qui occupe les locaux du collège Bellefontaine et dont on parlera plus amplement dans l'annexe 2. J'ai pu aider la direction de l'éducation en termes de comptes-rendus écrits mais aussi oraux.

Créer une foire aux questions et informer sur le projet : J'ai créé une foire aux questions afin de pouvoir répondre aux attentes et aux interrogations des parents. Celle-ci doit être publiée sur le site internet du Cd31. En outre, j'ai établi une fiche pour informer un élu de l'avancement du projet sur son canton.

Répondre à une lettre questionnant le projet : A la demande de parents d'élèves, le Délégué général à la médiation et aux services publics ou communément appelé le Défenseur des droits, Bernard Dreyfus, a saisi l'institution au sujet du transport et notamment de la sécurité et des temps des trajets. J'ai eu la charge de prendre connaissance de cette instance et de faire une réponse technique et formelle.

Rédaction de la convention avec l'Inspection académique de Toulouse (voir annexe 1) : Un projet partagé comme celui-ci se doit d'être officialisé dans une convention. La convention bipartite entre le Conseil départemental et l'Inspection académique atteste des engagements de chacun.

Apporter un autre regard sur le projet : Outre mon appui technique, j'ai pu apporter un autre regard, celui d'une étudiante découvrant l'institution ancienne du Cd31 et parfois archaïque dans sa manière de travailler ; celui d'une personne issue de la ruralité qui rencontrait les quartiers ; celui d'une jeune naïve qui discernait difficilement les jeux politiques...etc. J'ai également donné mon avis sur la façon d'établir un dialogue citoyen. En ce sens, j'ai réalisé des plans de participation qui seront étayés dans les annexes 2 et 3.

A partir de cette expérience, il m'a été possible d'analyser la question de la participation citoyenne dans ce projet.

III) LA PARTICIPATION CITOYENNE : DE LA VOLONTÉ POLITIQUE À LA RÉALITÉ DE TERRAIN

Choukri Ben Ayed, un sociologue limougeaud qui a longtemps étudié la question de la mixité sociale à l'école estime que « *La sociologie urbaine critique [...] vise donc à prendre le contrepied des doxas étatiques et urbanistiques en opposant aux visions idéalistes et utopistes la réalité des enquêtes de terrain* ». Le Conseil départemental s'est saisi de la participation citoyenne pour adapter le projet d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges aux réalités locales. Certains l'affublent d'autoritarisme estimant que « *la mixité sociale ne se décrète* » pas mais cette institution a réellement construit ce projet de manière inédite. La Haute-Garonne se positionne comme un département novateur dans sa manière de proposer des politiques publiques.

1) Infuser la participation citoyenne en Haute-Garonne : une volonté politique

Avec une abstention de 48%⁴⁷ aux premier et deuxième tours des élections départementales en Haute-Garonne en 2015, accompagnées d'une progression des votes d'extrême droite, le nouveau Conseil départemental de Georges Méric, élu à la majorité, s'est saisi d'une nouvelle manière de proposer la « chose publique » : la démocratie participative. Celle-ci est plus communément appelée « dialogue citoyen » au Conseil départemental de la Haute-Garonne. Les élus ont engagé un grand chantier pour re-légitimer l'action publique et retrouver de la confiance et une certaine proximité démocratique sur le terrain. Faire du service public avec les publics eux-mêmes, autrement dit, mobiliser une maîtrise d'usage afin d'adapter des projets de la manière la plus fidèle aux attentes des citoyens.

a) Le dialogue citoyen : le fer de lance du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Une Direction de la participation citoyenne a été créée à la suite de l'élection de la nouvelle assemblée départementale. C'était d'ailleurs un projet que le groupe majoritaire du parti socialiste avait annoncé dans son programme électoral. Celui-ci voulait casser l'image d'un département dont la gouvernance était descendante. Cette direction est composée d'un directeur qui se nomme Pascal Jarry, une personnalité connue dans le domaine de la participation citoyenne. Il est accompagné par Paulette Salles, élue sur le canton de Toulouse 5 (Empalot, Rangueil, Saint-Agne) et déléguée à la participation citoyenne. On remarquera qu'il n'y a pas d'élus chargés directement de cette direction puisqu'elle est

⁴⁷Sources : Ministère de l'intérieur

rattachée à la première commission (finance). Les élus, comme les techniciens, se sont accordés à dire que la direction de la participation citoyenne devait irriguer toutes les directions du département et qu'elle ne devait pas fonctionner en autarcie. Au cours d'un entretien, Mme Salles m'a confié que lorsqu'ils ont « commencé à développer ce dialogue citoyen, c'était vraiment une révolution au département ».

Avant même de lancer le chantier, les élus ont souhaité engager une enquête pour recueillir les attentes des habitants au juste de cette démocratie participative. 8 000 questionnaires ont été reçus avec des thématiques de toutes sortes : l'emploi, les transports, l'éducation mais ce qui est principalement ressorti c'est le besoin de retrouver une certaine proximité avec la politique. Les élus ont réagi différemment à ces résultats : certains, concevant une forme traditionnelle politicienne, estimaient que les permanences dans les cantons étaient suffisantes ; d'autres, connaissant un minimum le sujet, étaient fervent pour la participation ; enfin, un autre groupe découvraient cette nouvelle forme de démocratie et ils n'étaient pas réfractaires, bien au contraire.

Au regard des préconisations des citoyens, le Cd31 a entamé plusieurs expériences de participation en 2016, elles sont les suivantes :

LES CHANTIERS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

- **Une charte de la Commande publique concertée** : 5 ateliers de travail ont rassemblé 120 acteurs du secteur de l'environnement, de l'insertion travail/handicap, ainsi que les organisations patronales et des chefs d'entreprise.

- **De nouveaux outils numériques** : Le site Internet comprend un onglet « J'ai mon mot à dire » pour que les citoyens puissent apporter des idées. Le Cd31 se met à la page en utilisant les réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter. Enfin, et comme bon nombre de collectivités, il possède un portail open data.

- « **Mieux vous connaître pour mieux vous transporter** » : 2 000 internautes ont donné leur avis et apporter des améliorations concernant le réseau Arc-en-ciel par le biais d'un questionnaire en ligne.

- **Un schéma de la lecture publique** : Plus de 1 000 personnes ont répondu à l'enquête lancée par la Médiathèque départementale sur la lecture publique. 7 ateliers citoyens sur le bassin de vie haut-garonnais ont rassemblé près de 350 personnes (bibliothécaires, acteurs socio-culturels, bénévoles, professionnels) pour participer à l'élaboration du futur schéma départemental 2017-2020.

- **Des réunions publiques de présentation pour la réhabilitation et la reconstruction des collèges** Louisa Paulin à Muret et Bois de la Barthe à Pibrac avec près de 300 personnes.

- « **Mon département plus proche de moi** », 12 réunions publiques ont eu lieu sur les cantons afin de rencontrer plus de 900 Haut-garonnais pour présenter les services qui propose le Département.

- **Mixité sociale dans les collèges** : 24 réunions publiques ont réuni plus de 1000 personnes : élus locaux, services académiques, équipes éducatives des collèges publics et privés, directeurs des écoles

publiques et privées, parents d'élèves, associations socio-éducatives du territoire, partenaires institutionnels et citoyens. Parallèlement à ces réunions publiques, le Conseil départemental a organisé une vingtaine de rencontres bilatérales avec les acteurs concernés.

INFUSER LA CULTURE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

La Direction de la participation citoyenne a souhaité infuser de cette méthode chacune des 20 directions. Pour ce faire, elle se doit d'apporter un appui méthodologique en termes de sémantique, de benchmarking et d'évaluation.

-Une charte du dialogue citoyen a été co-construite entre tous les conseillers départementaux et les services, en plus d'un groupe de travail constitué de 50 Haut-garonnais et associations. Cette charte a été le produit d'un travail d'un concert entre acteurs de terrain et citoyens lambda. Elle définira l'ensemble des règles de concertations qui s'appliqueront aux grands projets de l'institution.

-Les rencontres du dialogue citoyen : Deux rencontres du dialogue citoyen ont été organisées au Conseil départemental de la Haute-Garonne. Celle-ci se présentent sous la forme de forum où différents acteurs de la participation, des techniciens des collectivités ou encore des citoyens peuvent échanger au sujet de la démocratie participative. Des scientifiques et des chercheurs universitaires apportent un regard nouveau et critique sur des thématiques pour faire mûrir la réflexion autour de ce sujet.

-Un fonds de soutien aux démarches de démocratie participative a été proposé en 2017 aux acteurs du développement local.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est un des précurseurs en termes de participation citoyenne à l'échelle départementale. Il tend à devenir un acteur identifiable comme expert en la matière. Derrière cette image, se cache un fonctionnement interne très pyramidal et même entre élus puisqu'il y a très peu de débat interne pour prendre les décisions. Malgré le fait que des efforts aient été faits sous le début du mandat de G. Méric, du chemin reste à parcourir. Il faut tout de même noter que le projet d'amélioration de la mixité sociale a connu une concertation tout à fait inédite en Haute-Garonne.

b) L'amélioration de la mixité sociale dans les collèges : un projet sensible qui ne peut pas se faire sans les citoyens

Au vu du diagnostic de la ségrégation sociale dans les collèges haut-garonnais, il est évident qu'un projet d'amélioration de la mixité sociale touche à de lourdes problématiques : à la condition sociale, aux enfants et à leurs parents, à la vocation de professeur ou de professionnel de l'Éducation plus généralement. La politique de l'Éducation, traditionnellement sectorielle, touche ici une problématique qui demande réflexion. Le mode opérationnel impose l'acceptabilité du projet de manière rapide, qui

plus est lorsqu'on parle de scolarité, la temporalité doit se baser sur une année. En quoi un projet comme celui-ci nécessite-il la participation des citoyens ?

- **Un projet qui renvoie à la condition sociale**

Le diagnostic, présentant un portrait alarmant de ségrégation sociale des collèges haut-garonnais, a renvoyé aux yeux des familles leur propre condition sociale. Nommer la situation et la présenter aux familles étaient finalement des actes indispensables pour amorcer la réflexion. Il n'était guère possible d'impulser un tel projet sans en informer les premiers concernés, c'est-à-dire les habitants des quartiers populaires, les fameuses catégories sociales défavorisées dont on parle dans les diaporamas présentés au cours des réunions publiques. Le travail de présentation n'a pas été aisé, il a fallu formuler et reformuler les phrases du diaporama pour présenter le diagnostic de la manière la plus politiquement correcte. Le langage adopté est primordial lorsqu'on souhaite gagner l'intérêt et la confiance des gens dans le but de faire émerger des solutions. Faire participer la « majorité silencieuse » dont parlent souvent les chercheurs et les militants, toucher cette part de la population que l'on n'entend rarement, voire jamais, qui est éloignée des institutions, était une des motivations de ce dialogue citoyen. En effet, le canton de Toulouse 6 (Grand Mirail) a été celui dans lequel l'abstention a été la plus forte aux élections départementales en Haute-Garonne en 2015, avec environ 60% de taux d'abstention au 1^{er} et au 2^{ème} tour⁴⁸.

- **Un projet qui concerne des familles et leurs enfants**

Parler du domaine de l'éducation renvoie forcément aux enfants et aux parents. Dans ce projet, il est avant tout question de composer avec les familles plus qu'avec des citoyens lambdas. De manière générale, toucher à la scolarité des enfants provoque toujours la réaction des familles. Entre les réformes scolaires et l'injonction de la mixité, les parents ont besoin d'être informés et de s'exprimer. Par ailleurs, affecter l'équilibre scolaire d'un enfant suscite la peur et l'angoisse chez le parent. *« Je ne dors plus la nuit », « Mes enfants vont partir à l'autre bout de la ville, je ne pourrai plus les surveiller », « Nos enfants ne sont pas des bancs que l'on déplace »,* autant de réactions qui illustrent l'extrême sensibilité que produit ce dossier. De plus, le passage de l'école élémentaire au collège est une nouvelle étape dans la vie de l'enfant, les parents sont alors encore très investis.

Une spécificité plane sur les quartiers, la proximité des parents avec les établissements scolaires, écoles et collèges. En effet, la proximité est physique au regard des bâtiments conjoints aux barres d'immeuble. Des parents ont parfois exprimé ce lien maison/Ecole *« Du haut de l'immeuble, on voit les enfants dans l'école, on peut savoir comment ils se comportent », « le collège est juste en bas,*

⁴⁸Sources : Ministère de l'intérieur.

pourquoi amener les enfants si loin ? », « on a tous les services à proximité, on n'a pas besoin de sortir du quartier ». Fermer un collège n'est pas un acte anodin. Il s'apparente à un lieu de socialisation du quartier. Pour les habitants, fermer le collège questionne la légitimité de posséder un service public dans le quartier, comme ailleurs *« Pourquoi on le ferme ici et pas à Fermat ? Pourquoi une ville de 16 000 habitants ne peut pas avoir un collège ? ».*

Des sociologues comme Agnès Van Zanten⁴⁹ ont analysé une forme de méfiance des enseignants envers les parents et *in fine*, l'éloignement des parents envers l'institution et notamment dans les quartiers populaires. Certains enseignants jugent les parents inaptes intellectuellement et ils remettent en cause *« des modes familiaux de socialisation »* jusqu'à ôter la capacité des parents à devenir *« de véritables acteurs du processus éducatif »* de leur enfant. Les parents sont souvent considérés comme des objets de ce processus scolaire et non des acteurs à part entière.

A l'inverse de ce que de nombreux sociologues constatent, j'ai pu remarquer de manière arbitraire la proximité relationnelle qu'ont les familles avec les enseignants et notamment dans le 1^{er} degré : *« la maîtresse fait partie de la famille ».* Il existe une opposition entre une vision très formelle des relations entre professionnels de l'éducation et les familles en général et celle des quartiers populaires qui conservent une forme d'hospitalité que l'on peut retrouver dans le milieu rural. Cette observation provient non seulement d'une proximité relationnelle des parents envers les enseignants mais aussi du rapport inverse. En effet, les équipes enseignantes reconnaissent l'importance d'associer les parents à la vie scolaire des enfants afin qu'ils puissent se responsabiliser et encourager leurs enfants. Agnès Van Zanten apparente cette responsabilisation à *« l'éducation »* des parents, autrement dit des enseignants profitent de leur position de dominants pour *« éduquer »* les parents. Ainsi, on peut remarquer que le rapport parent/enseignant est important dans les quartiers et qu'il diffère selon les lieux et selon la position des équipes pédagogiques.

Par ailleurs, l'approche terrain permet de comprendre l'importance des associations de quartier, notamment les opérateurs CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), et de leurs relations privilégiées avec les habitants, et aussi avec la communauté éducative. En effet, les associations jouent un rôle décisif sur la scolarité des enfants et elles sont des intermédiaires entre la direction éducative et les parents, à travers l'accompagnement à la parentalité. La rencontre des familles a également permis d'identifier les acteurs dynamiques du territoire comme par exemple les représentants des parents d'élèves du collège R. Badiou et Bellefontaine. Ces derniers ne sont pas, pour la plupart, des parents d'élèves mais ils sont des habitants préoccupés par la réussite des enfants du quartier *« On a compris depuis peu pourquoi certains habitants étaient tant concernés, ils sont en*

⁴⁹VAN ZANTEN A., 2012 : *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Edition Quadrige, PUF, 440p.

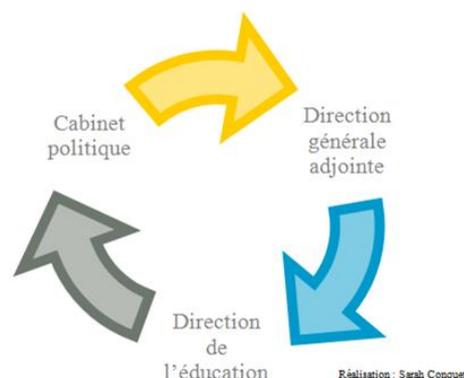
quelque sorte chez eux ». Ces formes de proximité ne vont pas tout le temps de pair avec la mixité sociale. Souvent, les techniciens ont employé le terme de « *cocon* » en parlant des quartiers mais ils sont conscients que ce cocon n'est pas la situation dont rêvent ses habitants. Ces jeux d'acteur ont été indispensables pour associer les citoyens au projet. S'atteler à un projet concernant des enfants suscite toujours des émois chez les parents, le Cd31 se devait d'intervenir par le biais du dialogue.

- **La communauté éducative directement touchée**

Parler d'« échec » de l'éducation prioritaire va forcément à l'encontre de la communauté éducative et notamment des équipes de direction qui gèrent en partie le fonctionnement des collèges. Le Cd31 et l'Inspection académique avait certainement appréhendé les réactions de ces acteurs au cœur de la problématique. Les analyses des chercheurs du Cnesco remettant en cause la sélection et la formation des professeurs de l'éducation prioritaire peut, en effet, heurter les enseignants. Outre l'éducation prioritaire, les institutions avaient besoin de garantir aux parents l'approbation des équipes pédagogiques dans les collèges receveurs de l'agglomération toulousaine. En cela, il était nécessaire d'échanger avec ces derniers afin d'asseoir les jalons pour la réussite du projet.

c) Une équipe projet, novice en matière de participation, qui a excellé dans cet exercice

Comme il a été exprimé précédemment, les élus du Conseil départemental découvrent, pour la plupart, la participation citoyenne depuis moins de deux ans. C'est le constat que l'on peut faire aussi pour les services. Les conseils de la direction participation citoyenne ont rassuré les équipes afin de mettre en œuvre ce dialogue. Pour ce faire, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Médiation Environnement, spécialisée dans ce domaine a été mobilisée pour accompagner le Cd31 dans cet exercice. Originaire de la Sarthe, il fallait une structure extérieure à Toulouse pour éviter les accointances et les pressions des acteurs locaux. Au-delà des élus, des acteurs incontournables sont en partie à l'origine de ce projet : les membres de l'équipe projet. Parler d'équipe sur ce projet relève de trois entités : le Cabinet politique, la Direction générale et sa Direction de l'éducation. Il faut reconnaître que ces trois échelons devraient être représentés sous forme de silo mais la méthode transversale de travail dans le cadre de cette équipe projet se traduit par le schéma circulaire représenté ci-dessous :



Concernant le cœur de la réflexion qui est la mixité sociale, l'équipe était convaincue par ce projet ambitieux. La mise en œuvre de ce projet a relevé de la conviction mais aussi une certaine forme de militantisme, même si parfois le doute plane. Une personne a appuyé cette observation : *« L'institution doit être apolitique mais on voit bien que sur un dossier comme celui-ci, si tu n'es pas convaincu, ça ne fonctionne pas »*. Sur un projet expérimental comme celui-ci, il est légitime de douter. A ce propos, de nombreux membres de l'équipe projet ont confié qu'ils avaient eu des coups de faiblesse mais que la configuration d'une équipe transversale et resserrée a permis d'avancer : *« On était à deux doigts de tout arrêter, on a tenu bon avec une équipe resserrée et avec le soutien du Président »*, *« Je pense que la réussite de ce projet ne tient qu'à quelques personnes »*. *« On a la chance d'avoir une équipe motivée sinon ça pouvait échouer »*.

« Ça fait longtemps qu'on connaît la problématique, on a des établissements précaires et à côté on a les établissements prestigieux qui attirent les populations favorisées par divers contournements » : la problématique de la ségrégation sociale dans les collèges était déjà bien connue par les services de l'éducation. Ils avaient déjà expérimenté quelques mesures de sectorisation dont l'exemple le plus significatif était de corriger le secteur du collège Fermat en détachant le secteur des Carmes pour l'affecter au collège Berthelot (St Michel). Ce mouvement avait d'ailleurs provoqué de légères réactions de la part des habitants des Carmes. Le Cd savait déjà que la sectorisation était un *« sport de combat »* mais ils restaient convaincus que dans ce genre de projet, la participation citoyenne était nécessaire. Cette dernière était certes indispensable mais les membres de l'équipe projet ne l'avaient que très peu pratiquée. C'est alors que plusieurs profils se dessinent vis-à-vis de cette participation citoyenne, ils sont les suivants :

TROIS CONCEPTIONS TYPES QUE SE FONT LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE PROJET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'équipe projet n'avait jamais, ou que très peu, engagé des démarches de dialogue citoyen. Ils ont découvert ou redécouvert la participation citoyenne *« Avant, la sectorisation ne se faisait pas en chambre, on dialoguait quand même avec les personnes concernées mais surtout avec les partenaires »*, *« On en avait fait sans savoir que ça en était »*. Souvent, les techniciens font l'amalgame entre inclure des citoyens à une réflexion et y associer des partenaires. Malgré le fait que certains expérimentaient la participation citoyenne pour la première fois, la plupart ne conçoit plus d'impulser un projet sans celle-ci. Cependant, les membres de l'équipe n'ont pas les mêmes avis sur cette dernière.

-La participation citoyenne vue comme une nécessité

Malgré une application mesurée de la participation dans les projets du département, la majorité des agents la voit comme une nécessité. Elle est d'abord perçue comme indispensable lorsqu'on touche directement les personnes concernées. Il n'est pas possible, selon eux, de faire passer des projets de manière autoritaire, qui plus est dans les quartiers où se concentrent des populations précaires et

souvent oubliées par les pouvoirs publics. Ici, on retrouve la responsabilité du département à dialoguer avec un public spécifique et la volonté de retrouver une certaine confiance entre l'institution et les habitants des quartiers populaires.

Ensuite, certains pensent qu'elle est incontournable puisqu'elle fait émerger des idées qui viennent du bas et que les projets s'enrichissent des dialogues. A cette forte conviction parfois jugée idéaliste, une vision fonctionnelle de la participation vient s'ajouter. Selon eux, la participation comporte des intérêts : une meilleure acceptation des projets.

« Comment faire admettre à la population, à la communauté éducative, de refaire la sectorisation, sans leur participation ? »

« La seule manière de faire ce projet était avec les habitants », « Au début, on s'est dit qu'il fallait qu'on co-construise. Je crois en l'utopie régulatrice, c'était l'idéal type qu'on avait de ce projet puis on s'est résigné car c'est un projet qui ne fait pas consensus »

-Une vision pragmatique de la participation citoyenne

Cette catégorie d'agent n'est pas réfractaire à la participation citoyenne mais elle la considère comme un outil qui viendrait agrémente certaines thématiques. Cette remarque est très fréquente chez les techniciens lorsque l'on parle de projet à concerter. La question de la thématique la plus à même d'exercer la participation revient souvent. De nombreux agents proclament qu'on ne peut pas faire participer la population sur tous les sujets. Cette vision pragmatique de la participation citoyenne est une constante chez bon nombre d'institution comme par exemple dans la Communauté d'agglomération du Sicoval (Haute-Garonne) où j'ai pu faire ce constat. Celle-ci se limite souvent à de l'information ou à de la consultation.

« On fait de la participation citoyenne sur ce projet car il le méritait », « Les parents d'élèves ont une vision assez individualiste donc je suis assez dubitatif à les intégrer dès le début du projet »

En outre, la question de la capacité à participer est revenue de manière récurrente sur ce projet et surtout sur la sectorisation. En effet, la sectorisation est relativement technique et il est difficile de partager un outil comme celui-ci avec une population lambda non compétente en la matière. Ici, cette idée oppose le grand-public profane et le technicien que l'on pourrait qualifier de « sachant, savant ou informateur ». Du point de vue du technicien, la participation est considérée comme « une contrainte, remettant en cause leur expertise technique, complexifiant le processus et allongeant le temps du projet »⁵⁰. A l'inverse des projets touchant à l'environnement, dans lesquels on aperçoit une montée en

⁵⁰ COUTURE A., 2013 : « L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métier et pratiques en question », Dans BIAU V., FENKER M., MACAIRE E. (dir.) : *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métier et pratiques en question*, Paris, Editions de la Villette, Réseau Ramau, pp.199-216

compétence créant des publics experts, les habitants ne sont pas aguerris en matière de sectorisation, mis à part si l'on considère ceux qui contournent la carte scolaire comme parents bien informés.

« Est-ce que les sujets peuvent tous être soumis à concertation ? La population n'est pas assez informée, ni formée »,

« Certains ont peur de perdre du temps avec les gens qui disent n'importe quoi mais parfois dans ce n'importe quoi peuvent émerger des petites pépites »

-Une vision purement représentative de la démocratie

Cette part de l'équipe qui n'est pas convaincue par la nécessité de faire participer les citoyens ne représente qu'une seule personne : *« J'ai un peu de mal avec la concertation citoyenne, l'exécutif qui est élu par le peuple est légitime, les citoyens ne doivent pas aller à l'encontre de sa proposition », « On est encore en négociation alors que la décision est prise, on a déjà co-construit avec la ville et l'Education Nationale »*. Ici, il est question de la posture légitime du citoyen, le technicien soulève le ventre mou de la démocratie représentative controversée dans un contexte de crise démocratique que connaît la France. Evidemment, cette dernière n'est pas absolue mais elle ne peut pas non plus se substituer aux citoyens, or elle peut être complétée par l'apport ponctuel d'un dialogue citoyen dans les projets politiques. Au fil de la discussion, l'interrogé s'est rendu compte de l'importance d'investir le terrain pour comprendre les problématiques qui s'y jouent. *« Si l'intérêt général prime, tu n'as pas à soumettre ton projet à concertation, après c'est porteur pour les politiques »*. Exprimer que la participation citoyenne est porteuse pour la politique renvoie au revers désenchanté de la participation lorsqu'elle provient d'une injonction institutionnelle. En effet, elle peut être employée à des fins stratégiques : la réélection, l'acceptation d'un projet sensible, la propagande ou même le marketing territorial... etc. Outre la généralité, pour ce projet, il est davantage question de partager un diagnostic et d'en faire accepter les solutions négociées.

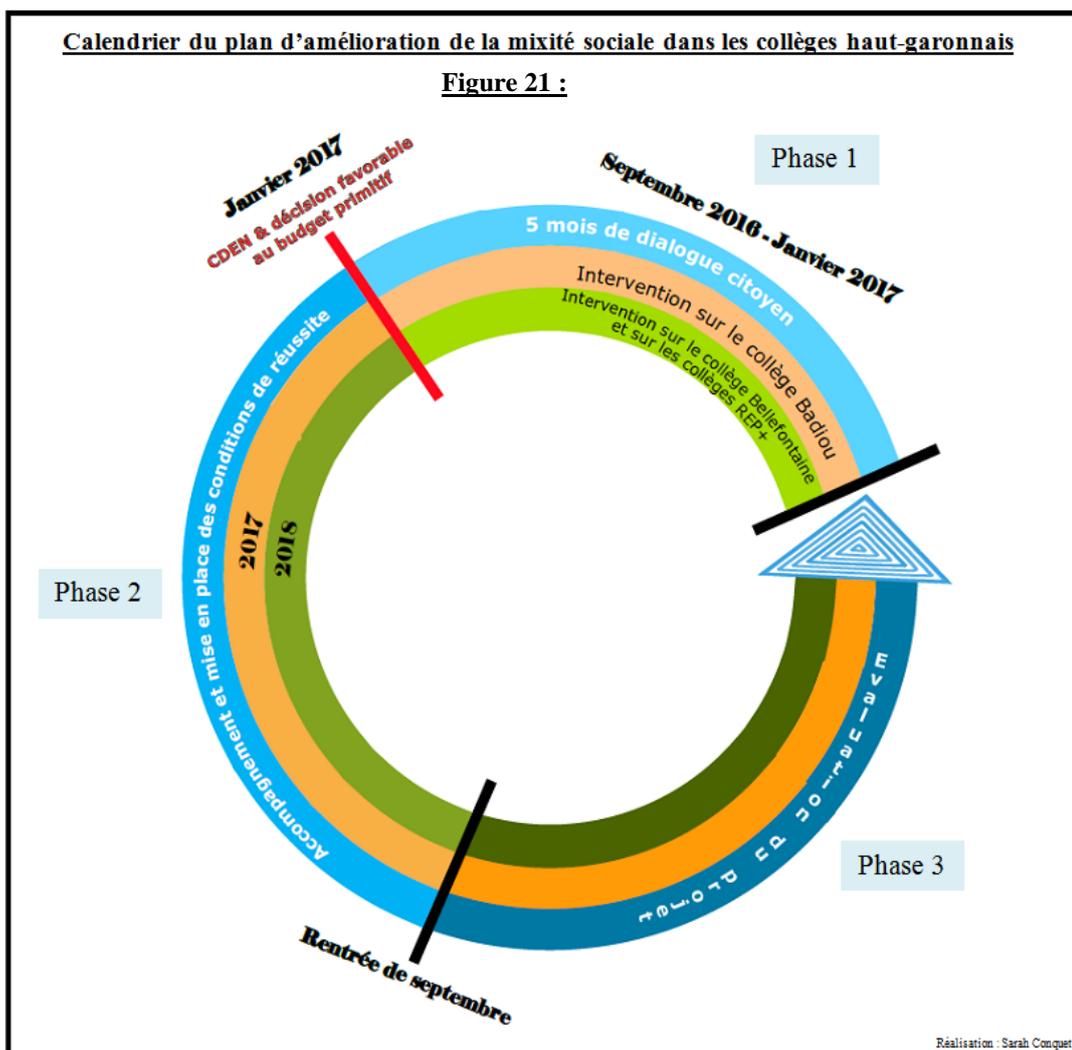
2) « Quatre mois de dialogue citoyen » et un accompagnement au plus près des familles : un inédit et une garantie pour la réussite du projet mixité

Dans le contexte de mon stage qui a débuté début février, je n'ai pas pu assister aux quatre mois de dialogue citoyen pour arriver à la décision. En cela, j'ai réalisé dix entretiens : avec quatre agents territoriaux de la DEES et sa Directrice, le Directeur de la Direction participation citoyenne, le Directeur général adjoint chargé de l'éducation, un membre du cabinet politique et deux élus, la déléguée à la participation citoyenne et la Vice-présidente à l'éducation. Les positions différentes de chacun vis-à-vis du projet ont permis de visualiser et d'éclaircir son horizon et le dispositif initié autour de celui-ci. A l'aide des informations tirées des entretiens, j'ai pu retrouver les tenants et les

aboutissants du projet, qui aideront à comprendre comment la concertation citoyenne a porté ses fruits et comment elle a pu influencer sur la décision. Pour ce faire, cela nécessite de faire un point méthodologique concernant la méthodologie du empruntée par le Cd31.

a) La méthodologie du dispositif participatif

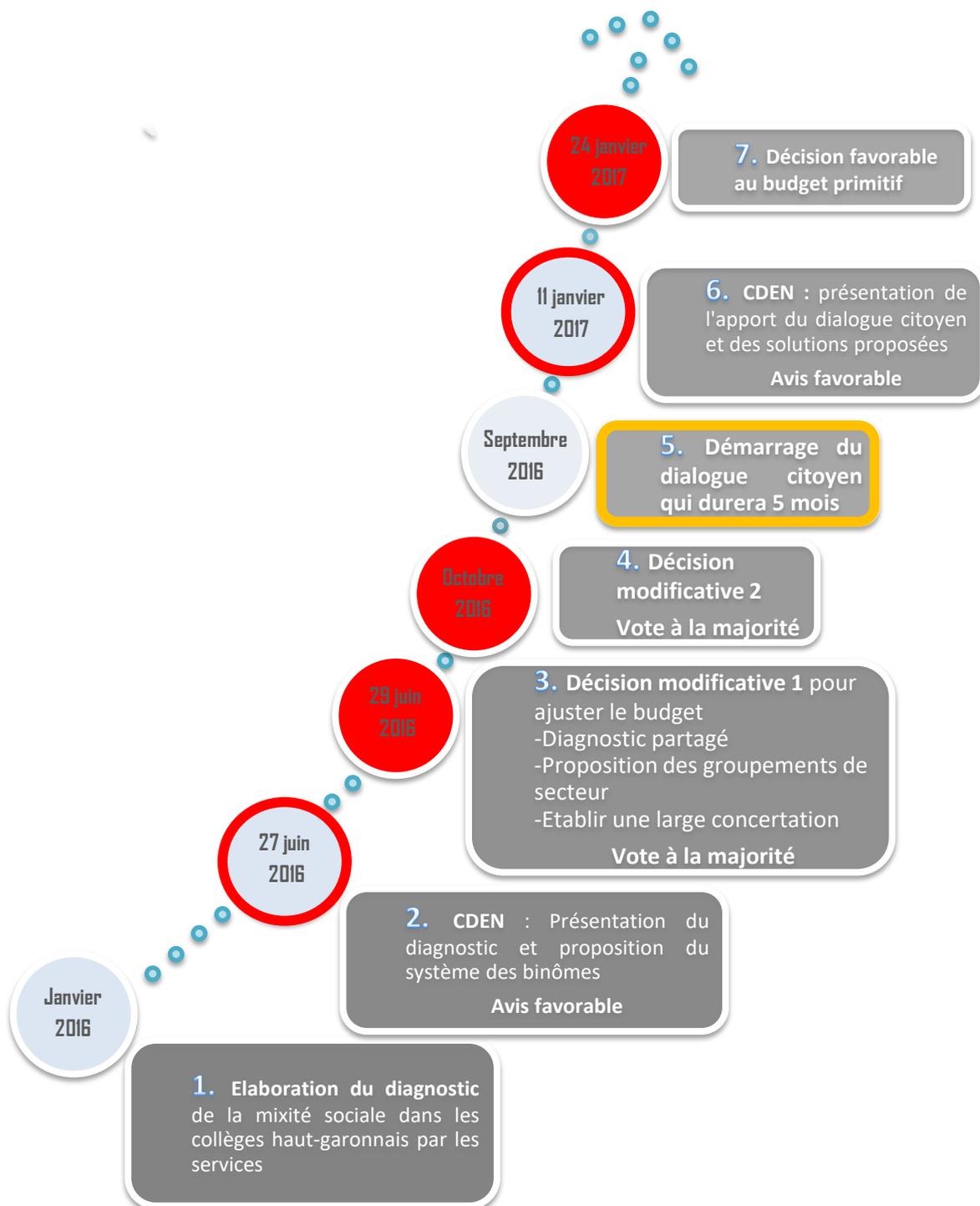
Ce projet a bénéficié d’une réelle stratégie de démocratie participative. De septembre 2016 à janvier 2017, des réunions publiques et des ateliers territorialisés se sont alors multipliés afin de partager le diagnostic et de faire émerger des solutions acceptables dans l’objectif de proposer des mesures applicables dès la rentrée scolaire 2017. Au terme de ce dialogue citoyen réunissant plus de mille personnes, la décision du Conseil départemental le 24 janvier 2017, après avis favorable du CDEN (Conseil départemental de l’Éducation nationale) le 11 janvier 2017, a acté la mise en place du projet de mixité sociale dans les collèges haut-garonnais. Dans la décision, des engagements en faveur de la mixité sociale ont été pris au sujet des cinq collèges du Réseau d’Éducation Prioritaire renforcé (REP+) de Toulouse : Raymond Badiou, Bellefontaine, George Sand, Stendhal et Rosa Parks. Avant de détailler plus amplement la chronologie du projet, le calendrier ci-dessous résume ces étapes :



- **La participation citoyenne au regard de la décision**

Il convient de comprendre comment la décision du projet a été prise à l'égard de la participation citoyenne. Le schéma ci-dessous présente les grandes étapes du projet au travers du rythme et de la prise de décision d'une politique publique.

Figure 22 : Les grandes étapes du projet au regard des décisions de 2016 à 2017



● Les prises de décisions : Décisions modificatives et vote du budget primitif.

○ Avis du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) : instance consultative composée des représentants de l'Etat, des communes, des départements, des régions, des syndicats majoritaires, des personnels et des usagers.

Réalisation : Sarah Conquet

On perçoit que la participation citoyenne arrive nettement après plusieurs temps de réflexions et de décisions institutionnelles mais elle reste positionnée avant la décision finale de janvier.

Lors de la première décision modificative, le Conseil départemental de la Haute-Garonne n'engage aucun projet déjà ficelé ou arrêté, ce à quoi, les parents ont parfois douté pendant les réunions publiques. Dans la délibération ci-dessous, il est clairement exprimé que la décision finale sera prise à l'issue du dialogue citoyen.

EXTRAIT DE LA DELIBERATION ISSUE DE LA DECISION MODIFICATIVE DU 29 JUIN 2016

« **Article 1** : de prendre acte des éléments du rapport joint à la présente délibération, portant d'une part, sur l'état des lieux de la mixité sociale dans les collèges de la Haute-Garonne, en particulier à Toulouse, et proposant d'autre part, des **pistes innovantes et partenariales** pour relever le défi de la mixité sociale dans les collèges toulousains.

Article 2 : de s'engager dans une démarche participative en démarrant dès maintenant une **large concertation pour faire émerger des propositions partagées et acceptées** visant à améliorer la mixité sociale dans les collèges toulousains.

Article 3 : d'arrêter le calendrier opérationnel qui doit permettre une mobilisation générale des acteurs locaux, avec notamment :

- Ville et Métropole de Toulouse, Inspection académique, enseignement privé),
- des réunions avec les Principaux des collèges et les Directeurs d'écoles,
- des temps d'échanges avec les parents d'élèves, les enseignants, les associations,
- **la restitution des échanges et l'élaboration de scénarios, en collaboration avec les services académiques,**
- un conventionnement avec les partenaires, notamment l'Inspection académique et la Mairie de Toulouse.

Article 4 : « que les **premières mesures que l'Assemblée départementale pourrait arrêter, au regard de l'intérêt général et des éléments issus de la concertation**, seront proposées au cours de la session de janvier 2017, pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2017 ».

Pour les élus du Cd, la concertation devait être dense mais rapide. Le calendrier de la participation citoyenne a été calé sur le rythme scolaire, ainsi, le Cd se devait de créer une temporalité de septembre 2016 à septembre 2017, en incluant l'avant et l'après décision. De plus, l'élection présidentielle arrivant à grand pas, le futur paysage politique était inconnu, il fallait prendre la décision de ce projet avant le mois d'avril : *« cinq mois pour arriver à la décision, c'est très rapide pour un dossier comme ça... en même temps c'est très long pour prendre une mesure de sectorisation »*.

« Doit-on conduire ce projet rapidement pour éviter les remous ? Et à l'inverse, faut-il plus de temps pour construire un projet viable ? ». L'ambivalence de la chronologie de ce projet repose sur les deux enjeux que ce technicien a soulevés : aller vite pour éviter l'enkystement ou prendre le temps pour le

construire avec les habitants. A ce propos, cet élément de la précipitation du projet a été reproché au Cd par le mouvement d'opposition : *« Vous n'avez pas pris le temps de nous écouter »*. Cela dit, la fréquence des réunions est inédite au Cd. Une quarantaine de réunions ont été organisées pendant les quatre mois : *« C'est du jamais vu pour le Cd de faire autant de réunions »*.

- **L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : une aide précieuse pour la médiation**

L'AMO n'a pas eu de marge de manœuvre dans la mise en place du dispositif participatif. Le rythme politique n'était que peu compatible avec celui d'une AMO : *« Il y a un écart entre ce qu'ils nous proposaient et ce qu'on peut faire politiquement »*. Cependant, celle-ci a su apporter un appui méthodologique innovant dont des réunions sous forme de tables rondes avec comme outil le fameux post-it ! De plus, les comptes-rendus des réunions ont été faits par l'AMO sous la forme de diaporama comprenant des citations récoltées dans les réunions publiques, une méthode encore peu utilisée au département. *« Cela a été constructif dans un climat plutôt apaisé », « nous avons fait peu de compte-rendu des réunions mais nous avons ceux de l'AMO avec beaucoup de verbatims »*.

Tout le monde s'accorde à dire que ces médiateurs de la démocratie ont eu un rôle important lors de la médiation et de la négociation avec les familles réticentes au projet, chose que l'institution n'aurait pas pu faire elle-même : *« Ils ont un regard extérieur qui permet de critiquer ce que l'on fait », « j'ai beaucoup aimé ce qu'a fait Médiation environnement, ce sont des personnes sociables qui ont su se mettre au niveau des populations »*.

Outre l'animation des réunions publiques, Médiation Environnement est à la charge du troisième volet de ce projet, celui de l'évaluation partagée court-termiste intitulé « mesurer le chemin parcouru ». Il s'agit du suivi et de l'évaluation du dispositif, pour conforter les mesures qui fonctionnent bien, pour modifier le cas échéant celles qui ne donnent pas toute satisfaction et pour éclairer la mise en place des actions prévues les années suivantes. Ce bureau d'étude a déjà soumis des idées pour construire ce comité de suivi et d'alerte : associer quelques parents d'élèves concernés par le projet, des membres de la communauté éducative des collèges d'accueil, des écoles et des acteurs associatifs.

Cette évaluation va bien-sûr être complétée par un suivi à long terme de la mesure exercé par un comité de recherche scientifique.

- **La préparation du processus participatif**

Avant même que l'AMO n'arrive à Toulouse, les élus du Cd s'étaient déjà penchés sur une méthodologie de démocratie participative. Combien de réunions publiques ? Sous quelle forme ? Qui invite-t-on ? Tant de questions nouvelles que se sont posés ces praticiens de la politique.

Le président avait la volonté de partager largement le projet. C'est alors que la Direction de la participation citoyenne et l'AMO ont aiguillé les élus afin d'établir une méthodologie pour la mise en place du dispositif participatif. Au début, pour des raisons techniques, les services proposaient de partager le diagnostic et de faire émerger des idées mais ce n'était que peu rassurant pour les élus ; il a alors fallu faire des propositions concrètes pour les soumettre à discussion lors des réunions publiques : « *Au début, on souhaitait présenter le diagnostic puis co-construire le projet avec les citoyens mais politiquement ça n'a pas pris, c'est un sujet trop sensible* ».

De manière à comprendre le fil conducteur et l'intérêt de la participation, l'objectif du dispositif, les différentes parties prenantes et les formes de réunion sont étayés ci-dessous.

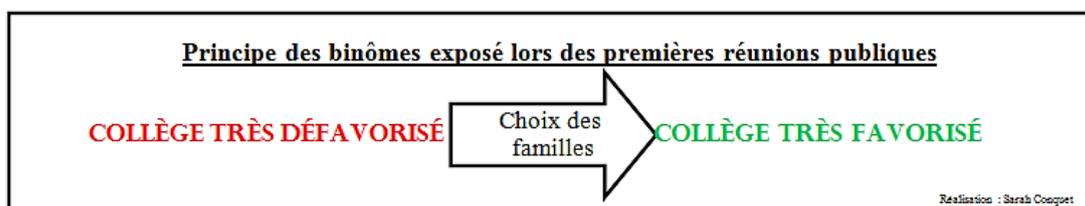
▪ L'objectif du dispositif participatif

L'objectif, ce que l'on souhaite extraire d'un dispositif participatif, est peu explicité. Celui-ci est indispensable pour mener à bien une participation. En effet, « *la modalité d'échange des savoirs (nature des savoirs et la façon dont ceux-ci sont pris en compte et échangés par les protagonistes) constitue l'élément déterminant du rapport de pouvoir entre les participants* »⁵¹ Les objectifs renvoient automatiquement à la prise en compte de la participation citoyenne.

Tout d'abord, il fallait partager l'état des lieux de la mixité sociale dans les collèges toulousains. A partir de cela, le Cd faisait une proposition, celle des binômes qu'il fallait soumettre à consultation avec comme objectif de faire émerger des idées et d'autres potentielles solutions. « *Le projet des binômes n'était pas idéal mais on y est allé quand même* ». La première proposition du Cd est la solution des binômes. Explication, le Code de l'éducation donne des leviers pour favoriser la mixité sociale, on parle ici de groupement de secteur :

ARTICLE L.213-1 CODE DE L'ÉDUCATION : « Lorsque cela favorise la mixité sociale, **un même secteur de recrutement** peut être partagé par plusieurs collèges publics situés dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité »

De manière plus précise, le Cd souhaitait donner le libre choix aux familles défavorisées d'inscrire leurs enfants dans un collège très favorisé, c'est en cela qu'on parle de « binôme ».



⁵¹LE MAIRE J., 2013, « Le Corbusier ou la participation malgré lui (1932-1944) », Histo.Art – Métier : architecte. Dynamiques et enjeux professionnels au cours du XXème siècle, n°5, Publications de la Sorbonne, pp.155-170.

A partir de cette proposition, il fallait laisser une marge d'expression, de jugement et de proposition aux parties prenantes. L'institution a posé les règles du jeu avant de débiter le procédé participatif. Ci-dessous, un extrait d'un diaporama exposé pendant la première réunion publique :

EXTRAIT DU DIAPORAMA PRESENTE A LA 1ERE REUNION PUBLIQUE LE 8 SEPTEMBRE 2016, LES OBJECTIFS DU DIALOGUE CITOYEN

- Ecouter et entendre l'ensemble des acteurs avant de décider
- Accompagner les familles et les collègues en phase d'application

▪ **Les parties prenantes**

Qui inviter ? Dans un processus participatif, il est convenu d'inviter les personnes ayant potentiellement intérêt à agir. Cependant, il est loin d'être aisé de trouver leurs adresses ou leurs coordonnées. Pour les agents de la DEES, monter une base adresse était inédit : « *La base adresse était lourde à monter, c'est la première fois qu'on faisait ça* ».

Dans un procédé pareil, il fallait convier les acteurs institutionnels, la communauté éducative, les associations, les instances participatives de quartier et surtout les parents d'élèves. Ci-dessous, un tableau des parties prenantes a été dressé :

Les parties prenantes			
Acteurs au sein de l'administration	Acteurs institutionnels	Acteurs collectifs identifiés / corps intermédiaires	Acteurs individuels
-Elus locaux du Conseil départemental -PTC -Maison des solidarités	-Education nationale Chefs d'établissements Enseignants (écoles et collèges publics et privés) -Communes -Métropole -Services de l'Etat -Tissé SMTC -Caisse d'allocations familiales -Bailleurs sociaux	-Représentants syndicaux Associations de quartier -fédérations d'éducation populaire -Autres acteurs institutionnels et associatifs du monde éducatif et social -Opérateurs CLAS -Conseils citoyens -Conseil de développement de Toulouse Métropole -Chercheurs	-Parents d'élèves - Elèves -Riverains -Usagers

▪ **Les formes de réunion**

S'agissant des formes de réunion, plusieurs formes ont été expérimentées : des réunions publiques sur trois territoires de la métropole toulousaine et des réunions territorialisées dans les établissements des 10 collèges potentiellement receveurs et dans ceux des 5 collèges Rep+. Il a été décidé que les élus

interviennent uniquement sur les réunions publiques et non sur les ateliers territorialisés. En effet, dans l'intérêt de laisser fuser les idées et de libérer la parole, les élus n'ont pas siégé autour des tables rondes. Leur présence aurait pu aggraver les réactions négatives et les frictions.

Les différentes réunions du processus participatif de septembre 2016 à janvier 2017		
2016	Septembre	-1 ^{ères} réunions publiques d'information générale sur les 3 secteurs : présentation de la démarche et du diagnostic -Réunion principaux 5 REP+ -Réunion principaux des collèges receveurs
	Octobre	-Ateliers territorialisés sur les 5 REP+ : Raymond Badiou, Bellefontaine, Rosa Parks, George Sand, Stendhal -2 ^{èmes} réunions publiques d'information générale sur les 3 secteurs : point d'étape -Rencontre FCPE + Syndicats SNES FSU (oct) + UNSA + SGEN, CFDT (nov) + FSU, SNES FSU (dec)
	Novembre	-Ateliers sur les 10 collèges receveurs : Bellevue, Fermat, Zola, Vernant, Vinci, Labitrie, Michelet, Les Chalets, Balma, L'Union
	Décembre	-3 ^{èmes} réunions publiques sur les 3 secteurs : présentation des scénarii retenus et des mesures d'accompagnement -Rencontre des associations : Voir & comprendre, CFS Mirail, Francas 31 SA Châlets, Alliances et culture, APSEM, Vivre ensemble, Lien horizon danse, Bas d'immeuble, AGORA, TO7 Reynerie -Rencontre Mairie, IA, Préfet
2017	Janvier	-CDEN -Décision du Conseil départemental lors de la session de janvier 2017.

b) L'application du dispositif participatif

Les réunions ont été diverses mais riches de sens. Les réactions aux diagnostics et les idées ont fusé. Grâce aux entretiens réalisés avec les membres de l'équipe-projet, il est possible de retracer et de relater ce dialogue citoyen.

- **Un diagnostic qui fait presque l'unanimité**

Le diagnostic a fait quasiment l'unanimité, il n'a été que très peu contesté mis à part par le groupe Parents Enseignants Habitants qui a décrié les statistiques de réussite de brevet sur le collège Badiou.

Ils ont également remis en cause l'efficacité du principe de busing⁵² déjà expérimenté par l'Inspection académique et le Conseil départemental sur le collège de Fermat à Toulouse. Ils posent aussi la question des garanties de réussite dans les collèges favorisés si l'Education Nationale ne met pas de moyens supplémentaires : « *Qu'est ce qui prouve qu'ailleurs, noyés dans des classes plus nombreuses, il y aurait eu plus de réussite ?* ». Il faut tout de même relativiser ces remarques car la majorité des parents ont approuvé le diagnostic en insistant sur le fait qu'ils auraient dérogé aux collèges Rep+ dans tous les cas, les jugeant indignes pour leur enfant. Cela dit, certains parents étaient satisfaits d'avoir le choix d'aller dans un collège du centre-ville ou de rester dans celui du quartier, chose qui a déplu lorsque le Cd a décidé de fermer les collèges.

A l'opposé de la ville, un autre phénomène réfractaire est perçu. En effet, Même dans les projets de sectorisation scolaire on retrouve le phénomène NIMBY (Not In My Back Yard) : « *Tout le monde est contre la guerre, tout le monde est pour la paix mais après pour qu'elle existe... la réalité est complexe* », c'est-à-dire que tout le monde prône la mixité sociale mais lorsqu'elle est concrète, elle est plus difficile à faire accepter. Dans certains collèges comme celui de Fermat, des parents ont clairement exprimé leur désapprobation à la mixité sociale « *Les élèves n'ont pas les mêmes codes, ils n'ont pas la même culture, ils ne vont pas s'intégrer* ». Le repli sur soi et la montée de l'individualisme est en partie la conséquence désastreuse de la ségrégation urbaine alimentée par la médiatisation des banlieues et les discours de l'extrême droite. Cela dit, il ne faut pas faire de généralité. Le contexte post-attentat et l'élan de paix qui en découle, a relativement calmé les médisances. « *Le contexte post-attentat était favorable, on ne pouvait pas dire qu'on était contre la mixité, même au centre-ville* ».

▪ **Les grandes réunions publiques pour tenir informé de l'avancement du projet**

Les réunions publiques ont été précieuses pour informer les parties prenantes de l'avancement du projet. Le Cd a divisé la Métropole toulousaine en 3 secteurs (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud) afin d'établir des lieux de réunion pour toucher une population diverse. Ce découpage s'est également basé sur la répartition des conseils citoyens de Toulouse, le Cd a souhaité les répartir dans les réunions pour mieux entendre leur voix.

Dans ces réunions publiques, l'état des lieux de la mixité sociale dans les collèges a été largement diffusé. De plus, le Cd a annoncé les dates des ateliers territorialisés. Ces réunions ont eu pour avantage d'identifier les institutions partenaires travaillant sur le projet. Le point positif de celles-ci est le rassemblement de plusieurs types de population et des acteurs dynamiques du territoire, comme les conseils citoyens par exemple.

⁵²La méthode du busing a été inventée aux Etats-Unis en 1971. Cela consiste à envoyer des élèves par « bus » dans des bons collèges de manière sélective, selon leur niveau scolaire, leur capacité de travail en autonomie et de s'adapter à un cadre scolaire nouveau.

LES REUNIONS PUBLIQUES EN TROIS ETAPES :

- 1ères réunions publiques d'information générale sur les 3 secteurs : présentation de la démarche et du diagnostic
- 2èmes réunions publiques d'information générale sur les 3 secteurs : point d'étape
- 3èmes réunions publiques sur les 3 secteurs : présentation des scénarii retenus et des mesures d'accompagnement.



Sources : Cd31

Présentation du projet – Réunion publique 2016

- **Les réunions territorialisées de concertation sur les 5 collèges Rep + (Raymond Badiou, Bellefontaine, Rosa Parks, George Sand, Stendhal) : faire émerger des idées**

Les réunions ou ateliers territorialisés se sont déroulés sur les territoires concernés. Tout d'abord, 5 réunions ont été organisées sur les collèges Rep +, à Raymond Badiou, à Bellefontaine, à Rosa Parks, à George Sand et à Stendhal. Elles ont eu pour ambition d'impulser des discussions pour comprendre la dynamique des quartiers et ses jeux d'acteurs, et de faire émerger des solutions. Plusieurs profils étaient présents, des élèves, des parents d'élèves, des professeurs des collèges syndiqués ou non, les équipes de direction, les associations de quartier... etc. *« Les ateliers étaient constructifs du point de vue de notre connaissance des dynamiques dans les établissements ».*

De nombreux collégiens étaient présents. Dans l'ensemble, ils apprécient leur collège et le défendent : *« Cela permettait de comprendre la perception qu'ils avaient de leur collège, qu'ils aiment beaucoup d'ailleurs, ils ne voulaient pas partir, c'est leur identité ».* Outre ce sentiment d'appartenance, une minorité d'élèves avait envie de changer de collège *« Un élève m'a dit qu'il avait envie de sortir du*

quartier, qu'il retrouverait quand même ses camarades du quartier après les cours ». Les parents, au contraire, étaient conscients et fatalistes *« on ne réussit pas, c'est comme ça »*. Selon un technicien, les parents ont pris conscience que leurs enfants devaient quitter cet environnement au fil des réunions, surtout à Bellefontaine. S'agissant des collèges Stendhal et George Sand, les familles se demandaient si leurs enfants allaient réussir au collège de Fermat.

Ces observations relèvent d'une certaine prise de conscience de sa propre condition sociale. *« Quand on leur dit qu'on fait ça pour leur enfant, pour un mélange des populations et pour qu'ils ne soient pas condamnés à rester dans l'entre soi des populations les plus défavorisées, on renvoie aux parents qu'ils sont défavorisés... »*. En effet, étant donné que le diagnostic reflète une certaine réalité sociale du territoire, les habitants ne peuvent que se sentir impuissants face à cela. Dans ce cas, l'aspect émotionnel intervient et les populations doutent de la réalité de leur situation et de la garantie de celle qu'on leur propose. C'est en cela qu'il était nécessaire de rassurer les familles, et ce, sur des aspects pratiques du projet. C'est d'ailleurs un conseil que de nombreuses associations locales ont fait remonter du terrain. Un technicien l'a d'ailleurs reconnu : *« Pas besoin de grand discours auprès des familles pour les convaincre du bien-fondé du projet, il fallait juste les rassurer sur les garanties »*.

Il ne faut pas omettre que s'il y a des populations très défavorisées, il y en a aussi des très favorisées. *« C'était important de dire que c'était bénéfique aussi pour les populations favorisées »*. Il est possible que le Cd n'ait pas assez appuyé cet argument, la mixité sociale est aussi porteuse pour des élèves favorisés, on peut aussi parler de « ghetto de riches ».



Sources : Cd31

Atelier territorialisé 2016

- **Réunions territorialisées de concertation dans les 10 potentiels collèges d'affectation (Bellevue, Fermat, Zola, Vernant, Vinci, Labitrie, Michelet, Les Chalets, Balma, L'Union) : négocier et faire accepter le projet**

Les réactions de certaines familles et enseignants des collèges receveurs envers le projet d'affecter des élèves issus de catégories sociales défavorisées dans les collèges plus favorisés de la Métropole toulousaine, ont parfois été vives. C'est en partie grâce à ces réactions qu'il a fallu peaufiner le

dossier. Pour exemple, l'aspect des « *codes sociaux* » et culturels est revenu à maintes reprises sur le tapis et les parents avaient peur de refaire une « *6ème Badiou à Fermat* ». Ce genre de propos a réellement eu un impact sur la réaffirmation de l'Inspection Académique à l'égard de la répartition des élèves provenant des quartiers de la Reynerie et de Bellefontaine, dans toutes les classes de 6^{ème}.

La direction et l'équipe enseignante du collège Zola a alerté le Cd sur la fragile mixité sociale du collège « *ils avaient peur de casser les efforts entrepris pour construire la mixité actuelle, on a donc décidé de ne pas l'impacter pour la phase une* ».

Ces réunions ont également permis de diffuser l'information concernant le projet pour calmer les rumeurs et les phantasmes qu'ont ces populations sur les quartiers. La mixité sociale est un terme flou et il fallait clarifier ses enjeux pour légitimer ce projet.

▪ **L'importance des échanges informels**

La pression sociale a été un réel problème sur ce projet. De nombreux parents sont restés après les réunions pour pouvoir exprimer le fond de leur pensée. Il est très difficile de s'exprimer en public face aux opposants. Une maman a dit à un des membres du Cd : « *Vous êtes restés discuter avec moi pendant 30 minutes alors qu'il faisait froid, ça c'est du respect* ». Un membre de l'équipe rend compte en disant : « *C'est un dialogue citoyen complètement iconoclaste, sans témoin, sans enregistrement* ».

De plus, à l'occasion d'une réunion impulsée par l'Ecole et Nous en février 2016, le Cd a été saisi par la demande des mères de l'association. Elles revendiquaient la fermeture du collège Bellefontaine et le bousculement de la sectorisation. La directrice de l'association se trouve être l'ancienne principale du collège. Elle connaît alors très bien le fonctionnement de cet établissement et ses dysfonctionnements. L'avis de cette association sur la question a eu un réel impact sur la décision de fermeture de l'établissement.

C'est en partie grâce à ce type de discussions informelles que les parents ont réellement pu échanger avec les équipes du Cd. Par le biais de cette configuration, des familles ont exprimé leur acquiescement vis-à-vis du projet, alors qu'elles ne le faisaient pas dans les réunions publiques.

c) Les impacts du dispositif participatif sur le projet

L'acuité des citoyens et leur connaissance fine du territoire sont censés améliorer le projet. Le schéma ci-après reprend les impacts positifs de la participation citoyenne sur un projet, que j'ai pu capitaliser au cours de mes recherches au Sicoval en 2016. La plus-value du dialogue avec les citoyens dans ce projet de mixité peut être modélisée par ce schéma :



Réalisation : Sarah Conquet

Au cours des réunions territorialisées, le Cd a pu acquérir une grille de lecture beaucoup plus spécifique des problématiques de chaque collège. C'est alors que l'idée des binômes a été abandonnée et les solutions ont été adaptées aux problématiques de chaque collège. Le dialogue avec les citoyens et la découverte du territoire a conduit à la fermeture des deux collèges R. Badiou et Bellefontaine et à améliorer l'attractivité des trois autres collèges REP+, Gorge Sand, Stendhal et Rosa Parks.

- **Réajustement et amélioration du projet : les facteurs de changement**

- Des parties-prenants désapprobatrices à l'égard des « binômes »

De nombreuses personnes et notamment celles issues des institutions, ont prévenu le Cd que l'idée des binômes était une fausse solution qui allait faire partir les meilleurs élèves. Un professeur a déclaré que « *Si les meilleurs élèves quittent les collèges, le projet accentuera mécaniquement le manque de mixité dans les collèges REP+ et on en appauvrira le niveau...* ». La Fédération des conseils de parents (FCPE) d'élèves de la Haute-Garonne a également trouvé le « *projet aberrant, il ne faut surtout pas laisser la liberté aux familles, ça leur met une responsabilité, ça peut angoisser des gens déjà en difficulté* ». De plus, le Cnesco, suivant de près le projet, ne trouvait pas judicieuse cette idée-là. Quant aux syndicats de l'éducation (UNSA, FSU, SNES, SMUC), ils ont eu peur de perdre les « *forces vives du quartier* ». Les directeurs d'école et l'Inspection académique ont alarmé le Cd en estimant que ce procédé était ingérable : « *L'IA nous a dit que c'était trop difficile d'affecter après le choix des parents avec le logiciel Affelnet, et s'il n'y a plus de place, qui choisir et qui laisser pour compte ?* » « *Comment conseiller les familles sur le collège où aller ? Comment on fait si tout le monde souhaite aller à Fermat ?* » (Une maîtresse d'école).

« *C'est l'apport de l'intelligence collective qui te dit que ta copie est mauvaise, qu'il faut la changer* » : Le Conseil départemental a reconnu son erreur sur la première version du projet et a décidé de le modifier.

- La fermeture des collèges : une décision influencée par les acteurs de terrain

L'association « Ecole et nous » implantée à Bellefontaine alerte le Conseil départemental depuis des années sur la situation du collège Bellefontaine, avec lequel, les relations professionnelles sont d'ailleurs conflictuelles. Ces acteurs de terrain conseillent la fermeture du collège. S'agissant du

collège R. Badiou, ce sont également les avertissements des associations locales et des équipes techniques de la politique de la ville qui ont influencé la décision de le fermer.

Or, le précédent Président du Conseil départemental tenait fermement aux services publics de proximité dans les quartiers et avait annoncé « *moi vivant, jamais Badiou ne fermera* ». Ce qui a réellement fait pencher la balance pour la fermeture, ce sont les parents d'élèves du collège R. Badiou qui ont conforté cette idée « *Si l'on ne ferme pas le collège, on n'y arrivera pas* ».

Pendant les premières réunions, il n'était pas question de fermer les collèges. Puis, au fil du dialogue citoyen, la fermeture a été intégrée dans les propositions, c'est alors que de nombreuses personnes se sont indignées, un technicien a appuyé ce point « *On les associe et à côté on ferme les collèges, il suffit qu'ils aient manqué une réunion et ils se sentent dupés* ».

-La reconstruction sur place du Collège Rosa Parks : Il a été décidé de concert avec les parents et les enseignants de ne pas fermer le collège Rosa Parks mais de le reconstruire et de refaire la sectorisation pour qu'il soit davantage attractif.

Outre les améliorations par le dialogue, l'observation et la découverte du terrain a apporté sa contribution.

- **La rencontre des familles et la visite des quartiers : une meilleure connaissance de ce territoire**

Le fait d'être allé sur le terrain a eu un impact et a fait évoluer le projet. Un technicien a raconté une anecdote qui est à l'origine de la rénovation de l'entrée du collège Stendhal : « *Je me suis perdu en cherchant l'entrée du collège, je me suis retrouvé au fond d'une impasse et c'était ça l'entrée, il était impossible de laisser ça comme ça* ». La direction de l'éducation connaît bien les collèges dont ils ont la gestion mais certains agents les ont redécouverts. Ils ont bien évidemment fait allusion aux collèges R. Badiou et Bellefontaine : « *Ce qui m'a marqué c'est l'état dans lequel est le collège Badiou, le plus choquant c'est la proximité des barres HLM qui se situent à 15 mètres.* », « *Le collège Badiou, entre les portes qui ne fermaient pas, les enseignants réticents, ça a renforcé l'image négative que j'avais du collège* ». Autrement, un autre agent reconnaît avoir totalement découvert les collèges ailleurs que sur une photo : « *Ces réunions ont permis de se rendre compte des réalités parce que pour nous, un collège, c'est sur une carte* ».

Pour certains, la vision brouillée par des clichés qu'ils avaient des quartiers s'est écroulée pour laisser place à une forme d'attachement et d'empathie pour ses habitants : « *j'avais une vision stéréotypée des quartiers à l'époque (ghetto, communautariste), et j'ai rencontré des gens ouverts qui n'avaient pas choisi d'être là et qui voulaient en sortir* ».

Un autre technicien est insatisfait du fait que sur le quartier, on n'entende que les aspects négatifs et des intoxs sur le projet. Selon lui, le Cd a réellement fait évoluer ce projet grâce aux mots des habitants mais aussi à l'égard de la visite du territoire et il espère que *« les gens se disent qu'enfin une institution s'intéresse à eux et à leurs enfants »*. Aller sur le terrain n'a fait qu'amplifier la volonté de désenclaver les quartiers. Il n'est pas concevable pour la plupart des techniciens interrogés de laisser une population à la marge et dans l'entre soi. En effet, le terme de « communautarisme » est ressorti fréquemment, une notion usée et parfois déformée. *« On nous dit qu'on ne peut pas boire une bière sur une terrasse de café à Bellefontaine, des personnes âgées nous parlent de communautarisme », « les quartiers sont-ils réellement des cocons ? Les parents nous disent qu'il y a de la violence dans la cour de collège »*.

- **L'impact de la démocratie participative sur la décision finale**

« Si on était parti sclérosé dans nos certitudes, on serait allé dans le mur », cet agent reconnaît que les doutes et les critiques autour du projet initial ont réellement eu un impact sur l'amélioration de celui-ci. Le Cd se réjouit de porter un dispositif modulé et pensé par plusieurs acteurs : *« Le projet qu'on a aujourd'hui est le produit de compromis validé par les syndicats enseignants majoritaires, par les associations des parents d'élèves, par l'Education Nationale, par la ville et la métropole et y compris par nos élus locaux »*.

Lors du CDEN de janvier, sur 25 membres présents, 16 ont voté favorablement, 2 défavorablement et 7 se sont abstenus. Parmi les abstentionnistes, des syndicats étaient favorables à la démarche mais ils souhaitent lancer un message d'alerte à l'Inspection académique concernant la composition des classes. D'ailleurs, cela a fonctionné puisque l'IA met en place des classes à 25 et des moyens supplémentaires à effectif constant.

Lors de l'assemblée départementale du 24 janvier, le projet a obtenu une majorité de voix. En effet, le groupe majoritaire a voté pour le projet et même des élus de droite étaient favorables. Trois élus de droite ont voté contre et deux sans étiquette se sont abstenus.

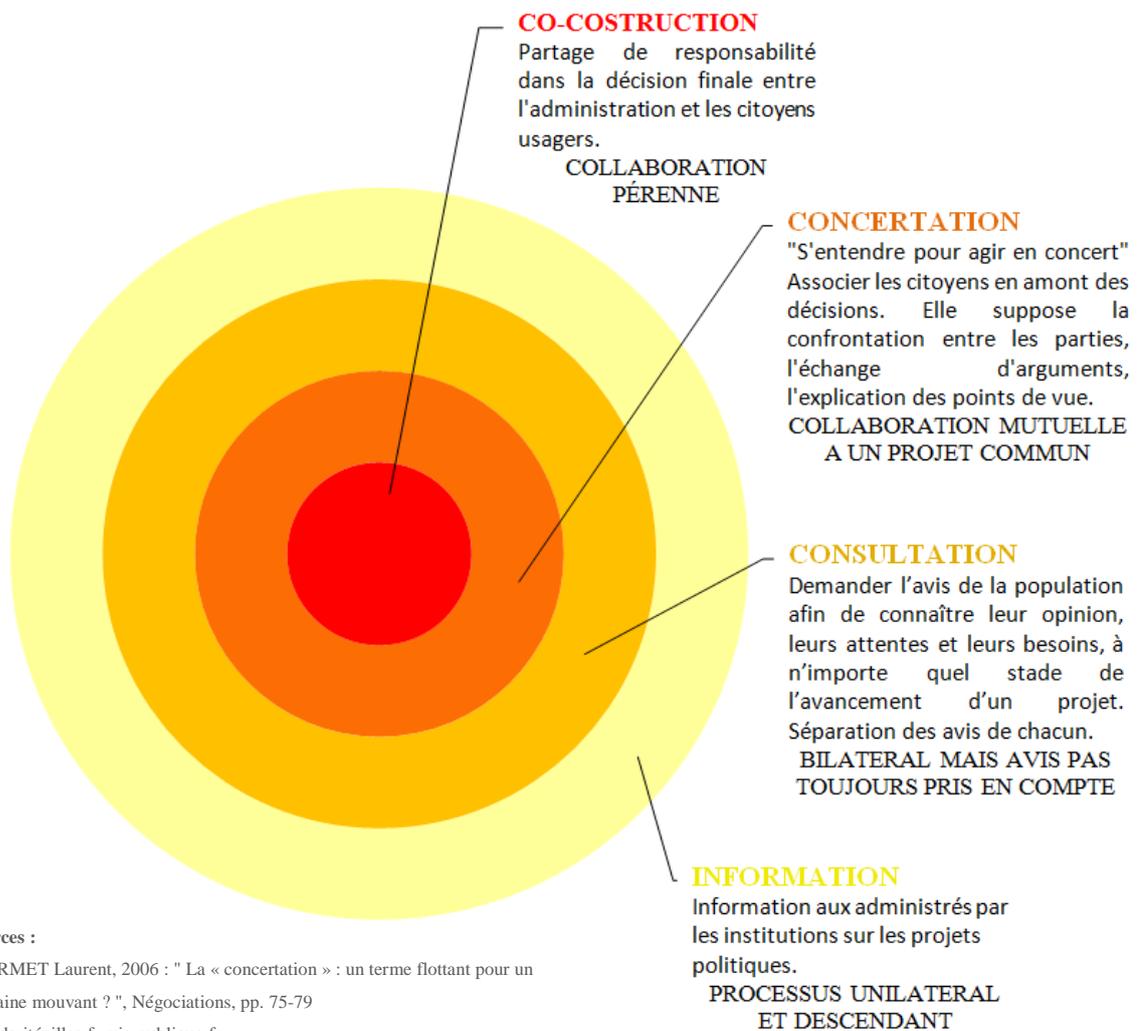
Un agent a confié que *« Si le dossier était accepté, c'est bien grâce à la concertation »*. En effet, associer les acteurs du territoire, les institutions et les habitants, participe à l'approbation et à l'application du projet, sans embûche ou tout au moins d'oppositions.

- **Le degré de participation au regard de l'avancée du projet**

Au regard des objectifs du dispositif participatif, on peut se demander si ce dialogue citoyen correspond réellement à de la « concertation », un mot que l'on entend parfois à tort. De manière surprenante, un membre de l'équipe projet s'en ait fait la réflexion : *« Au final on était sur de l'information, consultation avec quelques bribes soumises à discussion, ce n'était pas vraiment une*

concertation ». Pour se faire une idée du niveau de participation, il est possible de se référer à la cible de la participation citoyenne.

Figure 23 : Information, consultation, concertation, co-construction : quatre composantes de la participation citoyenne



Sources :

- MERMET Laurent, 2006 : " La « concertation » : un terme flottant pour un domaine mouvant ? ", Négociations, pp. 75-79
- Solidaritévilles.fr, vie-publique.fr
- Eurogroupe consulting, 2013 : « Les rencontres de la transformation publique : Quelle participation des usagers et des agents à la conception et à l'évaluation des politiques publiques ? »,

Réalisation: Sarah Conquet 2017

Les différents degrés de participation citoyenne sont souvent représentés sous la forme d'une pyramide. Cependant, celle-ci hiérarchise les niveaux et les distingue, or ils peuvent se compléter et s'accorder. Le cœur de cible représente la co-construction, plus on s'en approche, plus l'idéal type de la démocratie participative est atteint. S'agissant du projet, cet échelon n'a pas eu lieu. Aux antipodes de celle-ci, l'échelon de l'information englobe les autres niveaux, on peut constater qu'il est indispensable pour pallier à l'opacité d'une politique publique. Pour le plan de mixité, l'information a été primordiale dans les échanges pour rassurer les familles mais aussi pour faire taire les calomnies. Enfin, la consultation et la concertation, représentées entre l'information et la co-construction, sont justement les deux échelons qui suggèrent l'interrogation dans ce projet.

Certains parents reprochent au Cd d'avoir lancé le projet et d'avancer à marche forcée alors qu'ils n'y adhéraient pas. En 2016, les élus du Cd avaient déjà inclus le projet mixité au budget de l'année 2016 afin d'entamer la démarche de participation citoyenne pour le projet. Lorsqu'un projet engage des moyens financiers conséquents, une institution est quasiment convaincue par la faisabilité de celui-ci. Ainsi, le dispositif participatif n'avait pas vocation à soumettre à consultation l'application ou non de ce projet, mais au contraire de l'adapter et de l'enrichir pour qu'il soit réalisable.

Par ailleurs, il est possible de considérer ce procédé de participation comme une consultation. En effet, récolter les avis sur le projet des binômes tend à penser que les réunions publiques n'étaient que des lieux d'expression d'une opinion sans forcément qu'elle soit prise en compte, chose que bon nombre d'opposants contestent. Cependant, le projet était loin d'être ficelé et ces réunions étaient là pour faire émerger des idées.

Outre les réunions formelles, le plan de mixité a pu être enrichi par les discussions informelles mais aussi par l'approche terrain qui a su éclairer l'institution sur les spécificités et les problématiques locales et propres à chaque collège REP+. En somme, les efforts considérables que l'institution a fournis pour arriver à la décision, peuvent nous permettre de conclure que ce dialogue citoyen était synonyme de concertation.

▪ **L'impact sur la conduite de projet : l'émancipation participative de la profession**

De nombreux agents reconnaissent les vertus de la participation citoyenne. Ils ressentent une certaine forme de satisfaction et de fierté lorsqu'ils ont écho de l'approbation de la population sur le projet houleux comme celui-ci. *« J'ai trouvé ça super de rencontrer les populations, c'est cette méthode projet transversale qui manque vraiment à l'action publique », « Ça fait du bien d'entendre le retour des familles « on attend un projet comme celui-ci depuis longtemps », ça rassure car tu doutes avant d'aller sur le terrain ».* Les retours positifs des habitants ont un certain pouvoir sur la conviction et l'engagement des techniciens sur un projet expérimental comme celui-ci.

Une double satisfaction relève donc de la mise en place du dispositif participatif mais également du projet mixité « *On ne savait pas que c'était impossible alors on l'a fait, sauf que demain on saura que c'est possible, on arrivera plus facilement à fédérer sur d'autres projets, on aura l'expérience, la compétence. Si on a le même soutien sur le portage politique, quel qu'il soit, on pourra bénéficier du fruit sur ce qui a été fait sur la mixité. Encore faut-il qu'on en soit nous-même convaincu...* ». La vision concernant la participation peut changer et faire évoluer la manière de travailler. A la suite de cette expérience, certains agents sont convaincus de son efficacité et de sa nécessité. On peut alors parler de « *montée en conviction* »⁵³ ou encore d'« *émancipation participative* ».

La manière de travailler en externe doit modifier les vieilles habitudes en interne. Un agent a reconnu qu'il fallait aussi construire une gouvernance interne beaucoup plus transversale : « *On change nos habitudes de dialoguer avec la population mais aussi en interne, on a travaillé de manière transversale entre le cabinet, la direction générale et les services* ».

Une certaine forme d'humilité est ressortie des entretiens. Le constat de la fracture des quartiers et le contact avec les familles ont réellement eu une portée empathique et même émotionnelle.

« *Ça t'oblige d'avoir une démarche d'humilité, on est une collectivité, on a la prétention de satisfaire l'intérêt collectif le faire sans le courage de se frotter à la population, celle de tous les jours, sans avoir d'humilité à faire face à des gens qui nous disent votre truc, on comprend rien, on n'est pas d'accord...* », « *C'était très intéressant à titre professionnel et personnel de se confronter à la vraie réalité, ça te fait descendre de ta tour d'ivoire* », « *Plus t'es haut dans la hiérarchie, plus le contact avec la population est salutaire* »

« *Ce projet était sensible et concret avec beaucoup d'opposition... C'est la preuve qu'on peut mener une politique ambitieuse et qu'on peut laisser une place aux citoyens dans sa mise en œuvre* ». A ce propos, quelles ont été les oppositions sur ce projet, comment se sont-elles manifestées et ont-elles réussi à faire bouger les lignes ?

3) Un projet sensible aux oppositions frontales : un dispositif qui fait parler de lui

La mixité sociale, un objet bien théorique et paradigmatique dont les définitions sont floues, fait ici l'objet d'une politique publique. Qui plus est un projet concret soumis à concertation. Loin de la

⁵³COUTURE A., 2013 : « L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métier et pratiques en question », Dans BIAU V., FENKER M., MACAIRE E. (dir.) : *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métier et pratiques en question*, Paris, Editions de la Villette, Réseau Ramau, pp.199-216

consultation de principe où il faut lever la main pour voter pour ou contre, ici, l'enjeu est beaucoup plus complexe car il concerne des humains et surtout des enfants aux origines et parcours divers. Ce projet a animé des passions impalpables qui ont suscité beaucoup de réactions. Entre la protestation d'Alain Badiou jusqu'au concert du groupe « Motivés », en passant par la récupération des contestations par les candidats aux législatives, qualifier ces ripostes échappent parfois à l'institution départementale. Or, il faut continuer à avancer et à composer dans un contexte très fragile qui peut, à tout moment, dégénérer.

a) Un projet qui fait dissensus

▪ **Entre inquiétudes des parents et militantisme**

Comme on a pu le voir précédemment, ce projet touche une corde sensible des habitants des quartiers : les enfants. Le Cd était conscient qu'il marchait sur des œufs en mettant en place une série de réunion publique sur les quartiers mais aussi dans les collèges aisés du centre-ville. Les techniciens pensaient d'ailleurs que les oppositions seraient davantage vives chez les parents favorisés que chez ceux de la Reynerie. Un agent m'a raconté que : *« Ca faisait bizarre d'entendre du racisme primaire chez des gens très policés, ça s'apparentait au dogmatisme et à l'islamophobie »*. Ces expressions très décomplexées n'ont été que très rares mais elles restent très graves. Celles-ci ont été atténuées par de nombreuses personnes convaincues par le projet *« c'est aussi bénéfique pour nos enfants, il faut casser l'entre-soi »*.

Même si les réunions à Fermat n'ont pas été de tout repos, celles du collège Raymond Badiou ont été tout autant difficiles à mener. En novembre 2016, un groupe d'enseignants de ce collège n'a pas souhaité que la réunion se déroule comme prévu. Ceux-ci auraient phagocyté la réunion jusqu'à empêcher certains parents de s'exprimer. En effet, un technicien se souvient : *« Je voyais des parents qui commençaient à acquiescer le projet, qui avaient l'air de commencer à s'intéresser mais ils ont été repris par les profs qui scandaient « on est contre ! Vous voulez la mort du Mirail, vous sacrifiez les enfants et nous-mêmes »*. A ce moment-là, les enseignants, identifiés comme syndiqués à Sud-éducation, exerçaient une forme de pression militante sur les familles. A plusieurs reprises, ce groupe d'opposants a fait apparition dans les réunions. Ces détracteurs ont même fait intervenir des anciens élèves du collège R. qui avaient réussi leur parcours scolaire, pour tenter de renverser les arguments du Cd et de valoriser le collège. Un d'eux a pris la parole *« J'ai réussi mes études au collège Badiou, je ne vois pas pourquoi mon petit frère ne réussirait pas là-bas »*. Au fur et à mesure des échanges, cet élève a commencé à prendre conscience du projet et s'exprimer dans le sens du Cd. A ce moment-là, il s'est fait reprendre : *« Ce n'est pas ce qu'on t'avait dit de dire »*. Ces militants ont également refusé de faire les tables rondes et ont empêché les familles d'y assister. La réunion a été pour ainsi dire

« bordélysée » et il était impossible pour les animateurs d'animer la concertation. Ce noyau dur de résistance portait une opposition de principe, tout d'abord envers le projet des binômes mais surtout contre la fermeture du collège R. Badiou.

Ce jour-là, le Président du Cd était présent, il s'est imposé face à l'équipe enseignante en disant « *Il n'y a pas que vous sur terre, d'autres adhèrent au projet, vous n'êtes pas les plus représentatifs !* ».

Après la décision de janvier, des parents ont commencé à s'opposer avec fermeté au projet. C'est dans la première réunion d'accompagnement en février à l'école Galia, que le Cd s'est fait rappeler à l'ordre : « *On a senti la cristallisation sur Galia lorsque l'Inspection académique nous a confié que la directrice ne jouait pas le jeu* ». Effectivement, de nombreux acteurs ont concouru à ce désaccord de principe : des personnels du collège et des écoles, des syndicats, des représentants des parents d'élèves, des habitants, des parents et des élèves. Ce groupe est composé de militants engagés pour de multiples revendications sporadiques mais également des personnes déviant les institutions. Cette participation est à cheval entre deux maux qui ont notamment été repérés par Tocqueville : le premier s'apparente à « l'hyper activisme citoyen », source de tension et à l'opposé, un détachement pour la politique.

« *A partir du moment où on concerte, on a le pour et le contre* ». En effet, démocratie participative ne se fait pas toujours dans du coton, elle peut susciter de forts dissensus⁵⁴, qui plus est pour un projet comme celui-ci. Sans surprise, l'approbation n'est pas unanime mais il est vrai que le Cd n'avait pas appréhendé ce type de comportement. La participation citoyenne peut, in fine, produire de fortes tensions dans les réunions publiques, non seulement entre les habitants mais aussi entre ces derniers, les agents ou les élus. Dans ce cas, il est difficile d'affirmer que la collectivité n'a pas correctement posé le cadre de la participation ou que la personne en opposition soit allée trop loin. Mais il faut tout de même noter un certain manque de formation ou une absence de préparation à ce type de situation.

Le Conseil départemental a tout de même prolongé sa venue sur le quartier et il a fait évoluer le projet au rythme des oppositions « *On passe en force face aux résistances non majoritaires* ».

▪ **Les opposants sont-ils représentatifs ?**

A l'école Jean Galia, école dont les élèves sont censés aller au collège de Balma à la rentrée scolaire 2017, un groupe constitué d'une 15ème de personnes s'oppose fermement au projet de mixité. En effet, cette émulation ne sort pas de nulle part. Les opposants et le Cd se renvoient la balle : d'un côté le Cd

⁵⁴Ce terme « *connote aussi bien le simple désaccord d'opinions que la discorde radicale* », DicoPart : CORROYER G., « Consensus/Dissensus », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J.-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013

signale que l'équipe pédagogique du collège Badiou, identifiée comme antagoniste au projet, aurait manipulé les parents d'élèves, alors que de l'autre côté, les parents ciblent le Conseil départemental ainsi que la FCPE et les dénonce d'avoir manipulé la parole des autres parents.

Cependant, les opposants ne sont pas représentatifs de la majorité des personnes concernées par ce projet ! Pour se faire une idée de la proportion de parents en discordance avec le projet, cela ne représente environ qu'une part d'élèves domiciliés sur le secteur de l'école Jean Galia, c'est-à-dire 39 élèves sur environ 170 au total (potentiel domiciliés sur l'ensemble de l'ancien secteur de recrutement du collège Raymond Badiou), soit une part de 22%. Cette proportion bien sûr approximative se confronte à une majorité de familles favorables au projet de mixité sociale dans les collèges. En cela, on peut dire que les parents en désaccord ne sont pas représentatifs. Malgré les inquiétudes, le Cd a été très clairvoyant face aux requêtes des militants proactifs plutôt bruyants. *« On s'est rendu compte que les gens qu'on entendait le plus, étaient toujours les mêmes et n'étaient pas majoritaires, dont une partie était instrumentalisée ».*

Lors de la réunion à l'école Galia, des mères se sont indignées et ont proclamé *« reconnaissez-nous comme vos seuls interlocuteurs »*. Selon le DGA, *« On était sur une maladie du dialogue citoyen, qui fait que lorsqu'on ne respecte pas les règles, chacun a le droit de s'exprimer; 1 voix = 1 personne, on prétend prendre la parole au titre du plus grand nombre, on se pense représentatif alors qu'on ne l'est pas »*. A la fin de la réunion, il a même proposé aux mères de monter une association et de faire adhérer les gens, afin qu'elles puissent avoir du crédit dans leur contestation. Elles ont refusé. Cette posture d'auto-représentativité du plus grand nombre au sein du quartier, profite du désenfranchissement des autres qui, pour certains, ne maîtrisent pas toujours la langue française.

Ce groupe minoritaire a créé fin février 2017, un blog nommé « L'Assemblée Parents Enseignants Habitants ». Faute de réunir d'autres parents, cette assemblée a fédéré des habitants et enseignants du quartier de la Reynerie afin de mener un contre-pouvoir. Celle-ci reproche au Cd le fait de ne pas avoir écouté les parents au cours de la concertation et elle dénonce un déni de démocratie. Dans le blog très actif, on peut trouver des pamphlets et des articles polémiques, dont un paru en janvier et intitulé « C'est ça la démocratie ? ». Celui-ci nous intéresse tout particulièrement au regard de la participation citoyenne. L'argument s'agissant de la participation se réfère à cette citation : *« Organiser des réunions, les appeler « concertation » et ne jamais tenir compte de ce que disent les gens qui y participent, c'est ça la démocratie ? »*. A première vue, cet argument est légitime sauf que si l'on se rapporte à la cible de la démocratie participative, la concertation se définit comme l'action de *« s'entendre pour agir en concert et d'associer les citoyens en amont des décisions. Elle suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, l'explication des points de vue »*. Or, le consensus n'a pas eu lieu. L'apport d'argument a fait évoluer le projet, ce qui a influé sur la décision. Le contrat est alors rempli. Ce groupe de parents a fait la confusion avec la co-construction, c'est-à-dire une décision bilatérale entre l'institution et les citoyens, chose que l'institution Cd n'a jamais atteinte. L'opposition blâme également le département de ne pas avoir su trouver un moment de

conciliation pour essayer de « *co-construire* » un projet d'avantage viable. Cependant, l'objet de fond, celui de la mixité, n'est pas négociable et le Cd a réellement tenu sa ligne directrice afin de mettre en œuvre ce dispositif. « *La seule information amène la confrontation, c'est ce qu'il se passe à Galia, on ne les écoute pas puisque la décision a été prise* ».

Ce contre-pouvoir, à l'origine de peurs et de méfiance envers l'institution, a été exacerbé par les rumeurs et les intox sur le projet. Des associations avaient bon nombre d'interrogations s'agissant du projet car elles déploraient une désinformation proactive de la part des enseignants syndiqués.

- **Une opposition proactive**

« *Le collègue reste ici, le mépris ça suffit* », c'est le slogan que l'on a pu entendre au cours des manifestations. Selon la philosophe féministe Nancy Fraser, le dissensus ne peut qu'être porté par l'activisme résistant de « *contre-publics subalternes* »⁵⁵, autrement dit les « *laissés pour compte, minorités discriminées, victimes du mépris* ». Elle estime qu'à un moment, ces incompris interrompent « *les rivalités complices de la scène légitime (dominant) au profit de luttes alternatives rebelles à l'ordre institué* » dont on entend la parole « *perçue que comme bruit, clameur de la plèbe ou tumulte des multitudes révoltées* »⁵⁶. En effet, ce groupe d'opposants a mené une lutte pour essayer de faire flancher la décision. Quelle est-elle et sous quelles formes ?

LES ACTIONS DU CONTRE-POUVOIR

-Deux recours sans référé-suspension par 7 parents d'élèves de l'école Jean Galia, 9 de l'école Didier Daurat, 1 de l'école Buffon et 1 de l'école Daniel Faucher. Au total, 18 parents d'élèves ont déposé un recours.

-Une opposition proactive via le numérique : une pétition de 850 signatures, une page Facebook et un blog.

-Une pression par le biais des lettres : plusieurs lettres ont été adressées au Conseil départemental, à l'Inspection académique, au rectorat, à la Mairie, au Cnesco, à la préfecture, à Emmanuel Macron le Président de la république, à la FCPE...etc.

-Une présence physique : occupation du collège Badiou et boycott de son conseil d'administration, grève du personnel, plusieurs manifestations devant de Conseil départemental, devant le rectorat mais surtout dans le quartier de la Reynerie.

-Un fort écho médiatique : la presse a relayé bon nombre des actions qui ont fait parler d'elles.

⁵⁵FRAZER N., 2005 : *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 126p.

⁵⁶CORROYER G., « Consensus/Dissensus », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J.-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013

-L'avis de personnalités : un concert de soutien des « Motivés » a eu lieu non loin du Lac de la Reynerie. Alain Badiou, le fils du résistant toulousain Raymond Badiou a dénoncé le projet en estimant que son père l'aurait désapprouvé. Cette opposition a bien-sûr été récupérée et instrumentalisée par plusieurs candidats de la 4^{ème} circonscription aux législatives de mai : le candidat Les Républicains Bertrand Serp a émis dans ses engagements de « *Lutter contre la délocalisation de nos collèges, à l'instar du collège Raymond Badiou au Mirail, contre l'avis des habitants du quartier* ». Le candidat de la France Insoumise Liem Hoang Ngoc, a également soutenu la lutte par le biais d'une lettre adressée au Président Georges Méric.

Il existe une certaine forme d'« empowerment » chez ces familles opposées au projet. Un pouvoir d'agir qui a su grandir sous l'égide de militants proactifs du territoire du grand Mirail.

Un microcosme de militants syndiqués mais aussi très politisés qui ne cesse de contester des projets proposés par les institutions par le biais de manifestations physiques mais aussi médiatiques. La déviance des citoyens envers la chose politique, et notamment dans les quartiers, ne favorise pas les politiques interventionnistes à leur destination. Un climat de tension règne également avec les forces de l'ordre dans les quartiers populaires, les violences policières sont redoutés et suscite la révolte. Lors des rencontres « City Cité, un échange transatlantique » à Paris en décembre 2016, des chercheurs se sont réunis pour débattre autour du thème « Quel avenir pour la démocratie urbaine ? ». L'aspect de la déviance envers la politique a été soulevé « *Deux affaires [les affaires Zyed et Bouna et Michael Brown] qui interrogent sur les relations que vivent les personnes résidant dans les quartiers populaires avec les institutions du pays. Il y a encore manifestement toujours des tensions violentes, des ségrégations à l'encontre des habitants des quartiers, des personnes issues des minorités avec en toile de fond des problématiques identiques : le chômage, la précarité, le manque de reconnaissance sociale, politique et humaine qui entraînent des sentiments de colère* »⁵⁷. La concomitance de ce phénomène d'éloignement du citoyen à l'égard du politique et d'une forme de militantisme, a entraîné de sévères oppositions d'un groupuscule envers le projet.

QU'EST-CE QUE L'EMPOWERMENT ?

L'empowerment est un terme anglo-saxon difficilement traduisible en français. Pourtant, les chercheurs français ont tenté de le remplacer par le terme de « capacitation » ou encore par « empouvoirement ». Au Québec, ils traduisent ce concept par « pouvoir d'agir » qui semble convenir au sens initial du mot. Marie-Hélène Bacqué, dans un ouvrage dédié à l'empowerment⁵⁸, tente de le définir. Elle l'articule autour de deux dimensions : « celle du pouvoir qui constitue la racine du mot et celle du processus d'apprentissage pour y accéder ». Ce processus « implique une démarche

⁵⁷www.bondyblog.fr : BARBERIS M. « Cité/City : quel aménagement urbain pour les quartiers ? », *Bondyblog*, 10/12/2016

⁵⁸BACQUE M-H, BIEWENER C., 2015 : *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte/Poche, Paris, 175p.

d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance des groupes et des communautés et de transformation sociale ».

- **Une population éloignée de la chose publique**

Marie Hélène Bacqué et Yves Saintomer font le constat d'une sous-représentation des personnes appartenant aux groupes dominés (précaires, jeunes, population d'origine immigrée) » dans les expériences participatives⁵⁹. Outre le mouvement d'opposition sur le collège R. Badiou, certes bruyant mais finalement peu représentatif, s'adresser aux habitants des quartiers populaires et les faire participer n'est pas chose facile pour plusieurs raisons.

En 1978, Daniel Gaxie évoque l'idée « *d'auto-exclusion* » des citoyens non diplômés. Marion Carrel, maître de conférences en sociologie à l'Université de Lille, étudie les mouvements sociaux et plus précisément les groupes d'individus qui adhèrent aux dispositifs participatifs mis en place par les institutions. Elle appuie l'observation du politiste et chercheur français avec le concept de « *cens caché en démocratie participative* » qui fait allusion à la démocratie censitaire, elle émet l'idée que la participation citoyenne peut à son tour, alimenter les inégalités. Dans l'intention de légitimer sa position et son laïus, l'élus sort parfois de sa posture de représentant du peuple et change de casquette pour celle du professionnel savant. De ce fait, il s'auto-légitime et censure les profanes. Elle inclut aussi dans ce « *cens caché* », les catégories de la population parfois rejetées, incomprises et peu écoutées : « *les non-diplômés, les jeunes, les mères de famille, les étrangers, les personnes souffrant de handicap, toutes les personnes qui sont très peu à l'aise en public pour des raisons de niveau scolaire, d'aisance ou de confiance* »⁶⁰. Ils ne participeraient que par le biais d'émeutes, de pétitions ou de manifestations. Ils ne sont que spectateurs du déroulement de la vie politique. Cette injonction de la participation que Marion Carrel qualifie de « *demande unilatérale faite aux pauvres* »⁶¹ ou « *une adresse à des êtres « incivils* », lesquels ont besoin d'être « *éduqués* », traduit un certain mépris social. La participation qui vient du haut, autrement dit dans une logique *top-down*, a longtemps marqué la politique de la ville française et plus récemment avec les Conseils citoyens. Celle-ci a empêché l'expression et « *la reconnaissance des ressources du quartier et le développement d'un pouvoir autonome des habitants* ».

On peut également analyser le phénomène de défiance à l'égard de la politique, à l'instar de la promesse du droit de vote des étrangers. Le président François Hollande aurait « loupé le coche » ; jamais les Français n'avaient été aussi fervents de cette mesure. En effet, 59% des Français étaient

⁵⁹BACQUE M-H, SAINTOMER Y. (Dir), 2010 : *La démocratie participative inachevée. Genèse, adaptations et diffusions*, Gap, Editions Yves Michel, 238p.

⁶⁰CARREL M., 2013 : « *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires* », ENS Editions, Lyon, 270p.

⁶¹*Idem*

favorables au droit de vote des étrangers en avril 2012⁶². L'association Alcir (Association de Lutte Contre l'Islamophobie et les Racismes) appuie ce phénomène par le « *dégoût du politique au sens partisan et institutionnel, et le sentiment que la mobilisation « par le bas » est la solution.*

Ces raisons d'éloignement des citoyens des quartiers relégués envers la chose publique, mènent à penser que l'injonction de la mixité sociale accompagnée de celle de la concertation, n'est pas simple dans un contexte de crise sociale et démocratique. Or, on peut voir que ce projet a été pensé pour les élèves et que même si tous les parents n'ont pas donné leur avis, ils sont en majorité satisfaits par ce projet. Étienne Butzbach, coordinateur du réseau Mixités à l'école pour le Cnesco, et le chercheur renommé Choukri Ben Ayed, prennent souvent pour exemple le projet d'amélioration de la mixité sociale de Toulouse et ils estiment qu'il est mis en œuvre de manière remarquable. Il faut reconnaître que la mixité sociale est un objet flottant difficilement palpable et qu'elle s'apparente à de l'expérimentation mais on peut espérer que tous les efforts fournis porteront leur fruit. Tout le monde attend avec impatience la rentrée scolaire 2017. On peut se demander si les élèves du quartier de la Reynerie vont tous pouvoir faire leur entrée en 6^{ème}, ou le scénario catastrophe de la désobéissance civile va-t-il avoir lieu ?



Actions de manifestation entre janvier et mai 2017

⁶²TIBERJ V., 2017 : « La gauche et la diversité : une occasion manquée, de nouveau », in « La gauche est morte », Mouvements des idées et luttes, n°89, janvier, La découverte, 178p.

⁶³ Sources des photos : La dépêche du midi 16/06/2017 et 26/06/2017, Blog de l'Assemblée parents enseignants habitants.

b) Un projet qui fait polémique

La presse locale et nationale, la radio et les web médias se sont mobilisés. Les articles ont été plus ou moins approfondis sur le sujet. Souvent, ils s'en tenaient à relayer l'information. Deux grands formats ont été publiés dans les quotidiens nationaux Libération et Le Monde, confrontant les discours des uns et des autres. Les médias ont un fort pouvoir d'influence sur les citoyens et notamment la pression locale. Les opposants avaient d'ailleurs des interlocuteurs pour diffuser leur lutte. En face, le Cd a su relayer les informations concernant le projet via des canaux privilégiés comme France bleu Toulouse ou encore La Dépêche du Midi. L'infographie ci-dessous illustre tous les échos qu'a eu le projet d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais.

Figure 24 :

UN PROJET QUI FAIT POLEMIQUE



Libération

REPORTAGE

A Toulouse, la mixité scolaire à coups de dynamite

Par Marie Piquemal, Envoyée spéciale à Toulouse, Photos Guillaume Rivière — 13 février 2017 à 20:06

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Publié le 21/01/2017 à 03:51, Mis à jour le 21/01/2017 à 07:03

Mixité scolaire et collège Badiou : les parents inquiets

Publié le 08/02/2017 à 03:49, Mis à jour le 08/02/2017 à 08:30

Fin du collège Badiou : «La mixité ne peut pas se faire au bulldozer»

Publié le 13/04/2017 à 03:47, Mis à jour le 13/04/2017 à 07:43

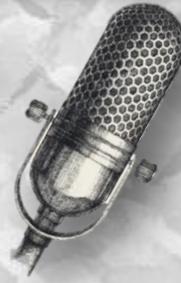
Disparition du collège de la Reynerie : le philosophe Alain Badiou en colère

Publié le 04/05/2017 à 03:49, Mis à jour le 04/05/2017 à 07:41

Le futur collège Badiou sur un terrain de l'ex-Freescale ?

Publié le 18/05/2017 à 03:49, Mis à jour le 18/05/2017 à 08:50

Fermeture du collège Badiou : où vont aller les enfants ?



Toulouse : les habitants du Mirail dénoncent la fermeture de deux collèges défavorisés

EDUCATION

Toulouse : le Conseil départemental veut en finir avec les "collèges ghettos"

Par Stéphanie Mora, France Bleu Toulouse
Jeudi 12 janvier 2017 à 6:00



Toulouse: Pour améliorer la mixité sociale, deux «collèges ghettos» vont déménager



En campagne - À Toulouse, un collège va fermer notamment pour des raisons de mixité sociale

INFOS TOULOUSE

L'ACTUALITÉ DE VOTRE VILLE

La grande migration d'élèves du Mirail au Centre-Ville

Par Infos Toulouse - 16 mars 2017 328

Le Monde

A Toulouse, la fermeture de deux collèges défavorisés met le Mirail à vif

actuToulouse

À Toulouse, le collège Badiou sera reconstruit... mais ailleurs

c) Les manqués du dialogue citoyen

-Pas d'anticipation pour les oppositions : *« On était soumis au rythme du dialogue citoyen, on a travaillé à flux tendu, en réaction au projet »*

Le Cd n'avait pas réellement anticipé les oppositions sur le projet. Au départ, tout le monde craignait la réaction des familles et des enseignants des collèges d'affectation. Finalement, les oppositions ne se sont faites ressentir que sur les premières réunions, elles se sont apaisées au fil du temps grâce à la ferveur des principaux des collèges qui ont su faire renverser ce discours.

S'agissant des parents des quartiers, le Cd n'avait pas misé sur une opposition aussi frontale et certains techniciens se demandent même si l'anticiper, l'aurait évité. Au contraire, un technicien a confié qu'on aurait pu les éviter avec des entretiens individualisés *« J'ai l'impression très sincère qu'on a pris les problème au fil de l'eau sans les avoir anticipés. Là c'est un effet de groupe, tu aurais pu avoir différents sons de cloche avec des entretiens individuels, on aurait pu éviter les clashes »*.

-Ne pas être allé plus tôt dans les écoles : *« Nous ne sommes pas allés dans les écoles assez tôt », « politiquement, nous ne nous sentions pas légitimes à intervenir dans les écoles, on y va assez prudemment d'ailleurs »*. Ce constat fait presque l'unanimité. C'est un des facteurs qui ont pu jouer dans la constitution d'une opposition frontale. Pourquoi ne pas avoir organisé des réunions publiques dans les écoles de secteur, là où le Cd aurait pu directement rencontrer les parties prenantes les plus légitimes de ce projet : les parents des élèves concernés ? Plusieurs facteurs expliquent cet écueil : un calendrier trop chargé pour y rajouter les écoles ; pour des raisons politiques, Marion Lalane de Laubadère, adjointe au Maire de Toulouse et Conseillère départementale, n'avait pas donné son aval pour intervenir dans les écoles.

En partant de ce constat, on peut se demander si les personnes directement concernées par le projet, ont été concertées avant la décision de janvier. Il est possible d'émettre l'hypothèse que ces familles aient été présentes lors des réunions territorialisées dans les collèges Rep+. Le souci est que les invitations de ces réunions ont été envoyées par les principaux des collèges. La dimension invitation est déterminante lorsqu'on souhaite toucher un large public. Les techniciens du département ont observé que selon les réunions, on retrouvait une concentration de professeurs, d'acteurs institutionnels ou bien uniquement des parents dont les enfants étaient au collège, et parfois étaient présents des élèves et des parents du primaire. Cette homogénéité des profils a eu une répercussion sur les débats. En effet, ils ont parfois été moins riches lorsqu'il y avait uniquement des professeurs dans la réunion. *« Une fois dans un atelier, je me suis retrouvé avec le principal, des enseignants et la Mairie, c'était improductif puisque tout le monde était contre le projet, tu ne pouvais pas t'exprimer »*.

« On a mailer les directeurs d'école mais on a eu peu de retour et on n'a pas relancé. Les directeurs auraient dû être dans les réunions territorialisées ».

-Le langage et la sémantique adoptée sont essentiels : Le langage employé lors des réunions publiques est primordial, qui plus est dans les quartiers. En effet, toutes formes d'expressions inappropriées peuvent être mal interprétées. Lors des réunions publiques, le Cd a présenté des diaporamas intégrant une expression du CNESO « *la ségrégation sociale est une bombe à retardement pour la société française* »⁶⁴. Cette expression a été reçue comme un amalgame. Les habitants du quartier de la Reynerie ont crié au scandale en proclamant que leurs enfants n'étaient pas des « *potentiels terroristes* ». Sur le blog que les opposants ont créé, on y retrouve cette interprétation dans un article daté du 15 janvier : « *Les élus du Conseil Départemental, le Rectorat, certains syndicats enseignants et fédérations de parents d'élèves affirment que « la situation est explosive », que nos enfants sont « une bombe à retardement ».* La presse a également fait écho à cela en titrant un article de Libération « *A Toulouse, la mixité scolaire à coups de dynamite* ».

« Collège ghetto, bombe à retardement... ça a eu un impact compliqué auprès des gens, chaque mot comptait sur les diaporamas mais en même temps on ne pouvait pas s'empêcher de nommer la situation... ». Cette volonté de nommer les choses en alertant sur la situation, était en réalité la traduction d'une institution qui veut s'afficher comme interventionniste face à la passivité de la politique à destination des quartiers. Cependant, le Cd n'avait pas mesuré l'impact de certains mots sur la population. On peut également faire allusion aux termes de « *pauvre/riche* », « *favorisé/défavorisé* » qui s'apparente à une vision relativement binaire de la situation sociale des collèges et de ses élèves.

Bourdieu étudiait, en 1982, l'importance de la position du locuteur face aux citoyens qui pour certains n'ont pas accès « *à la langue de l'institution, à la parole officielle, orthodoxe, légitime* ». Il dénonce alors cet effet de domination des « *sachants* » sur les profanes. Dans l'intention de légitimer sa position et son *laïus*, l'élu sort parfois de sa posture de représentant du peuple et change de casquette pour celle du professionnel savant. De ce fait, il s'auto-légitime et censure les profanes. En effet, la condition principale dans un échange entre les habitants et ses représentants c'est que le dialogue soit d'égal-à-égal.

-La difficulté à garantir la représentativité absolue des participants. L'exercice de la participation ne peut être une règle ni pure, ni parfaite. Il n'est pas aisé de mobiliser la diversité des habitants sur un même projet. La principale crainte est de ne pas réussir à capter les « *sans-voix* », les personnes silencieuses ou les personnes qui n'ont pas l'habitude de parler en public. Il est néanmoins important de se rapprocher au maximum d'une diversité sociale au sein du public visé et surtout de leur laisser la

⁶⁴ « *Constats sur la mixité sociale en France* » - juin 2015 Nathalie Mons, Présidente du Cnesco (Conseil national de l'évaluation du système scolaire)

parole. Ici, ces objectifs n'ont pas été tout à fait atteints même s'il est vrai que le Cd a pu entendre des personnes jusque-là « silencieuses ». Dans ces réunions, les pères ont été relativement absents. « *On a eu des échanges positifs avec les femmes mais on a très peu vu les hommes* ». Il faut noter que le parcours scolaire est bien souvent davantage suivi par les mères que par les pères en général mais aussi et surtout dans les quartiers. C'est d'ailleurs une réelle difficulté pour la recherche en éducation familiale d'associer les pères aux enquêtes. Ainsi, Andrée Fortin explique que le terme de « *parents* » est souvent un « *moyen commode* » pour éviter de parler de l'absence des pères⁶⁵.

⁶⁵ Fortin A., La diversité des actions en direction des familles : quelles pratiques pour quels objectifs ? Texte de présentation aux communications des recherches en éducation familiale, Biennale Éducation et Formation, Paris, La Sorbonne, 14/4/2000

CONCLUSION

Améliorer la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais, du rêve à la réalité. En effet, partant d'un constat alarmant de ségrégations sociale et scolaire, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a lancé un projet innovant qui fera date dans l'histoire de la cité toulousaine. En raison de la complexité du projet et de sa mise en œuvre, celui-ci a généré autant d'arguments favorables que d'arguments contraires. Le projet qui consiste à revoir de manière générale le schéma de sectorisation, a bouleversé les habitudes de travail entre les différents acteurs et les citoyens. Pour la première fois, deux collèges des quartiers du Grand Mirail vont être fermés, des élèves vont être redistribués dans les collèges très favorisés. Dans un premier temps, un nouveau collège va être érigé sur la bordure de quartiers socialement différents. Il s'agit là en quelque sorte, de « secouer la fourmilière » et de redessiner la ville. Il s'agit également d'établir de nouvelles connexions entre les populations et les territoires et d'offrir une autre image des élèves issus des quartiers populaires, jusque-là stigmatisée. Ce projet d'expérimentation risque, à terme, de servir d'exemple innovant pour réguler les graves inégalités des villes et des métropoles. Il le sera d'autant plus, qu'il a germé en respectant les principes de démocratie participative démontrant l'importance de la concertation avant la décision.

Dans le cadre de la recomposition politique, issue des dernières élections présidentielles et législatives, ce type de projet peut-il être prolongé, sans remise en cause de sa spécificité, de son originalité et de sa dynamique partagée ?

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : les collèges publics et privés de la Haute-Garonne en 2015.....	p9
Figure 2 : La ségrégation sociale par niveau aux collèges et lycées français en 2015.....	p25
Figure 3 : La ségrégation sociale intra-établissement par classe, au collège, en France, en 2015.....	p24
Figure 4 : Ségrégation sociale inter-établissement en classe de troisième par département à la rentrée 2010.....	p27
Figure 5 : La ségrégation scolaire entre établissements au niveau troisième par académie à la rentrée 2010, et part expliquée par les disparités entre communes ou arrondissements municipaux.....	p28
Figure 6 : Les collèges et leurs sectorisations, dans la métropole Toulousaine en 2016.....	p29
Figure 7 : Les collèges et leurs sectorisations, à Toulouse en 2016.....	p30
Figure 8 : Toulouse et communes limitrophes – PCS 2015 des collèges publics.....	p31
Figure 9 : Les disparités sociales dans les collèges en Haute-Garonne en 2016.....	p32
Figure 10 : De fortes inégalités sociales entre les collèges publics et privés à Toulouse en 2016.....	p33
Figure 11 : Evolution du niveau social entre les secteurs de rattachement et les collèges en Haute-Garonne en 2016.....	p35
Figure 12 : Les inégalités sociales entre collèges publics et privés à Toulouse en 2016.....	p36
Figure 13 : Les disparités sociales selon les secteurs de recrutement des collèges publics dans la métropole toulousaine, en 2016.....	p38
Figure 14 : Représentation graphique du respect de la sectorisation dans les collèges publics toulousains à la rentrée 2015.....	p40
Figure 15 : Les inégalités de résultats à l'écrit du brevet pour la session 2015.....	p38
Figure 16 : Taux d'immigrés sur Toulouse par zone IRIS en 2012.....	p41
Figure 17 : La fabrication des inégalités à l'école.....	p51
Figure 18 : La justice sociale à l'Ecole.....	p55
Figure 19 : Nouvelle sectorisation applicable à la rentrée 2017 pour les 6 ^{ème}	p62
Figure 20 : La localisation du futur collège de la Reynerie.....	p64
Figure 21 : Calendrier du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais.....	p81
Figure 22 : Les grandes étapes du projet au regard des décisions de 2016 à 2017.....	p83
Figure 23 : Information, consultation, concertation, co-construction : quatre composantes de la participation citoyenne.....	p96
Figure 24 : Un projet qui fait polémique	p107

BIBLIOGRAPHIE

Emissions de radio

France culture, Journal de 7h « Une enquête inédite sur une ségrégation sociale dans les collèges et les lycées qui fait des ravages », 29 mai 2015, 12 min.

France inter, Comme un bruit qui court, « Collège ghetto et mineurs étrangers en danger », 11 février 2017, 53,58 min.

France inter, Comme un bruit qui court, « Mixité au collège et conversation avec Marc Ferro », 4 février 2017, 54,01 min.

Ouvrages :

BACQUE Marie-Hélène, BIEWENER Carole, 2015 : *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte/Poche, Paris, 175p.

BACQUE M-H, SINTOMER Y. (Dir), 2010 : *La démocratie participative inachevée. Genèse, adaptations et diffusions*, Gap, Editions Yves Michel, 238p.

BARRERE A, MAIRESSE F. (dir.), 2015 : *L'inclusion sociale : les enjeux de la culture et de l'éducation*, Paris, l'Harmattan, coll. Les cahiers de la médiation culturelle, 158p.

BEN AYED C., 2015 : *La mixité sociale à l'école. Tensions, enjeux, perspectives*. Paris, Armand Colin, 224p.

BIANCHETTI C. (dir.), 2015 : *Territoires partagés : une nouvelle ville*, Genève, Métis Presses, 281p.

BOURDIEU P., 1982 : *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 244p.

BOURDIEU P., PASSERON J.-C., 1985 : *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Les éditions de minuit, 189p.

CARREL M., 2013 : *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, Lyon, 270p.

CARREL M., CARY P., Wachsberger J-M (dir.), 2013 : *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles. Perspectives internationales*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. Le regard sociologique, 354p.

CHABOT GEORGES P.H. CHOMBART DE LAUWE, ANTOINE S., BERTIN J., CHAUVET L, COUVREUR L. et GAUTHIER J., 1953 : Paris et l'agglomération parisienne. Tome I : *L'espace social dans une grande cité* ; tome II : *Méthodes de recherche pour l'étude d'une grande cité*. In: L'information géographique, volume 17, n°2, pp. 83-84.

CHARMES E., BACQUE M-H (dir.), 2016 : *Mixité sociale, et après ?*, Paris, PUF, coll. « La vie des idées », 106p.

COURTY G. (dir.), 2015 : *La mobilité dans le système scolaire : Une solution pour la réussite et la démocratisation ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. Espaces politique, 259p.

COUTURE A., 2013 : « L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métier et pratiques en question », in BIAU V., FENKER M., MACAIRE E. (dir.) : *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métier et pratiques en question*, Paris, Editions de la Villette, Réseau Ramau, pp.199-216.

DE BEAUVOIR S., 1948 : *L'Amérique au jour le jour*, éditions Gallimard, Paris, 560 p.

FELIX R. (dir.), 2013 : *Tous peuvent réussir ! Partir des élèves dont on n'attend rien*, Lyon, Editions ATD Quart Monde et Chronique Sociale, 207p.

FELOUZIS G., 2014 : *Les inégalités scolaires*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 128p.

FRAZER N., 2005 : *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 126p.

MAURIN E., 2004 : *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Éd. du Seuil, 95p.

MILLET, M. ; THIN, D. 2005 : *Ruptures scolaires : l'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, Puf, 118p.

OBERTI M., 2007 : *L'école dans la ville. Ségrégation – mixité – carte scolaire*, Paris Science Po, Les presses, 299p.

PEUGNY C., 2013 : *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Seuil, coll. La république des idées, 111p.

PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 2007: *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*. Paris, Édition Le Seuil, coll. Essais, 294p.

POUPEAU F., FRANCOIS J.-C., 2008 : *Le sens du placement. Ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*, Paris, Raisons d'Agir, 229p.

VAN ZANTEN A., 2012 : *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Edition Quadriga, PUF, 440p.

VISIER L., ZOÏA G., 2009 : *La carte scolaire et le territoire urbain*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. La Ville en débat », 112p.

Revues :

BARRAULT-STELLA L., 2009 : « Écrire pour contourner. L'évitement scolaire par courrier », Actes de la recherche en sciences sociales, mai, n° 180, pp.36-43.

BEN AYED C, 2015 : « La mixité sociale dans les politiques urbaines et scolaires : doxa étatique ou objet sociologique ? », Revue juridique de l'environnement, Volume 40, pp.67-79.

BEN AYED C., 2009 « La mixité sociale dans l'espace scolaire : une non-politique publique », Actes de la recherche en sciences sociales, n°180, Mai, pp.11-23.

BEN AYED C., 2016 : « Les acteurs locaux aux prises avec l'injonction paradoxale de la mixité sociale à l'école », Espaces et sociétés, n° 166, mars, pp.15-30.

BEN AYED C., BROCCOLICHI S., 2011 : « L'appréhension des inégalités de scolarisation. Ou comment y voir clair dans la jungle des idées reçues et des fausses oppositions », Savoir/Agir, n°17, Mars, pp.53-64.

CHARLOT S., HILAL M., SCHMITT B., 2009 : « La périurbanisation renforce-t-elle la ségrégation résidentielle urbaine en France ? », *Espace, Populations, Sociétés*, janvier, pp.29-44.

DOUAT E., 2003 : « La place des « indésirables ». Pratiques et effets de l'exclusion dans les établissements de secteurs populaires », *Espaces et sociétés*, mars, n°166, pp.31-45.

FACK G., GRENET J., 2009 : « Sectorisation des collèges et prix des logements à Paris », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mai, n° 180, pp. 44-62.

GARY O., GANDARA P., 2010 : « Ségrégation résidentielle et scolaire aux États-Unis. L'expérience du busing », *Informations sociales*, n°161, Mai, pp.96-102.

JAILLET-ROMAN M-C., 2005 : « La mixité sociale : une chimère ? Son impact dans les politiques urbaines », *Informations sociales*, mars, n° 123, pp.98-105.

LE MAIRE J., 2013 : « Le Corbusier ou la participation malgré lui (1932-1944) », *Histo.Art – Métier : architecte. Dynamiques et enjeux professionnels au cours du XXème siècle*, n°5, Publications de la Sorbonne, pp.155-170.

MERMET Laurent, 2006 : « La « concertation » : un terme flottant pour un domaine mouvant ? », *Négociations*, pp. 75-79.

TIBERJ V., 2017 : « La gauche et la diversité : une occasion manquée, de nouveau », *in « La gauche est morte »*, *Mouvements des idées et luttes*, n°89, janvier, La découverte, 178p.

TRANCART D., 2012 : « Quel impact des ségrégations socio-spatiales sur la réussite scolaire au collège ? », *Formation emploi*, n°120, Octobre-décembre, pp.35-55.

VISIÈRE L., ZOÏA G., 2010 : « Le collège, la ville, et la mixité sociale : La fabrique de la distribution des élèves ». *In : Les Annales de la recherche urbaine*, N°106, Mélanges, pp.38-47.

Articles de presse :

« Toulouse : Le Mirail retient son souffle », *La Dépêche*, 15/02/2017

« Les zones de recrutement doivent changer : interview Marie-Claude Leclerc, Vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Garonne chargé de l'Education et de l'enseignement », *La Dépêche*, 08/09/2016

« Ségrégation sociale à Toulouse », *La Dépêche*, 08/09/2016

BATTAGLIA M., « Najat Vallaud-Belkacem : On ne peut pas imposer autoritairement la mixité sociale au collège », *Le Monde*, 07/09/2016

BATTAGLIA M., COLLAS A. « Comment le système éducatif français aggrave les inégalités sociales », *Le Monde*, 26/09/2016

CANARD E., « REP, ZEP : c'est quoi l'éducation prioritaire ? », *L'Étudiant*, 04/01/2017

COLLIN B., « Grand Toulouse : Le casse-tête de la mixité sociale », *20minutes*, 24/11/2016

Dossier de presse du Conseil départemental de la Haute-Garonne : « Améliorer la mixité sociale dans les collèges », 29/06/2016

DUMEZ H-O., « Transfert de collégiens du Mirail vers le centre-ville, un projet qui passe mal à Toulouse », *Côté Toulouse*, 16/11/2016

FINGER S., « A Montpellier, comment un collège mixte est devenu ghetto », *Libération*, 18/10/2015

GAGNEBET P., « A Toulouse, la fermeture de deux collèges défavorisés met le Mirail à vif », *Le Monde*, 01/02/2017

GARNIER G., « Le futur collège Badiou sera reconstruit au sud-ouest », *La Dépêche*, 04/02/2017

PIQUEMAL M., « A Toulouse, la mixité scolaire à coups de dynamite », *Libération*, 13/02/2017

PIQUEMAL M., « Nathalie Mons : « La mixité sociale est un avantage pour tous les élèves sans exception » », *Libération*, 18/10/15.

Rapports officiels, synthèses, études :

CNECO (Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire), 2015 : « Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école : les clés et analyse scientifique », rapport.

CNESCO, septembre 2016 : « Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires ? », rapport.

CNESCO, janvier 2015 : « Ecole, immigration et mixité sociale et ethnique », rapport.

DURAND (Y.), SALLES (R.) (Rapporteurs), *Rapport d'information du Comité d'information et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mixité sociale dans l'éducation nationale*, « Carte scolaire ou école à carte ? », Paris, Assemblée nationale, 01/12/2015, n°3292, 436 p.

Eurogroupe consulting, 2013 : « Les rencontres de la transformation publique : Quelle participation des usagers et des agents à la conception et à l'évaluation des politiques publiques ? »

FAK G., GRENET J., BENHENDA A., 2014 : « L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France », rapport IPP, n°3.

FORTIN A., « La diversité des actions en direction des familles : quelles pratiques pour quels objectifs ? », Texte de présentation aux communications des recherches en éducation familiale, Biennale Éducation et Formation, mars, Paris, La Sorbonne.

LY - RIEGERT, juin 2015 : « Conférence de comparaisons internationales : Mixité sociale et scolaire, ségrégation inter et intra établissement dans les collèges et lycées français ».

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Vadémécum. Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges, Paris, 03/2016, 65 p.

SENNETT R., 2013 : « Comment faire coopérer les tribus ? », interview, in Revue M3 Société urbaine et action publique Hors-Série n°1, avril, Grand Lyon-Prospectives

Toulouse Métropole, Le Contrat de ville de Toulouse Métropole 2015-2020.

VALLAUD-BELKACEM N., Dossier de presse, « Renforcer la mixité sociale dans les collèges », Paris, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 09/11/2015

Sites web :

www.bondyblog.fr

BARBERIS M. « Cité/City : quel aménagement urbain pour les quartiers ? », *Bondyblog*, 10/12/2016

www.dicopart.fr – DicoPart :

CORROYER G., « Consensus/Dissensus », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013

www.education.gouv.fr

www.infos-toulouse.fr

www.insee.fr

www.interieur.gouv.fr

www.Solidaritévilles.fr

www.vie-publique.fr

ANNEXES

Annexes 1 : Convention cadre

CONVENTION CADRE

entre

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE,

et

L'INSPECTION ACADEMIQUE DE LA HAUTE-GARONNE

« L'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais : une ambition partagée »

Le 24 janvier 2017, le Conseil départemental a voté à la majorité le Plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais. La mixité sociale dans les collèges nécessite d'être repensée collectivement par le Conseil départemental, les services de l'Éducation nationale mais aussi la ville de Toulouse et la métropole, ainsi que l'État, au titre de la Politique de la Ville. La communauté éducative : enseignants, principaux, directeurs d'écoles, fédérations de parents d'élèves, ainsi que les associations et les élus dans la métropole sont aussi des acteurs à part entière de cette expérimentation.

A ce titre, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et l'Inspection académique de la Haute-Garonne se positionnent comme chefs de file pour mener ce projet et concrétisent leur partenariat dans la convention bipartite ci-présente. Celle-ci formalise les engagements de chacun pour améliorer la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais et ainsi garantir l'égalité des droits et les chances de réussite de tous les collégiens.

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République confie au service public de l'éducation la mission de veiller à « *la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement* ». L'atteinte de l'objectif de mixité sociale au sein des collèges publics relève de la responsabilité partagée des conseils départementaux, compétents en matière de sectorisation, et des services départementaux de l'éducation nationale, responsables de l'affectation des élèves.

Au regard des compétences de chacune des parties prenantes, la convention assigne des objectifs et des moyens engagés, de véritables garanties pour un projet partagé et efficient.

- **Préambule**

Les rapports du Conseil National de l'Évaluation du Système Scolaire (CNESCO) révèlent que notre système scolaire français est aujourd'hui le plus inégalitaire en Europe. Les établissements scolaires français sont touchés par un phénomène puissant de ségrégation sociale, véritable « *bombe à retardement pour la société française* »⁶⁶, dont les effets dévastateurs sont aujourd'hui mis en

⁶⁶ Nathalie Mons, présidente du conseil national de l'évaluation du système scolaire (CNESCO), conférence de comparaisons internationales « mixité sociale, scolaire et ethnoculturelle : quelles politiques pour la réussite de tous les élèves ? », Paris, 4 et 5 juin 2015.

évidence par plusieurs recherches scientifiques internationales⁶⁷ : échec scolaire, décrochage, déscolarisation, perte de confiance en soi et d'ambition scolaire, problèmes de santé publique et montée des violences scolaires.

Or, plus de mixité sociale garantit, sous certaines conditions, des effets bénéfiques pour tous les élèves, dans les processus d'apprentissage, dans les processus de socialisation et comme facteur d'ouverture à l'autre et de tolérance. Néanmoins, la mixité sociale n'est pas atteinte dans les collèges haut-garonnais, comme dans de nombreux collèges français. C'est le diagnostic qu'a fait le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

En considération du rapport du CNETCO, les élus du Conseil départemental de la Haute-Garonne se sont saisis de la question de la mixité sociale dans les collèges.

En Haute-Garonne, la problématique de la mixité dans les collèges peut s'expliquer par trois facteurs cumulatifs :

- Une concurrence entre les collèges public et privé qui amplifie la ségrégation scolaire.
- Une ségrégation urbaine qui ne permet plus à la sectorisation classique des collèges d'améliorer la mixité sans déséquilibrer de nombreux établissements.
- Un phénomène global d'évitement des familles pour atteindre un collège plus souhaitable que celui défini par la sectorisation.

Ces trois phénomènes se cumulent dans les établissements relevant du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) de Toulouse et amenuisent fortement leur mixité sociale. C'est alors que le Conseil départemental s'est investi pour trouver des solutions et remédier à cette situation de rupture sociale. A partir de septembre 2016, une démarche inédite de concertation a été engagée avec les habitants, les parents, les élèves, les équipes pédagogiques, les associations et les partenaires institutionnels associés au projet. Il a été décidé de la mener en trois temps :

• **1er temps : septembre à décembre 2016 : la concertation pour aider à la prise de décision.** Il s'agissait de partager le diagnostic, de débattre des hypothèses de travail et de faire émerger des mesures partagées et acceptables avant l'avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) et avant la prise de décision du Conseil départemental lors de la session de janvier 2017.

• **2ème temps : de février à juin 2017 : la concertation pour réussir la mixité.** Il s'agissait d'associer l'ensemble des acteurs dans et autour des collèges concernés pour mettre en place les conditions de la réussite dans le domaine de l'accompagnement des élèves, des enseignants et des parents pour une application concrète à partir de septembre 2017.

• **3ème temps : de septembre 2017 à juin 2018 : la concertation pour mesurer le chemin parcouru.** Il s'agit enfin du suivi et de l'évaluation du dispositif, pour conforter les mesures qui fonctionnent bien, pour modifier le cas échéant celles qui ne donnent pas toute satisfaction et pour éclairer la mise en place des actions prévues les années suivantes.

De septembre 2016 à janvier 2017, plus de 50 réunions publiques et ateliers territorialisés organisés par le Conseil départemental ont permis de rencontrer près de 1 000 personnes. Ces réunions ont ou faire émerger des solutions acceptables dans l'objectif de proposer des mesures applicables dès la rentrée scolaire 2017. Au terme de ce dialogue citoyen, la décision du Conseil départemental le 24 janvier 2017, après avis favorable du CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale) le 11 janvier 2017, a acté la mise en place du projet de mixité sociale dans les collèges haut-garonnais.

⁶⁷ Rapport international "Que font les autres pays pour la mixité sociale à l'école ? » par le CNETCO et le Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec ; « état des lieux de la mixité sociale collège / lycée » par Son Thierry Ly et Arnaud Riegert (Ecole économique de Paris).

Le dialogue citoyen, par la multiplicité, la diversité et la qualité des échanges, a permis de faire évoluer les hypothèses de travail initiales vers un projet complètement renégocié et renouvelé en fonction des réalités locales. Des engagements en faveur de la mixité sociale ont alors été pris au sujet des cinq collèges relevant du Réseau d'Education Prioritaire renforcé (REP+) de Toulouse : Raymond Badiou, Bellefontaine, George Sand, Stendhal et Rosa Parks.

La concertation citoyenne a enfin confirmé la nécessité absolue d'une mobilisation générale de tous les partenaires et acteurs : Education nationale, Etat, enseignement privé, ville de Toulouse, communes, métropole, parents d'élèves, équipes pédagogiques, associations et autres partenaires, pour la réalisation d'un programme d'actions cohérent, sur la base de conventionnements.

C'est pourquoi le Conseil départemental de la Haute-Garonne et l'Inspection académique de la Haute-Garonne, ont arrêté des dispositions conjointes au fil de cette convention partenariale. Par ailleurs, les principaux partenaires de l'accompagnement éducatif de Toulouse que sont la Préfecture, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Toulouse métropole et la Ville de Toulouse, la Caisse d'Allocations Familiales et les services du Conseil départemental, ont souhaité s'investir, en faveur de l'accompagnement des élèves et de leurs familles dans le cadre d'un Comité de suivi.

Les engagements pour la mise en place du plan d'amélioration de la mixité sociales dans les collèges haut-garonnais sont déclinés en trois articles :

Article 1 - Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'engage à améliorer la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais ;

Article 2 - L'Inspection académique de la Haute-Garonne assure les conditions de réussite de tous les élèves ;

Article 3 - Les engagements des partenaires pour un accompagnement au plus près des élèves et de leurs familles.

Article 4 - Evaluation du dispositif

Article 5 - Communication du dispositif

Article 6 - Durée

Article 1 – Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'engage à améliorer la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais

Le Conseil départemental a impulsé une véritable politique volontariste en vue d'améliorer la mixité sociale dans les collèges de la Haute-Garonne. Pour ce faire, des dispositifs construits de concert avec les parties-prenantes ont été amorcés, ils sont les suivants :

Article 1-1 Préserver les équilibres dans les collèges intermédiaires

Le Conseil départemental souhaite maintenir l'équilibre, certes fragile mais qui existe, des collèges dits « intermédiaires », dans lesquels la mixité sociale est proche de la moyenne départementale⁶⁸

Article 1-2 Rétablir l'égalité des droits et des chances de réussite pour tous les élèves des collèges Raymond Badiou et Bellefontaine

Au regard des préconisations exprimées au cours du dialogue citoyen, le conseil départemental a décidé, de manière prioritaire, d'intervenir sur les collèges Raymond Badiou et Bellefontaine afin de favoriser la mixité sociale.

Article 1-2-1 Le collège Raymond Badiou

⁶⁸ Il apparaît ainsi que le collège moyen haut-garonnais se compose d'environ une moitié d'élèves favorisés, d'un grand quart d'élèves intermédiaires et d'un petit quart d'élèves défavorisés

Les premiers efforts ont été portés sur le collège Raymond Badiou. Le collège Raymond Badiou, scolarisant plus de 80 % d'élèves issus de familles de catégories socioprofessionnelles défavorisées et subissant de plein fouet la ségrégation urbaine du quartier au cœur duquel il est implanté, sera reconstruit à proximité à l'horizon 2021.

A partir de la rentrée 2017, les dispositions antérieures relatives au secteur de recrutement du collège Raymond Badiou sont abrogées pour les élèves de 6^{ème} dès la rentrée 2017 et niveau par niveau les rentrées suivantes. Pour permettre l'affectation de ces élèves, chacun des cinq territoires d'écoles concernés du secteur de rattachement du collège Raymond Badiou serait affecté, par une mesure de sectorisation, à un collège favorisé. Ces collèges d'affectation ont été identifiés à partir de trois critères cumulatifs : un critère socio-économique, un critère de capacité, un critère géographique.

Ainsi, il a été décidé d'affecter par sectorisation en septembre 2017 les futurs élèves de 6^{ème} issus du secteur de recrutement du collège Raymond Badiou dans 5 collèges favorisés : Bellevue, Les Chalets, Pierre de Fermat à Toulouse, Jean Rostand à Balma et Léonard de Vinci à Tournefeuille, et ce, chaque année jusqu'à l'ouverture du nouveau collège.

Dans ce cadre et en application des critères ci-dessus exposés, il est proposé que la répartition des élèves de 6^{ème} puisse ainsi s'effectuer à la rentrée scolaire 2017 :

Territoire concerné	Collège de rattachement proposé
quartier rattaché à l'école Buffon	Bellevue à Toulouse
quartier rattaché aux écoles Faucher 1 et 2	Pierre de Fermat à Toulouse
quartier rattaché à l'école Elsa Triolet	Les Chalets à Toulouse
quartier rattaché à l'école Jean Galia	Jean Rostand à Balma
quartier rattaché à l'école Didier Daurat	Léonard de Vinci à Tournefeuille

L'actuel collège Raymond Badiou restera ouvert et continuera à scolariser les élèves actuellement accueillis (en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) pour leur permettre de terminer leur scolarité dans le même établissement.

Article 1-2-2 Le collège Bellefontaine

Le collège Bellefontaine, scolarisant plus de 80 % d'élèves issus de familles de catégories socioprofessionnelles défavorisées, sera également fermé puis reconstruit à proximité du quartier à l'horizon 2022 avec une nouvelle sectorisation permettant la mixité sociale au sein de l'établissement.

A l'instar du collège Raymond Badiou, à partir de la rentrée 2018 et par le biais de mesures de sectorisation, les élèves des territoires des écoles du secteur entrant en 6^{ème} seront affectés par mesure de sectorisation dans des collèges favorisés de l'agglomération toulousaine.

L'actuel collège Bellefontaine restera ouvert et continuera à scolariser les élèves actuellement accueillis (en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) pour leur permettre de terminer leur scolarité dans le même établissement.

Article 1-3 Garantir un transport scolaire gratuit et adapté aux besoins des familles

Le Conseil département œuvre depuis toujours pour proposer un transport gratuit et de qualité aux élèves de la Haute-Garonne. Afin de mener à bien l'affectation des élèves des quartiers Reynerie et Bellefontaine vers les collèges de l'agglomération toulousaine, le Conseil départemental a mis en place des cars scolaires gratuits effectuant des trajets directs et sans interruption, et ce, au début et à la

sortie des cours, du lundi au vendredi. Pour ce faire, plusieurs critères ont permis la mise en place de ce dispositif : un ou deux points de ramassages adaptés au lieu d'habitation, le trafic routier du centre-ville et du périurbain toulousain, des points de dépose adaptés à la nature du car mais aussi à la configuration urbanistique du collège.

En outre, dans chaque car, un adulte référent, en plus du chauffeur, sera présent pour faire la liaison entre le départ et l'arrivée au collège.

Enfin, les élèves concernés pourront accéder gratuitement au réseau de transport urbain Tisséo, dès que les parents, jugeant l'autonomie de leur enfant suffisante, en feront la demande. Ils pourront alors bénéficier d'un aller-retour gratuit par jour durant la période scolaire. Ainsi et de manière exceptionnelle, cette option pourra être combinée au car scolaire proposé.

Article 1-4 Reconstruire les collèges Raymond Badiou et Bellefontaine en bordure des quartiers de la Reynerie et de Bellefontaine

Le Conseil départemental affirme sa volonté de maintenir les services publics de qualité que sont les collèges et se doit d'accueillir l'arrivée croissante de collégiens et de répondre à la densification urbaine que connaît la métropole Toulousaine. La compétence du Conseil départemental en matière d'investissement dans les collèges doit contribuer à répondre à l'objectif de reconstruction des collèges pour une livraison en 2021 concernant Raymond Badiou et en 2022 pour Bellefontaine.

Le choix de la localisation des nouveaux établissements et de leur sectorisation, prend en considération le contexte démographique et social des territoires afin de favoriser la mixité sociale dans les nouveaux secteurs de recrutement des collèges. En ce sens, le Conseil départemental s'engage à reconstruire les deux collèges sur une zone interstitielle entre les quartiers Reynerie et Bellefontaine et les quartiers périphériques plus favorisés. Au regard des exigences des documents d'urbanisme, la Mairie de Toulouse s'engage à faciliter les acquisitions foncières nécessaires pour reconstruire les collèges et à établir les conditions de desserte des terrains par les réseaux publics d'eau, d'électricité et d'assainissement.

Lors de la définition de la nouvelle sectorisation, le Conseil départemental prendra soin de ne pas impacter les collèges voisins dont la mixité sociale est relativement fragile.

De manière concomitante, les actuels collèges R. Badiou et Bellefontaine, resteront ouverts pour que les collégiens y terminent leur scolarité. A terme, les bâtiments bénéficieront d'une reconversion soucieuse d'améliorer la mixité sociale et urbaine dans les quartiers.

A ce propos, les locaux des deux collèges relèvent de propriétaires différents. Concernant ceux du collège Raymond Badiou, la Mairie de Toulouse est à la charge de la réorientation des locaux au regard du plan d'action mis en œuvre dans le Contrat de ville. Quant aux bâtiments du collège Bellefontaine, le Conseil départemental assure de porter un projet cohérent pour sa conversion.

Article 1-5 Donner de nouvelles perspectives aux collèges relevant du réseau d'éducation prioritaire renforcé : Rosa Parks, Stendhal et George Sand

Dans le cadre du projet d'amélioration de la mixité dans les collèges, le Conseil départemental est parvenu à composer avec les autres collèges relevant de l'éducation prioritaire renforcé afin de leur préparer un avenir meilleur. C'est en cela que des mesures interventionnistes ont été actées.

S'agissant des trois collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand, dont la mixité sociale est fragile, le Conseil départemental prévoit d'établir des mesures de sectorisation ponctuelles pour ces trois collèges à partir de septembre 2018 afin d'améliorer la mixité sociale en leur sein. Pour ce faire, il est envisagé de rattacher un territoire d'école à un collège favorisé, et ce, de la manière la plus fidèle aux

spécificités sociales et scolaires du secteur mais aussi selon l'apport du dialogue avec les parties-prenantes.

En outre, il a été convenu, de concert avec l'équipe de direction du collège Rosa Parks, la nécessaire rénovation du collège. Ainsi, l'établissement va être reconstruit sur site et livré à l'horizon 2021. Les travaux vont se faire de manière progressive afin de ne pas perturber le bon apprentissage des collégiens.

Concernant le collège Stendhal, il est prévu de déplacer son entrée, actuellement située au fond d'une impasse peu accessible, très peu visible et bien peu attractive, afin d'ouvrir cet établissement sur un espace public plus accueillant.

Le Conseil départemental souhaite, en coopération avec les équipes de direction des collèges relevant du réseau d'éducation prioritaire, exercer un plan de communication promouvant les collèges et leurs projets éducatifs.

Article 1-6 Encourager les initiatives et les activités favorisant la mixité sociale dans les collèges

Le Conseil départemental adopte désormais une posture de bienveillance s'agissant des projets éducatifs qui émanent des collèges relevant de l'éducation prioritaire, à condition qu'ils portent les valeurs de citoyenneté. Cet engagement se poursuit dans le sillon du « Parcours Laïque et Citoyen ».

Par ailleurs, les élus du Conseil départemental souhaitent affirmer la dimension de la mixité à l'égard de la dotation de fonctionnement pour l'accompagnement éducatif dans tous les collèges, publics et privés. Cette nouvelle modalité de dotation, se voulant davantage intégrative, incitera les collèges à impulser des projets éducatifs favorisant la mixité sociale.

Article 1-7 Les moyens consacrés au projet d'amélioration de la mixité dans les collèges haut-garonnais

Le Conseil départemental mobilise au total plus de 46 M€ sur 5 ans pour favoriser la mixité sociale dans les collèges, ce budget est réparti de la manière suivante :

Répartition du budget du dispositif d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges Haut-garonnais	
Collèges Bellefontaine et Raymond Badiou	
Reconstruire le collège Badiou à l'horizon 2021	15M €
Reconstruire le collège Bellefontaine à l'horizon 2022	15M €
Mettre en place un transport scolaire direct et gratuit pour les élèves bénéficiant du projet	1M € par an à terme pour les 2 collèges
Adapter et élargir l'offre, notamment associative, des mesures d'accompagnement des élèves et de leur famille	0,3M € par an à terme pour les 2 collèges
Colleges Stendhal, George Sand, Rosa Parks	
Réhabiliter le collège Rosa Parks en reconstruisant les locaux sur place à l'horizon 2021	10M €
Etablir des mesures de sectorisation ponctuelles pour ces trois collèges à partir de septembre 2018	Transport scolaire : 0,3M € par an à terme pour chacun des collèges
	Accompagnement à la scolarité : 0,1M € par an à terme pour chacun des collèges

Article 2 - L'Inspection académique de la Haute-Garonne assure les conditions de réussite de tous les élèves

L'Inspection académique de la Haute-Garonne s'engage au côté du Conseil départemental afin de garantir la réussite des élèves bénéficiant du projet d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges. Elle tient également à maintenir les moyens existants dans les collèges relevant du réseau d'éducation prioritaire renforcé et elle souhaite allouer des ressources supplémentaires aux collèges d'affectation.

Article 2-1 Garantir la réussite des élèves bénéficiant du projet d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais

L'Inspection académique de la Haute-Garonne assure de limiter les effectifs à 25 élèves par division pour les classes de 6^{ème} des collèges receveurs. Concernant la composition des classes, l'Inspection académique assure une répartition des élèves provenant des quartiers de la Reynerie et de Bellefontaine, dans toutes les classes de 6^{ème}. Une composition hétérogène de la classe est censée favoriser la rencontre entre tous les élèves, de toutes origines sociales confondues.

De plus, afin d'accompagner au mieux le parcours éducatif des élèves et de leur donner les chances de réussir, l'Inspection académique s'engage à étendre aux collèges d'affectation des écoles de la Reynerie et Bellefontaine, le dispositif « plus de maîtres que de classes ». Il s'agit de mettre à disposition un maître surnuméraire chargé de la liaison inter degré. Ce dispositif est bien évidemment maintenu sur les collèges actuellement REP+.

S'agissant de l'aide aux devoirs, des indemnités supplémentaires seront accordés aux enseignants volontaires pour un accompagnement personnalisé et une aide au travail personnel. L'inspection académique assure que les élèves aient fait l'ensemble de leurs devoirs avant d'avoir quitté le collège. De plus, la réforme du collège prévoit, sur le temps scolaire, un Accompagnement Personnalisé (AP) obligatoire qui doit permettre à l'élève d'acquérir des méthodes pour accroître et consolider ses compétences et pour approfondir ses connaissances. Ainsi, les élèves arrivants au collège pourront bénéficier d'une aide aux devoirs encadrée au sein de l'établissement et d'un appui méthodologique dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

Enfin, il est question d'apporter une formation spécifique aux équipes enseignantes des collèges d'affectation afin qu'ils puissent adapter leur enseignement à la nouvelle disposition de la classe. Pour ce faire, des journées de formation à la gestion de la diversité et de l'hétérogénéité sont organisées dans le cadre du plan départemental de formation et des interventions.

Article 2-2 Maintenir et renforcer les moyens accordés aux collèges relevant du Réseau d'Education Prioritaire renforcé (REP+)

S'agissant de l'éducation prioritaire, l'Inspection académique s'engage fermement à conserver les moyens sur les collèges REP+ mais elle souhaite également en accorder aux collèges d'affectation dans l'objectif de trouver un équilibre des financements au regard de la nouvelle sectorisation.

Afin de rendre les collèges REP+ davantage attractifs et d'y favoriser la mixité sociale, il en va de la compétence de l'Inspection académique d'ouvrir de nouvelles sections et de créer des options attrayantes. A propos des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), l'Inspection académique poursuit sa réflexion sur la carte d'implantation des classes adaptées, notamment en co-élaborant avec le Conseil départemental, un programme de locaux standardisés et durables pour les SEGPA et un programme pluriannuel de redéveloppement de ces structures pédagogiques.

Article 3 - Les engagements des partenaires pour un accompagnement au plus près des élèves et de leurs familles

Après une première phase de concertation citoyenne à l'issue de laquelle l'Assemblée départementale a pris la décision de mettre en œuvre des mesures d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges

toulousains, le Conseil départemental a souhaité poursuivre le dialogue citoyen. Dès février 2017, a été engagée une deuxième phase de concertation axée sur les mesures d'accompagnement des familles des élèves actuellement en CM2 devant intégrer à la rentrée de septembre 2017 les 5 collèges de destination.

Dans ce contexte, les principaux partenaires des dispositifs d'accompagnement éducatif de Toulouse ont convenu de prolonger cette rencontre sous la forme d'un Comité de suivi. Cette instance a réuni à plusieurs reprises les services de la Préfecture, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Toulouse métropole et la Ville de Toulouse, la Caisse d'Allocations Familiales et les services du Conseil départemental. Par le biais de moyens supplémentaires, les partenaires de cette instance s'engagent à veiller à trois éléments forts pour accompagner le quotidien et le parcours scolaire des élèves :

- Poursuivre et renforcer l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité en renforçant le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) ;
- Proposer des activités de médiation de la cour de récréation afin de favoriser la rencontre entre les élèves ;
- Mettre en place un dispositif d'aide aux devoirs sur tous les collèges d'affectation

Article 3-1 Poursuivre et renforcer l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité en renforçant le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Le CLAS en Haute-Garonne concerne, pour l'année scolaire 2016-2017, plus de 2 600 collégiens accompagnés par 73 opérateurs (associations, structures publiques). Les opérateurs CLAS sont particulièrement actifs sur le territoire du Grand Mirail. Au vu de la pertinence des missions assurées sur les quartiers que sont l'aide méthodologique, l'ouverture culturelle, l'accompagnement à la parentalité ou bien encore la mise en lien entre les parents et les collèges, il a été convenu que ce dispositif de droit commun soit maintenu et développé pour un accompagnement adapté au projet d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges. Pour ce faire, il a été décidé d'intégrer une dimension mixité, et notamment l'accompagnement à la parentalité, dans l'appel à projet CLAS 2017 pour les opérateurs implantés sur le territoire de la Reynerie. Cet engagement se traduit par la mise en place d'un référent associatif pour chaque collège d'affectation. Il a donc été décidé d'associer un opérateur CLAS à un collège d'affectation :

- Réfèrent pour le collège des Châlets : AFEV
- Réfèrent pour le collège P. de Fermat : Bas d'immeuble
- Réfèrent pour le collège Vinci : Voir et Comprendre
- Réfèrent pour le collège Bellevue : CSF Mirail
- Réfèrent pour le collège J. Rostand : ASEC

Article 3-2 Proposer des activités de médiation de la cour de récréation afin de favoriser la rencontre entre les élèves

Au cours des rencontres avec chacune des équipes de direction des cinq collèges d'affectation, il est ressorti un besoin de médiation de cour de récréation durant la pause méridienne. Cette médiation pourrait enrichir les relations entre les élèves et ainsi susciter le vivre ensemble. Cela nécessite l'engagement d'un tiers neutre. L'association AFEV interviendra dans chacun des cinq collèges d'affectation à partir de la rentrée 2017 au titre d'animateur de la cour de récréation.

Article 3-3 Mettre en place un dispositif d'aide aux devoirs sur tous les collèges d'affectation

Il est rappelé que l'Education nationale a prévu d'allouer des moyens aux collèges d'affectation pour mettre en place une aide aux devoirs pendant le temps scolaire. Les modalités de l'aide aux devoirs variant selon les établissements, les moyens peuvent s'avérer insuffisant. Cela nécessite, dans certains cas, un accompagnement complémentaire de la part des associations, de la fédération des parents

d'élèves ou encore d'étudiants dans le cadre de tutorat. Ce dernier pourrait être affilié au dispositif des « Cordées de la réussite » qui se doit d'accompagner les élèves dans le prolongement du cursus scolaire et de favoriser leur accès à l'enseignement supérieur, quel que soit leur milieu socioculturel.

Article 4 – Evaluation du dispositif

Dans sa décision, le Conseil départemental s'engage à évaluer, en deux temps, le dispositif d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais.

Dans un premier temps, il s'agit de suivre et d'évaluer le dispositif à partir de la rentrée 2017 jusqu'à fin juin 2018. Cette évaluation se poursuit dans le sillon du dialogue citoyen puisqu'elle se veut partagée. Les parties-prenantes, qu'elles soient citoyennes, associatives ou institutionnelles, ayant pu suivre les deux premières phases de concertation, pourront ainsi participer à l'évaluation de ce dispositif dans le cadre d'un comité de suivi. Ce dernier éclairera le Conseil départemental sur la mise en place des actions prévues les années suivantes.

Dans un second temps, une évaluation scientifique viendra mesurer et analyser les résultats de la mise en place de ce dispositif. Cette évaluation devra être établie sur plusieurs années scolaires afin de recueillir les effets du Plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais.

Article 5 – Communication du dispositif

Les partenaires du dispositif ont la possibilité de communiquer sur les différents supports qu'ils ont en leur possession en incluant les logos des autres partenaires. Ces derniers devront fournir, à la demande d'un des partenaires, le logo qu'ils souhaitent diffuser.

Article 6 – Durée

A Toulouse le

En deux exemplaires originaux signés

Le Directeur académique
De Haute-Garonne,

Le Président du Conseil
Départemental
de Haute Garonne,

Jacques Caillaut

Georges Meric

Annexe 2 : Perspectives pour le collège Bellefontaine au regard de la participation citoyenne

Le 24 janvier 2017, le Conseil départemental a voté à la majorité le Plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais au regard de l'apport du grand dialogue citoyen tenu entre septembre 2016 et janvier 2017. A l'issue de cette décision, les élèves dépendant du secteur de recrutement du collège Raymond Badiou ont bénéficié d'une nouvelle sectorisation et seront affectés dans les collèges favorisés dès la rentrée. Au cours de cette étape, le Conseil départemental a mené un accompagnement au plus près des familles. Dès la rentrée 2017, l'institution souhaite mettre en place une instance d'évaluation du dispositif.

A l'instar de cette première étape, le Conseil départemental poursuit son engagement à l'égard du collège Bellefontaine. Des éléments sont indispensables à prendre en compte pour mener à bien le dispositif participatif de la rentrée 2018.

A partir de septembre et par le biais de mesures de sectorisation, les élèves des territoires des 4 écoles du secteur entrant en 6^{ème} seront affectés par mesure de sectorisation dans des collèges favorisés de l'agglomération toulousaine. Bien-sûr, l'actuel collège Bellefontaine restera ouvert et continuera à scolariser les élèves actuellement accueillis (en 5ème, 4ème et 3ème) pour leur permettre de terminer leur scolarité dans le même établissement. Enfin, il ne faut pas oublier que les locaux du collège Bellefontaine appartiennent au Conseil départemental. En ce sens, il conviendra de reconvertir le collège en tenant compte des critères de mixité sociale et de mixité urbaine. Trois étapes se dégagent alors de ces informations :

Les trois étapes à ne pas omettre dans le dialogue citoyen à engager dès la rentrée 2018 :

- 1) Informer et accompagner l'affectation des élèves du secteur de recrutement du collège de Bellefontaine vers les collèges favorisés
- 2) Engager un projet sur mesure pour les élèves terminant leur scolarité
- 3) Communiquer et laisser une marge de manœuvre aux citoyens pour la reconversion des locaux du collège Bellefontaine

I) Informier et accompagner l'affectation des élèves du secteur de recrutement du collège de Bellefontaine vers les collèges favorisés

1) Informations préparatoires :

- Les 4 écoles du secteur de recrutement du collège Bellefontaine :

-Victor Hugo,
-Georges Bastide,
-Paul Dottin,
-Tibaous.

- Le choix des collèges d'affectation comprend plusieurs critères :

-Un critère socio-économique : la composition sociale à dominante très favorisée des élèves,
-Un critère de capacité : le nombre de places disponibles hors dérogations entrantes,
-Un critère géographique : le temps de transport entre le quartier défavorisé et le collège favorisé ne doit pas excéder la moyenne du temps de transport scolaire départemental qui s'élève à 30 minutes par trajet.

- Plusieurs collèges ont été ciblés pour accueillir les élèves et certains ont même accueillis des ateliers dans la première phase du dialogue citoyen :

-Emile Zola à Toulouse,

- Pierre Labitrie Tournefeuille à Tournefeuille,
- Michelet à Toulouse,
- Jean-Pierre Vernant à Toulouse.

Remarque : le collège de l'Union était un collège préfigurateur mais au regard de sa localisation, il est réservé pour les futures sectorisations du collège Rosa Parks, étant situé au nord de Toulouse.

- Quelques verbatims et informations intéressantes ont été extraites des comptes rendus des réunions publiques de 2016 et ils ont été capitalisés dans le tableau ci-dessous :

Les collèges	Les réunions publiques	A retenir
Labitrie Tournefeuille 15/11/2016	<p>Le Principal : « <i>Nous avons un projet qui est en train de se mettre en place et qui concerne l'ensemble des acteurs de la vie scolaire et c'est pourquoi nous avons ce soir un groupe d'élèves présents. Ils ont été délégués par leurs camarades pour participer à cette soirée avec pour mission de restituer ce qu'ils ont entendu. Nous pensons que tout le monde est concerné par ce problème de la mixité, avec cet objectif qui à mon sens doit faire revenir tous les élèves dans son collège, là où aujourd'hui il y a une mixité dégradée.</i> »</p> <p>Un agent de la Mairie de Tournefeuille : « <i>C'est avec les parents qu'il faut travailler, le père, la mère et non le grand frère. Si on veut réconcilier les parents avec l'école il faut faire venir les parents à l'école.</i> » « <i>On s'est planté complet en donnant le pouvoir aux associations.</i> »</p>	<p>Selon le principal, il est important d'associer les élèves à la démarche pour les sensibiliser aux avantages de la mixité sociale et ainsi favoriser l'acceptation des élèves arrivants.</p> <p>De plus, la Mairie conseille d'associer les parents à toutes les démarches, de les responsabiliser.</p> <p>Dans l'ensemble, le collège est plutôt favorable au projet.</p>
Michelet 16/11/2016	<p>Un parent : « <i>Jusqu'alors je ne m'interrogeais pas, je pensais que mon enfant entrerait sans problème à Michelet, mais maintenant ?</i> », « <i>Pourquoi y a-t-il dans ce collège des classes spéciales (internationales) qui sont des classes aimants qui attirent les élèves des classes plutôt favorisées, alors que nous sommes déjà dans un secteur qui naturellement recrutent de tels enfants. N'y a-t-il pas moyen d'agir sur la localisation de ces classes ?</i> »</p> <p>Une idée proposée à l'issue de la réunion, de favoriser dans le cadre des mesures d'accompagnement, la mise en place d'un tutorat entre 'un grand' déjà bien implanté dans le collège et un élève arrivant.</p>	<p>Un parent soulève le problème de la section internationale du collège qui attire des populations favorisées de l'extérieur alors que le secteur de recrutement est déjà favorisé.</p> <p>Proposition d'un tutorat grand/nouvel élève.</p>
Jean-Pierre Vernant 10/11/2016	<p>Un professeur : « <i>Il faut prendre cela au sérieux. Ici on est dans l'équilibre. 48% des enfants du quartier vont dans le privé, si on fait en sorte d'infléchir ces départs, on pourra ensuite accueillir d'autres enfants.</i> »</p>	<p>Le collège est à proximité de 3 collèges privés. Les enseignants ont alerté le Cd sur le taux de fuite qui s'élève à 48% vers le privé.</p>
Emile Zola 09/11/2016	<p>La principale : « <i>Quant aux places supposées disponibles pour l'accueil de nouveaux élèves, on estime qu'elles nécessiteraient de revoir les dimensions du réfectoire !</i> », « <i>Depuis des années il a fallu se battre pour faire face et atteindre l'équilibre qu'on connaît aujourd'hui. Dans ce travail, face aux difficultés soit on fait face et on lutte, soit on s'en va. Et on a la chance ici de bénéficier d'une équipe stable.</i> »</p> <p>Une enseignante : « <i>Ici c'est un collège 'familial', avec un bon esprit d'équipe,</i> » « <i>C'est un équilibre fragile. Si on remplit les 50 places disponibles, on agit peut-être sur la quantité, mais on perdra incontestablement sur la qualité.</i> » <i>La mesure récemment supprimée de l'aide aux devoirs a été particulièrement dramatique. Les effets ont été visibles immédiatement. Heureusement que des associations prennent en charge cette aide (4 associations travaillent sur le collège et aident beaucoup), mais ces associations n'existent pas partout car 42 élèves n'ont pas de place.</i> »</p>	<p>Madame la Principale et de nombreux enseignants ont exprimé leur approbation à la mixité sociale mais ils ont alerté le Cd sur la fragilité de la mixité dans le collège et des efforts qu'il a fallu mettre en œuvre pour la construire.</p> <p>Dans l'ensemble, le corps enseignant et l'équipe de direction sont défavorables au projet pour ce collège.</p>

2) Les points sensibles :

Au cours des entretiens individuels que j'ai pu réaliser avec les personnes de l'équipe projet, certains ont renseigné leur vision et les points saillants sur lesquels le dispositif participatif devra s'appuyer, ils sont les suivants :

- Négocier avec les principaux des collèges d'accueil

Un gros travail de négociation va avoir lieu avec les principaux des collèges préfigurateurs et avec l'Inspection académique. « *Pour le collège Zola, la principale est défavorable, c'est un collège fragile, au collège Labitrie c'est positif, le collège Jean-Pierre Vernant est très éloigné et pour le collège Michelet, il va falloir réduire le secteur et déplacer la section internationale (petit collège capacité 500).* » « *Sur ce dossier, il manque des bons collèges avec de la place en centre-ville.* » Concernant le collège Michelet, si la sectorisation est modifiée, les élèves du secteur seront potentiellement affectés

au collège de Jolimont ; jugé comme un « mauvais » collège par certains parents. En ce sens, il faudra faire attention aux réactions de la part des parents du secteur.

- **Ouvrir le périmètre de la concertation au quartier Saint-Simon**

Si l'évaluation du dispositif participatif exercé sur le collège Badiou a permis de se rendre-compte d'une erreur, c'est bien de ne pas être allé directement dans les écoles pour y rencontrer les parents et enfants concernés. *« Il faut surtout qu'on s'adresse aux parents des élèves des écoles ! »* Dans des réunions publiques, Le Cd s'est aperçu que de nombreux parents étaient proactifs sur le quartier de Bellefontaine et qu'ils soutenaient le projet. *« Sur Bellefontaine, il y a des parents très motivés pour ce projet, elles vont faire contrepoids avec les opposants »*. Enfin, il faudrait élargir les réunions avec le quartier de Saint Simon pour que les habitants se saisissent de la problématique de la mixité et pour qu'ils puissent se projeter dans leur nouveau collège de quartier. *« Il faut poursuivre les réunions sur les collèges et ne pas refaire de réunion publique. On devra également répondre positivement à toutes les invitations des associations et pourquoi ne pas passer par les Maisons des solidarités pour diffuser de l'information »*.

- **Etre proactif dans la communication**

« La décision a déjà été prise, il faut maintenant passer à l'action », « Il faudra beaucoup de réunions puisqu'on aura les retours de la rentrée qui pourra être déformé par les opposants » : La rentrée va être déterminante pour le déroulement du projet sur Bellefontaine et dans les années à venir. Les opposants connus du quartier de la Reynerie s'empareront du moindre problème. Les médias seront un levier pour communiquer sur la rentrée scolaire et pour faire taire les médisances. De plus, il faudra poursuivre par une communication proactive sur les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) et sur le site internet du Conseil départemental, un outil primordial qu'il faut actualiser de manière régulière.

- **Se saisir de l'évaluation de septembre pour améliorer le dispositif**

« Il faut montrer ce qu'on a fait, que les établissements d'accueil n'en pâtissent pas, que les gamins se sentent enrichis de cette démarche » : un comité de suivi va être mis en place dès la rentrée de septembre afin d'évaluer le chemin parcouru sur le quartier de la Reynerie, de suivre de près la rentrée des élèves dans les collèges d'accueil et enfin d'éclairer sur le futur du projet. Il serait également pertinent de donner une marge d'expression aux élèves afin qu'ils puissent à leur tour apporter une contribution. Ces témoignages pourront concourir à rassurer les familles et surtout les élèves du collège Bellefontaine mais également de ceux dépendant du nouveau secteur de recrutement du collège R. Badiou.

II) Engager un projet sur mesure pour les élèves terminant leur scolarité

« Il ne faut pas oublier les élèves qui restent au collège ».

En effet, il est nécessaire d'élaborer un dispositif cousu main pour les élèves qui restent au collège Bellefontaine afin qu'ils puissent eux aussi réussir leur scolarité. Au cours de plusieurs échanges avec l'Inspection académique et avec certains enseignants, est ressortie l'option de fermer le collège plus tôt, notamment pour la dernière classe qu'il vaut mieux ne pas laisser seule dans un grand collège vide. Il en va de même pour le collège Raymond Badiou. Il faudra alors tâcher de regarder au plus près les besoins de ces élèves.

III) Communiquer et laisser une marge de manœuvre aux citoyens pour la reconversion des locaux du collège Bellefontaine

Le Cd est en réflexion sur la promesse qu'il a tenu : reconstruire ou non le collège Bellefontaine bis à proximité du quartier ? Dans tous les cas, le budget voté est suffisant pour en reconstruire un mais la question de sa localisation se pose. En effet, reconstruire un second collège sur le quartier, après celui du nouveau R. Badiou à proximité du quartier Saint-Simon, pourrait fortement concurrencer les

collèges à proximité dont la mixité est déjà très fragile (Stendhal, G. Sand, Vauquelin, ...). Il n'est pas question d'aggraver la situation des collèges Rep+ qui pourraient perdre les élèves issus de familles favorisées dans la configuration d'une nouvelle sectorisation.

Par ailleurs, le facteur à prendre en compte est la pression démographique de Toulouse. Les prévisions d'effectifs annoncent une forte hausse d'élèves dans certains quartiers en expansion alors que les collèges toulousains tendent à saturer. L'enjeu ici est d'identifier ces lieux de pression, d'anticiper la croissance démographique et d'étudier la possibilité d'y construire un nouveau collège.

En outre, l'inspection académique soumet l'idée de fermer le collège Bellefontaine plus tôt que prévu dans la décision. Fermer le collège de manière anticiper engage d'affecter ailleurs les élèves actuellement sur le collège.

En prédisant la réaction désapprobatrice des familles, il est possible d'établir une stratégie de communication mais surtout un projet viable pour ces élèves. Partant de ce postulat, il ne faut pas omettre deux problèmes majeurs : la reconversion du bâtiment de l'ancien collège et le lieu de fin de scolarité de ces élèves. Nous sommes là sur un principe de compensation quasiment similaire à celui utilisé en droit de l'environnement. Le principe de compensation « *intervient sous forme de mesures pour compenser une perte par un gain, de manière à obtenir au minimum un bilan neutre* »⁶⁹. Ici, on ne donne pas réellement le choix aux citoyens de fermer le collège, puis de le reconstruire extramuros du quartier et enfin d'anticiper sa fermeture. Cela dit, un levier de compensation est possible pour le Cd, c'est celui de donner l'opportunité aux habitants de s'approprier au moins une partie de l'ancien collège de quartier. Pendant les réunions publiques, des personnes se sont déjà exprimées sur le futur du collège : « *créer un complexe sportif* », « *édifier un lieu dédié aux associations* » ou encore « *créer une sorte de centre culturel* »...

Il faut également noter que depuis 2001, l'association JAL est implantée au sein du collège Bellefontaine. Celle-ci propose de nombreuses activités s'inscrivant dans les valeurs du « vivre-ensemble », de mixité sociale et de citoyenneté. Le JAL est une structure ayant de la notoriété sur le quartier de Bellefontaine et il propose un large éventail d'activités pour les collégiens mais aussi pour les plus grands et les parents. Depuis février 2017, le Cd31 a engagé un processus de discussion avec les membres de l'association afin de trouver des solutions viables pour que ses activités puissent continuer à fonctionner.

IV) Méthodologie et proposition de dialogue citoyen pour le plan d'amélioration de la mixité sociale sur le collège de Bellefontaine

• Contexte

- La décision du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges a été prise le 24 janvier 2017 après avis favorable du CDEN.
- Les élèves actuellement en CM2, issus du secteur de recrutement du collège Bellefontaine, vont être affectés dans les collèges favorisés de la métropole toulousaine dès la rentrée 2018.
- Les actuels collégiens de Bellefontaine vont y terminer leur scolarité.
- Les bâtiments du collège Bellefontaine appartiennent au Cd, il est donc de sa portée de le reconverter en une autre activité.

• Objectifs

Etant donné que la décision a été prise, le Cd n'a plus qu'à agir. Cependant aucune sectorisation n'a été arrêtée.

⁶⁹ STEICHEN P., 2008 : Le principe de compensation, un nouveau principe du droit de l'environnement ? La responsabilité environnementale, prévention, imputation, réparation, LE MANS, France. Dalloz, pp.143-163

-L'enjeu principal est de soumettre les scénarii à consultation. Il faut alors prendre garde à ne pas les construire seuls, les principaux des collèges et les directeurs d'école sont les plus à même de conseiller sur la constitution des scénarii de la nouvelle sectorisation.

-Trouver des mesures d'accompagnement adaptées à la situation des élèves qui finissent leur scolarité dans le collège.

-Etablir une concertation avec les habitants sur l'avenir des bâtiments.

- **Objets de dialogue citoyen**

-Nouvelle sectorisation scolaire pour les élèves actuellement en CM2 et vivants dans le secteur de recrutement du collège Bellefontaine.

-Les élèves scolarisés à Bellefontaine.

-L'avenir des bâtiments.

- **Territoires**

-Territoires de Bellefontaine et ceux des collèges d'affectation

-Prendre le soin d'informer les habitants du quartier Saint-Simon pour sensibiliser la population à la mixité sociale.

DISPOSITIF PARTICIPATIF – PLAN D'AMELIORATION DE LA MIXITE SOCIALE – COLLEGE BELLEFONTAINE						
Date	Type d'action	Thèmes abordés	Objectifs	Ressources internes mobilisées	Public cible	Les plus
Eté 2017	Création d'un comité de suivi/évaluation du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges					
Sept 2017	Phase préparatoire					
	Réunion avec les partenaires IA	La stratégie de participation citoyenne	Prévoir une méthodologie commune de concertation. S'entendre sur les objectifs et se répartir les tâches.	-Cabinet politique -Direction générale -Direction de l'éducation -Direction de la participation citoyenne	-Les agents de l'Inspection académique	
	Réunions avec les 4 principaux des collèges ciblés	Les nouveaux collèges d'affectation des élèves du quartier de Bellefontaine	Négocier et recueillir les besoins des établissements receveurs	IA Cd	-Les équipes de direction des collèges favorisés	
	Réunion avec les 4 directeurs d'école	La nouvelle sectorisation des élèves du quartier de Bellefontaine	Saisir le climat dans les écoles vis-à-vis du projet pour associer les écoles les moins favorables aux collèges les plus proches, en plus des autres critères d'association	IA Cd	-Les équipes de direction des écoles de secteur	Interroger l'association L'Ecole et nous afin de comprendre les tendances du territoire
	Réunion politique	Présentation des enjeux et des options de sectorisation	Avis des conseillers départementaux	VP Education D. éducation	-Les Conseillers départementaux	
	Communication & invitations	Informers des rendez-vous programmés dans le cadre du dispositif participatif	Courrier aux parents d'élèves Site internet Flyers dans le quartier de Bellefontaine et de St Simon (Mairie, services...)	Cabinet/ Service Communication	-Les équipes de direction et pédagogique de Bellefontaine, des écoles et des collèges receveurs -Les parents et les élèves -Cibler le quartier de St Simon -Les associations de quartier -Les instances citoyennes -Les travailleurs sociaux	
	Début du dialogue citoyen					
Oct 2017	CONSULTATION Réunion publique sur le territoire de Bellefontaine	Présenter de nouveau le diagnostic et les nouveaux collèges d'affectation des élèves du quartier	Informers les parents et les habitants du quartier du projet et exposer les options, écouter les avis de chacun	Président CD Direction générale VP Education D. Education Inspection	-Les parents d'élèves des 4 écoles de secteur et ceux inscrits ailleurs et dans le privé -Les principaux et équipes pédagogiques des collèges receveurs	Ouvrir une permanence sur le quartier de Bellefontaine afin d'écouter et

		Communiquer sur les moyens d'accompagnement engagés		académique	-Les associations de quartier (CLAS...) -Les MDS -Les Conseils citoyens -Le Comité de suivi/évaluation	d'informer les habitants. Ce lieu pourrait devenir à terme un lieu d'expression, un lieu agonistique où les avis se confronteraient. (Tenu par des associations ou identités neutres).
	CONSULTATION 1 réunion dans chaque collège receveur	Présenter de nouveau le diagnostic et le plan d'amélioration de la mixité du collège Bellefontaine	Informers les équipes pédagogiques et les parents du projet, entendre et recevoir les remarques et les leviers de condition de réussite	Président CD Direction générale VP Education D. Education Inspection académique	-Les Principaux et équipes pédagogiques des collèges concernés -Les directeurs des écoles de Bellefontaine -Les parents d'élèves -Le Comité de suivi/évaluation	
Nov 2017	CONSULTATION Réunions dans les 4 écoles, ouvertes uniquement aux parents et enfants Etablir des tables-rondes pour personnaliser les discussions	Présentation les options retenues et les soumettre à discussion sous forme de tables-ronde.	Eviter les phénomènes de groupe et favoriser la discussion en comité resserré afin de faire émerger un dialogue bilatéral entre les familles et l'institution. Entendre leurs inquiétudes et leurs remarques positives ou négatives sur le projet pour préparer l'accompagnement Faire ressortir l'effet « mon département plus proche de moi »	Direction générale D. Education Inspection académique Principaux des collèges	-Les parents d'élèves -Les directeurs d'école -Les élèves	Réfléchir à une forme d'atelier où les élèves pourraient s'exprimer Inviter des élèves et parents de la Reynerie qui pourront témoigner du projet
	Prise de décision					
	CDEN	Présentation et vote des options retenues	Vote des options	Président CD VP Education Direction générale D. Education	Membres CDEN (représentants élus, enseignants, personnels des établissements, parents d'élèves)	
	Décision Modificative 2	Présentation des enjeux et vote des options	Vote de la mesure avec une prise d'effet à compter de la rentrée scolaire 2018	Elus	Assemblée départementale	
Déc 2017	Communication sur l'apport du dialogue	Retour d'information aux parents d'élèves, avec les points faisant consensus- dissensus	Annonce de l'option retenue Communiquer les dates des réunions d'accompagnement dans les écoles	Cabinet/ Service Communication	Les équipes de direction et pédagogique de Bellefontaine, des écoles et des collèges receveurs -Les parents et les élèves -Les associations de quartier	
Janv 2018	Débuter la deuxième phase d'accompagnement pour une réussite de la mesure					

DISPOSITIF PARTICIPATIF - ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES TERMINANT LEUR SCOLARITE DANS LES COLLEGES DE LA REYNERIE ET BELLEFONTAINE				
Type d'action	Thèmes abordés	Objectifs	Ressources internes mobilisées	Public cible
Réunion avec l'IA	L'avenir des élèves terminant leur scolarité aux collèges Badiou et Bellefontaine	-Trouver des solutions pour que ces élèves puissent réussir leur scolarité et aiguiller leur orientation -Trouver une solution pour la dernière classe de 3 ^{ème} en 2020 pour le collège Badiou et en 2021 pour Bellefontaine	-Cabinet politique -Direction générale -Direction de l'éducation	-Les agents de l'Inspection académique
Réunion avec les principaux et équipes pédagogiques des collèges	L'avenir des élèves terminant leur scolarité aux collèges Badiou et Bellefontaine	-Recueillir les besoins pour offrir les conditions de réussite -Trouver une solution pour la dernière classe de 3 ^{ème} en 2020 pour le collège Badiou et en 2021 pour Bellefontaine	-Cabinet politique -Direction générale -Direction de l'éducation -IA	-Les équipes de direction -Les enseignants
Réunion du comité de suivi/évaluation	L'avenir des élèves terminant leur scolarité aux collèges Badiou et Bellefontaine	-Trouver une solution pour la dernière classe de 3 ^{ème} en 2020 pour le collège Badiou et en 2021 pour Bellefontaine	-Cabinet politique -Direction générale -Direction de l'éducation -IA	-Les syndicats -Les partenaires
Communication & invitations	Informers des rendez-vous programmés dans le cadre du dispositif participatif	Courrier aux parents d'élèves Site internet Flyers dans le quartier de Bellefontaine et de St Simon (Mairie, services...)	Cabinet/ Service Communication	-Les équipes de direction et pédagogique de Bellefontaine -Les parents et les élèves
CONCERTATION Une ou plusieurs réunions avec les élèves et les parents sous la forme d'ateliers en focus groupe	L'avenir des élèves terminant leur scolarité aux collèges Badiou et Bellefontaine	-Recueillir les besoins pour offrir les conditions de réussite -Trouver une solution adaptées aux besoins des élèves	-Cabinet politique -Direction générale -Direction de l'éducation -IA -Les principaux et équipes pédagogiques des collèges	-Les parents -Les élèves
CDEN	L'avenir des élèves terminant leur scolarité aux collèges Badiou et Bellefontaine	-Proposition d'un scénario couso-main au regard de la concertation -Prendre en compte les critiques	Président CD VP Education Direction générale D. Education D. Transports	Membres CDEN (représentants élus, enseignants, personnels des établissements, parents d'élèves)
Décision Modificative	Présentation des enjeux et vote des options	Vote de la mesure	Elus	Assemblée départementale

DISPOSITIF PARTICIPATIF – AVENIR DES BÂTIMENTS DU COLLEGE BELLEFONTAINE

Type d'action	Thèmes abordés	Objectifs	Ressources internes mobilisées	Public cible	Les plus
Réunion interne + inviter les services techniques de la Mairie et de Toulouse Métropole	La reconversion du bâtiment	S'informer des projets d'aménagement du quartier Bellefontaine afin d'inscrire la reconversion du collège dans un projet de territoire global	-Cabinet politique -Direction générale -Direction de l'architecture -Direction urbanisme -Direction de l'éducation		
Réunion politique	Préparation du dialogue citoyen	Etablir les limites et les enjeux du dialogue citoyen	-Cabinet politique -Direction de la participation citoyenne -Direction générale -Direction de l'architecture -Direction du patrimoine -Direction urbanisme -Direction de l'éducation	Les Conseillers départementaux	Possibilité de disjoindre les bâtiments et de les reconverter en plusieurs activités, tout en maintenant une cohérence
Communication & invitations	Informer des rendez-vous programmés dans le cadre du dispositif participatif	Invitation des acteurs associatifs Site internet Affiches Flyers dans les Mairies, services...	Cabinet/ Service Communication	-Les habitants et notamment les jeunes -Les associations de quartier -Les instances citoyennes -Les Toulousains hors quartier	
CONSULTATION Réunion publique	La reconversion de tout ou partie des bâtiments du collège	Laisser une marge de manœuvre aux habitants du quartier et d'ailleurs afin qu'ils s'approprient une partie des bâtiments de l'ancien collège (par exemple : le bâtiment du foyer, ou la cour de derrière le collège)	-Cabinet politique -Direction générale -Direction de l'architecture -Direction urbanisme -Direction de l'éducation	-Les habitants du quartier -Les jeunes du quartier -Les Toulousains hors quartier	
CONSULTATION Scénarii soumis à consultation via une plateforme numérique	La reconversion de tout ou partie des bâtiments du collège	Soumettre à consultation les scénarii retenus via une plateforme numérique		Toute personne ayant intérêt à agir La majorité silencieuse Les jeunes	
Décision modificative	Présentation des enjeux et vote des options	Vote de la mesure	Elus	Assemblée départementale	

Annexe 3 : Perspectives pour les collèges Rep + (Rosa Parks, Stendhal et George Sand) au regard de la participation citoyenne

A l'issue du dispositif participatif de 2016, le Conseil départemental est parvenu à composer avec les autres collèges relevant de l'éducation prioritaire renforcée afin de leur préparer un avenir meilleur. C'est en cela que des mesures ont été actées.

S'agissant des trois collèges Rosa Parks, Stendhal et George Sand, dont la mixité sociale est fragile, le Conseil départemental prévoit d'établir des mesures de sectorisation ponctuelles pour ces trois collèges à partir de septembre 2018 afin d'améliorer la mixité sociale en leur sein. Pour ce faire, il est envisagé de rattacher un territoire d'école à un collège favorisé, et ce, de la manière la plus fidèle aux spécificités sociales et scolaires du secteur mais aussi selon l'apport du dialogue avec les parties-prenantes.

En outre, il a été convenu, de concert avec l'équipe de direction du collège Rosa Parks, la nécessaire rénovation du collège. Ainsi, l'établissement va être reconstruit sur site et livré à l'horizon 2021. Les travaux vont se faire de manière progressive afin de ne pas perturber le bon apprentissage des collégiens. Concernant le collège Stendhal, il est prévu de déplacer son entrée, actuellement située au fond d'une impasse très peu visible et bien peu attractive, afin d'ouvrir cet établissement sur un espace public plus accueillant. Enfin, le Conseil départemental souhaite, en coopération avec les équipes de direction des collèges relevant du réseau d'éducation prioritaire, exercer un plan de communication promouvant les collèges et leurs projets éducatifs.

Certains éléments extraits des ateliers territorialisés du mois d'octobre de l'année 2016 peuvent nous éclairer sur la spécificité des trois collèges qu'il faudra prendre en compte lors de la mise en œuvre du projet. Les verbatims ci-dessous peuvent provenir de plusieurs parties prenantes : les équipes de direction et pédagogique, les parents, les habitants, les acteurs associatifs...etc.

Réunion territorialisée sur le collège de Rosa Parks 10/10/2016	
Remarques sur le collège	« Tous les collèges ne jouent pas le jeu de l'intégration des gens du voyage », qui se concentrent à Rosa Parks. Le collège concentre aussi les élèves qui relèvent de l'ITEP, des cours de FLE, de la SEGPA et qui ne relèvent pas du secteur. Cela renforce « un effet repoussoir ». « Les conseillers d'éducation déconseillent aux élèves du primaire de s'inscrire à Rosa Parks ».
Remarques sur le projet	Sectorisation ponctuelle pour certains secteurs d'école : « Quels critères : comment proposer à certaines familles et pas à d'autres ? ». « Attention aux dérogations qui concentrent les enfants des gens du voyage à Rosa Parks ».
Propositions	« Il faut homogénéiser l'offre pour limiter la concurrence entre les collèges publics », « il faut de vraies classes ouvertes et préparer les familles dès le primaire, pour la réussite du collège et assurer une véritable prise en charge de tous les élèves », Rendre le collège attractif, en lui déléguant quelques spécificités, par exemple : « en renforçant l'offre périscolaire et des activités qui valorisent les collèges »

Réunion territorialisée sur le collège Stendhal 03/10/2016	
Remarques sur le collège	Sa réputation souffre de « rumeurs négatives ». « A la fin du collège, les élèves ont des problèmes pour trouver des stages ».
Remarques sur le projet	« En cas de départ de certains élèves, il y a un risque de paupérisation scolaire et d'image négative pour les nouveaux arrivants ».
Propositions	Mieux communiquer à l'extérieur : « valoriser ce qui se fait dans le collège ». « Améliorer son aspect » : par un accès sur la rue, par une porte moins austère. « Et pour faire connaître le collège, organiser des portes ouvertes ». Dans la mise en œuvre du projet, il faut considérer l'importance des réseaux partenaires existants, associations et autres. De « revoir la carte scolaire et l'adapter aux moyens de transport existants (lignes de bus, métro) ».

Réunion territorialisée sur le collège George Sand 04/10/2016	
Remarques sur le collège	« Image dégradée qui correspond à des représentations anciennes qui n'ont pas été dépassées ». « Des difficultés des parents à s'investir dans la réussite scolaire de leurs enfants ».
Remarques sur le projet	On risque un départ important des familles qui ne sont pas nécessairement les plus favorisées mais « qui sont les plus mobilisées dans la réussite scolaire de leurs enfants ». « Risque de ghettoïsation accélérée ». « Stigmatisation possible de ceux qui resteront » critères de sélection ?
Propositions	« Aller dans les écoles primaires pour rassurer les familles ». « Attractivité autour des activités périscolaires et adapter les locaux à cet effet ». « Stabiliser les enseignants : la moitié a changé l'année dernière, pourquoi partent-ils ? ». « Il faut travailler avec la ville, améliorer l'image du quartier ».

▪ **Remarques techniques pour les trois collèges**

	Rosa Parks	Stendhal	George Sand
Spécificités des collèges	<ul style="list-style-type: none"> -Capacité 600, 422 élèves en 2016 (2010-2016 : +137 élèves) -Fort évitement 15% dans le privé 34% dérogation 50% respectent -2 écoles élémentaires en REP+ sont rattachées : Lalande et Ernest Renan. -Les secteurs de recrutement des écoles Alphand, Olympe de Gouges et Jules Ferry sont situés en tout ou partie sur le secteur de recrutement des collèges Rosa Parks et Toulouse-Lautrec. -SEGPA 60 élèves : habitat, hygiène alimentation et services, vente distribution -UPE2A -Elèves allophones arrivants (17 élèves en 2015). -Peu d'options attractives -Secteur Quartier politique de la ville : Convergence d'élèves du voyage (demande de dérogation pour la SEGPA) 	<ul style="list-style-type: none"> -Type 500, 343 élèves (+40 élèves 2010-2016) -Fort évitement 18% vont dans le privé 32% dérogations 50% respectent -2 écoles élémentaires en REP+ sont rattachées : Sylvain Dauriac et Papus. -Le secteur de recrutement des écoles Maurice Jacquier et Clément Falcucci, sont situés en partie sur le secteur de recrutement du collège Stendhal (les autres parties sont situées respectivement ceux des collèges Bécanne et George Sand). -SEGPA (46 élèves en 2015) -ULIS (14 élèves) -UPE2A / élèves allophones arrivants (15 élèves en 2015). 	<ul style="list-style-type: none"> -Capacité 400, 329 élèves (2010-2016 : +35 élèves) -Fort évitement 18% vont dans le privé 34% dérogations 48% respectent -UPE2A; Classe à horaires aménagés théâtre, (élèves allophones arrivants) : 19 élèves en 2015. -5 écoles élémentaires en REP+ sont rattachées : Clément Falcucci, Ronsard, Georges Hyon, Marcel Pagnol et Etienne Billières. -Les secteurs de recrutement des écoles de la Cartoucherie, Peire Godolin et Patte d'oie, sont situés en partie sur le secteur de recrutement du collège George Sand (les autres parties sont situées sur celui du collège Clémence Isaure). -Secteur qui se gentrifie
Propositions pour améliorer la mixité	<ul style="list-style-type: none"> -Déjà à l'école, les parents s'intéressent à la SEGPA du collège, il faudrait y être plus attentif -Il faudrait une nouvelle sectorisation non contiguë, prendre des poches pour délester un endroit et les affecter ailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> -Travailler sur son image avec la ville 	<ul style="list-style-type: none"> -Toucher le secteur de Saint-Martin-du-Touch -Le profil de la Cartoucherie est encore fragile -St Simon et Ancely demandent un collège dans ce secteur -Travailler avec les transports pour desservir le collège -Faire travailler l'IA sur la composition de l'équipe pédagogique car selon l'équipe de direction, certains enseignants ne sont pas motivés.

▪ **Préconisations :**

Pour les mesures de sectorisation ponctuelles, il serait pertinent de partir d'une page blanche. Tout d'abord, cela nécessite d'avoir une vision très fine du territoire et de consolider la photographie de la population scolaire d'aujourd'hui et de demain. Il s'agira de situer les concentrations et les lieux vides de populations défavorisées et favorisées. Afin de déterminer les collèges de rattachement, il faudra tâcher de s'appuyer sur la sectorisation des écoles. Le lien école collège est nouveau pour le Cd mais l'IA insiste sur l'importance du cycle 3⁷⁰. Outre l'aspect technique et statistique, établir de nouvelles sectorisations oblige à réunir les partenaires, et notamment le comité de suivi Mixité, autour de la table pour esquisser un projet. Ensuite, plusieurs options pourront être soumises à un public plus large. Le regard citoyen arrive après l'élaboration des scénarios car ils sont techniquement complexes à construire. Par contre, il est indispensable que les habitants et surtout les parents des quartiers donnent leur avis afin qu'ils s'approprient le projet et pour ne pas qu'ils l'apprennent une fois ficelé, ce serait d'ailleurs une erreur irréversible qui pourrait entraîner l'augmentation des départs vers le privé et des demandes de dérogations pour d'autres collèges.

Par ailleurs, pour approfondir la réflexion sur la mixité sociale dans ces collèges, les habitants doivent avoir un part d'implication sur la promotion des collèges. En effet, l'étiquette Rep+ colle à la peau de ces établissements et le taux d'évitement y est supérieur à celui des autres collèges de l'agglomération toulousaine. Une part de la population n'inscrit pas ses enfants dans ces collèges uniquement à cause de sa réputation. Il en va d'améliorer l'image des collèges. Pour ce faire, il serait intéressant de faire émerger des idées innovantes qui viennent du bas, autrement dit de la maîtrise d'usage : les équipes pédagogiques, les employés des collèges, les associations et les habitants. En cela, un plan de promotion des collèges pourrait être lancé pour améliorer la fréquentation des collèges Rep + mais aussi des autres collèges toulousain pour ne pas faire de différenciation de traitement.

⁷⁰ Le cycle 3 regroupe les classes du CM1, CM2 et de 6ème